L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1523 - VENDREDI 19 AVRIL 2019 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Analyse économique et prospective



Exploitant agricole, un métier en voie de « *normalisation* »

Photo : Réussir

Alors que le nombre d'exploitants agricoles continue de se réduire, le métier d'agriculteur s'est reconfiguré tant dans ses manières de s'organiser que dans ses façons d'exercer, pour se rapprocher de plus en plus de celui de *« chefs de très petites entreprises d'autres secteurs économiques »*, constate le Centre d'étude et de prospective (CEP) du ministère de l'Agriculture dans un ouvrage à paraître au mois de mai. *Page 3*

Côte d'Or

› Fête du Bœuf

La Saône-et-Loire n'a -presque- rien laissé



Nièvre

› Assemblée générale des JA

La loi égalim en débat



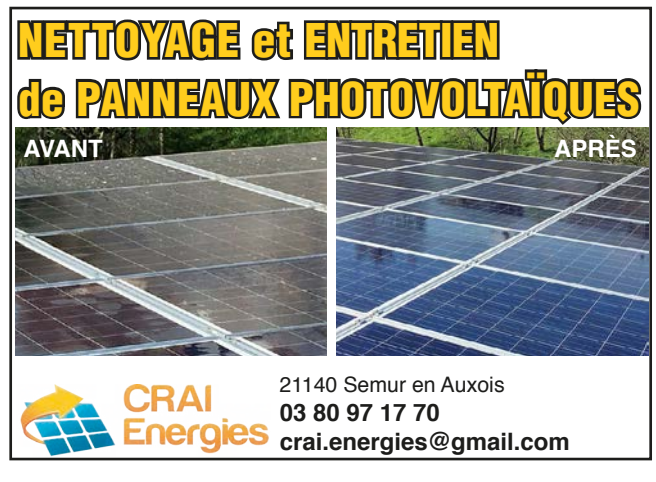
Yonne

› Gel

Sueurs froides pour les viticulteurs et arboriculteurs icaunais







Sommaire

Côte-d'Or
04 • Fête du Bœuf: La Saône-et-Loire n'a -presque- rien laissé
05 • Race Brune: Dans la maison des grandes championnes
06 • Traits auxois: L'objectif des 100 naissances
07 • Dégâts de gibier: Toujours trop de sangliers
Nièvre
08 • Jeunes Agriculteurs: La loi égalim en débat à l'AG des JA
09 • Élevage: Comment relancer la filière ovine dans le département ?
10 • Groupama: Une assemblée générale très festive
Yonne
11 • Gel: Sueurs froides pour les viticulteurs et arboriculteurs icaunais
12 • Fertilisation azotée: Concilier rendement et protéines
13 • Emploi: Pôle emploi réitère son partenariat avec les acteurs agricoles
Région et ailleurs
14 • Journée méthanisation avec l'Ademe BFC: Des retours d'expériences riches d'enseignement
15 • Crédit Agricole Champagne-Bourgogne: Trois jeunes «*Talents Gourmands*» au top de l'édition 2018-2019
16 • Phytos: Coup d'envoi d'Écophyto 2 +
17 • Rencontres Made in Viande 2019: Les inscriptions sont ouvertes !
Dossier
18-23 • Spécial tracteurs
Filières
24 • Élevage Ovins: Les trois gestes après une naissance difficile
Infos Services
25 • Économie et gestion
26-27 • Analyses et tendances
28-29 • Petites annonces
30-35 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Bail à cheptel

Attention arnaque !

Deux cas d'arnaques dans l'Yonne et en Côte d'Or sont remontés aux Chambres d'agriculture. Un investissement dans des cheptels est proposé aux particuliers, avec un retour sur investissement alléchant.

Suite à des suspicions sur un contrat proposé par une société d'investissement dans des cheptels, un particulier a contacté la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Présentée à tort comme partenaire de l'entreprise, la Chambre d'agriculture a examiné le contrat, visiblement une arnaque. Le particulier, ayant vu l'offre sur internet, a contacté la société pour investir en devenant propriétaire de vaches. Ce placement est présenté comme très avantageux : pour un investissement de 1 600 € par vache, l'offre propose un rendement garanti de 4 à 6 % par an. Les vaches, propriété de l'investisseur, sont mises en location chez un fermier, qui en tirerait bénéfice en n'ayant pas à réaliser l'investissement initial pour son troupeau.

Toujours faire vérifier un contrat

Les juristes ont relevé de nombreux points incohérents sur ce contrat. Tout d'abord, de faux numéros d'animaux, un fermier bailleur inexistant, une mise en forme peu rigoureuse, un contenu incohérent, et surtout, un taux de rendement garanti sans aucune explication de son origine.
Ce genre d'arnaque a été identifié dans plusieurs départements, ce qui a amené l'APCA (Assemblée permanente des Chambres d'agriculture) à rédiger une note de vigilance.

Nicolas Habermeyer, juriste à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, met en garde contre les propositions d'investissement offrant un rendement trop intéressant. Il rappelle plus généralement qu'à chaque projet d'investissement, il est préférable de faire relire le contrat proposé par un juriste, un notaire, sa coopérative, ou autre organisme compétent. Ce genre d'arnaque se développe, l'Autorité des marchés financiers, en charge de la régulation de ce type de contrat, craint d'ailleurs une recrudescence de ce type de pratiques frauduleuses.

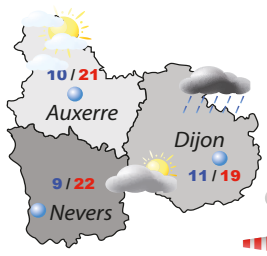
ORIANNE MOUTON



Attention aux offres trop alléchantes qui fleurissent sur Internet

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 19 Avril

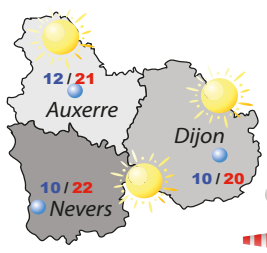


Mitigé
Nous retrouverons un temps variable avec des embellies, mais aussi des nuages qui pourront lâcher quelques averses.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 19 à 22°C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Sainte Emma
Soleil : 06h54 - 20h47
Lune : 20h51 - 07h22

Samedi 20 Avril



Agréable
Les conditions anticycloniques seront à l'origine d'un temps calme et très ensoleillé.

T° mini : 11 à 13°C
T° maxi : 20 à 22°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

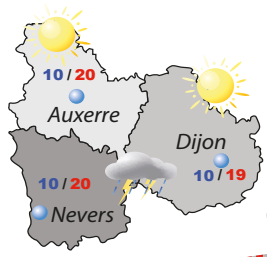
Sainte Odette
Soleil : 06h52 - 20h49
Lune : 22h08 - 07h49

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 21 Avril



Ensoleillé
Nous profiterons d'un temps très ensoleillé sur l'ensemble du département. Petit risque orageux en soirée.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 19 à 21°C
Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Anselme
Soleil : 06h50 - 20h50
Lune : 23h21 - 08h19

Prévisions à 7 jours

Lundi 22 Avril au Mercredi 24 Avril
nuageux / couvert / couvert
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 7 à 9°C T° maxi : 17 à 19°C

Du Jeudi 25 Avril au Dimanche 28 Avril
ensoleillé / couvert / pluie faible / belles éclaircies
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 10 à 12°C T° maxi : 14 à 16°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Métier

Exploitant agricole, un métier en voie de « normalisation »

Alors que le nombre d'exploitants agricoles continue de se réduire, le métier d'agriculteur s'est reconfiguré tant dans ses manières de s'organiser que dans ses façons d'exercer, pour se rapprocher de plus en plus de celui de « chefs de très petites entreprises d'autres secteurs économiques », constate le Centre d'étude et de prospective (CEP) du ministère de l'Agriculture dans un ouvrage à paraître au mois de mai.



Photo: Réussir

D'après l'étude menée par le ministère, le nombre d'actifs agricoles continue de baisser, un quart d'entre eux ont disparus en quinze ans, alors que le travail salarié, notamment temporaire, a tendance à augmenter.

Des modèles agricoles d'une *« hétérogénéité croissante »* : désengagement du modèle d'agriculture familiale, concentration de la main-d'œuvre, développement de la sous-traitance et de la diversification dans les exploitations… Tels sont certains des constats apportés par Actif'Agri, vaste exercice d'analyse économique sur les évolutions de l'emploi agricole ces 25 dernières années, mené par le Centre d'étude et de prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de septembre 2017 à décembre 2018, et dont un premier aperçu a été donné le 10 avril. L'ouvrage, qui a rassemblé plus d'une trentaine d'experts, devrait paraître au mois de mai prochain.

Il rappelle d'abord certains points de contexte. Le nombre d'actifs agricoles continue de baisser, mené par les exploitants (disparition d'un quart d'entre eux en quinze ans) alors que le travail salarié, notamment temporaire, a tendance à augmenter (+2,2 % entre 2000 et 2016). La part des agriculteurs de plus de 60 ans est passée de 10 à 17 % de 2000 à 2016 et un agriculteur sur trois n'est pas remplacé à son départ, notamment dans le secteur bovin lait. Les salariés agricoles sont eux *« plus jeunes, moins qualifiés, plus précaires et moins bien rémunérés que dans les autres secteurs »*, rappelle l'étude.

« Travailler sans la famille »

Plus que l'exploitant agricole lui-même, c'est la place de sa famille dans l'exploitation qui apparaît comme une évolution majeure. *« L'exploitation familiale laisse place à une diversité de structures où la famille est de moins en moins présente »*, notent les auteurs, qui dénombrent cinq formes d'exploitations allant de l'exploitant seul à la sous-traitance ou le développement de *« nouvelles formes d'organisations agricoles »* comme les holdings agricoles ou le regroupement d'exploitants. Cette dernière forme aurait augmenté de 79 % entre 2000 et 2016. *« L'exploitant agricole s'organise pour travailler sans la famille, en s'appuyant sur du travail salarié ou en externalisant des activités »*, relève l'étude.

De ce constat découlent trois tendances définies comme *« structurantes »* pour comprendre les exploitations actuelles, selon les auteurs. D'abord une concentration de plus en plus grande de la main-d'œuvre dans les unités les plus importantes économiquement. Les 10 % d'exploitations les plus grandes emploient ainsi à elles seules *« 22 % de la main-d'œuvre totale, 14 % des actifs familiaux et 40 % des salariés »*. Ensuite, le développement de la *« délégation intégrale »* d'exploitation, avec des entreprises de travaux agricoles (ETA) de plus en plus tournées vers cette activité. Cette forme d'organisation représenterait près de 12,5 % des exploitations de grandes cultures. Et enfin la montée en puissance de formes de diversification des revenus, que ce soit à travers la diversification des activités de l'exploitation (circuits courts) ou la pluriactivité croissante des ménages agricoles, notamment dans les grandes ou moyennes exploitations. Dans ces dernières, deux tiers des conjoints non-exploitants ne travaillaient pas sur l'exploitation, et au total, les revenus agricoles ne contribuent plus qu'à 53 % des revenus des ménages agricoles.

Une porosité plus grande avec l'extérieur

Le métier d'agriculteur perd donc peu à peu ses spécificités pour converger progressivement *« vers les métiers et les statuts des chefs de (très) petites entreprises d'autres secteurs économiques »*, remarquent les auteurs. À cela, vient s'ajouter le constat d'une activité de plus en plus mobile et *« poreuse »* avec les autres secteurs d'activité. Un tiers des installations aidées est ainsi réalisé *« hors du cadre familial »* et 20 % des agriculteurs aujourd'hui sont *« d'ascendance paternelle non agricole (contre 10 % 25 ans auparavant) »*, ces installations ayant souvent lieu après des expériences professionnelles hors agriculture. Autre évolution significative, 30 % des départs de la profession en 2015 sont des départs définis comme précoces (avant 55 ans), 84 % de ces derniers ayant débouché sur l'exercice d'une activité hors agriculture. *« Les sortants de l'agriculture »* exercent ainsi majoritairement dans les services (20 %), le BTP (14 %) ou le commerce (11 %). Longtemps vu comme une activité patrimoniale, liée à une forte charge affective pour ceux qui l'exercent, le métier d'agriculteur est en voie de *« normalisation »* par rapport au reste de la société, constate les auteurs. Aujourd'hui, il peut y avoir une vie avant, mais également après l'agriculture.

Repères **Une externalisation de l'activité qui s'appuie sur un salariat précaire**

Parallèle à l'externalisation de l'activité des exploitations agricoles : le recours plus important à des salariés précaires, avec des emplois marqués par une précarité économique et de statut. Les salariés précaires (CDD saisonniers, non-saisonniers…) représentent ainsi la moitié du volume de travail salarié mais *« 80 % des travailleurs salariés directement par les exploitations »*, relèvent les auteurs qui rappellent qu'il existe de grandes disparités entre secteurs. La moitié des saisonniers *« ne cumule pas plus de 5 % d'un temps plein sur l'année »* et la rémunération horaire médiane pour l'ensemble des CDD reste inférieure par rapport aux CDI. Conséquence évidente de ces conditions : un turn-over important avec des pertes de compétences pour les employeurs. *« Chaque année, la moitié des saisonniers quitte le secteur de la production »*, relève l'étude qui note que *« plus de 90 % des saisonniers de 2002 ne sont plus dans les exploitations en 2016 »*. Un constat d'autant plus important que les salariés précaires sont souvent jeunes : un tiers des salariés agricoles sans CDI ont moins de 25 ans.

en bref

Santé Meilleure reconnaissance de certaines maladies professionnelles liées aux pesticides

Un décret paru le 13 avril au Journal officiel vient modifier le tableau 59 des maladies professionnelles du régime agricole, celui relatif aux *«hémopathies malignes provoquées par les pesticides»*. Ces modifications peuvent ouvrir le tableau *«à d'autres populations qui jusqu'alors n'étaient pas reconnues»* et ainsi faciliter la reconnaissance en maladie professionnelle, explique à Agra presse Gérard Bernadac, médecin conseiller technique national chargé du risque chimique à la MSA. *«Nous nous attendons à une augmentation, qui pourrait multiplier entre deux et trois le nombre de pathologies déclarés au titre du tableau 59»*, a-t-il précisé. 40 cas de maladies professionnelles en lien avec le tableau 59 ont été reconnus en 2017. Dans le détail, le texte modifie notamment la désignation des maladies en précisant que *«la leucémie lymphoïde chronique et le myélome multiple»* font partie des lymphomes malins non hodgkiniens, déjà inscrits. Il simplifie également la liste des travaux «susceptibles de provoquer ces maladies» en indiquant que ce sont *«les travaux exposant habituellement aux pesticides»*. Auparavant la manipulation ou l'emploi d'un nombre de substances réduites (composés organochlorés, atrazine, toxaphène…) étaient requis.

Colza La *«régulations naturelles»* pour remplacer les insecticides

Sept agriculteurs de l'Yonne, l'institut technique des oléoprotéagineux Terres Inovia et neuf partenaires, ont lancé une expérimentation de protection des cultures sans insecticides grâce à la régulation naturelle des insectes, a signalé Terre Inovia le 10 avril. Ce projet de territoire, intitulé R2D2 (*«Restauration de la régulation naturelle et amélioration de la robustesse des cultures sur les plateaux de Bourgogne pour réduire durablement la dépendance aux insecticides»*) sur plus de 1 000 hectares de colza vise à concevoir, avec les agriculteurs, des solutions alternatives *«s'appuyant sur la biodiversité et l'agroécologie pour protéger les cultures et réduire, voire supprimer, l'utilisation d'insecticides»*.

Fête du Bœuf

La Saône-et-Loire n'a -presque- rien laissé

Les éleveurs du 71 ont remporté sept des huit grands prix bovins, samedi à Créancey.

La cinquième édition de la fête du Bœuf a réuni 115 bovins et 16 lots de trois ovins le 13 avril au pôle agricole de Créancey. La Saône-et-Loire s'est particulièrement distinguée en raflant sept des huit grands prix du concours bovins. Le prix Vallée, récompensant le meilleur bœuf ou culard charolais de ce grand rendez-vous d'animaux de boucherie, a été remporté par Charles Guedjou.

Pour la partie commerciale, un intéressant taux de vente de 96 % a été enregistré chez les bovins. Tous les ovins ont été vendus comme à leur habitude.

Cinq des huit grands prix bovins ont pris la direction de la région parisienne. Les trois autres ont été vendus en Saône-et-Loire, dans le Puy-de-Dôme et en Côte-d'Or (Bigard). Seule déception du jour : les prix ne se sont pas envolés, à l'image de ce qui avait été constaté quelques jours plus tôt à Autun, Romenay et Varennes-sur-Allier.

Jean-Louis Brazey, président de l'association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité, relève toutefois une belle dynamique des ventes : *«Les acheteurs étaient particulièrement nombreux et les animaux se sont vite vendus. Il est dommage que la conjoncture n'ait pas été plus favorable. Le fait que cinq animaux ont trouvé preneur en région parisienne nous fera sans doute davantage de publicité pour l'avenir».*
Jean-Louis Brazey a tenu à remercier l'ensemble des acheteurs, les nombreux visiteurs (plus de 400 repas ont été servis lors du déjeuner), la Chambre d'agriculture pour son service technique et bien entendu les nombreux exposants pour la tenue de ce concours de très haute volée.

AG



Le prix Vallée a été attribué à Charles Guedjou, de La Comelle.



Le Gaec Brazey, de Saint-Sernin-en-Terre-Plaine, décroche le grand prix d'honneur génisse et le grand prix d'excellence femelle (animal vendu à un boucher de Créteil).



Le grand prix d'honneur mâle est remporté par Loïc Bretigny, de Sanvignes-les-Mines, lauréat du Prix Vallée en 2018.



Le Gaec de la Ferme des Alouettes, d'Arc-lès-Gray, repart en Haute-Saône avec le prix de championnat.


Le Gaec des Chaumes (Marcheseuil) décroche l'un de quatre super prix d'honneur ovin.


L'élevage de Christine Bolatre (Liernais), vainqueur d'un super prix d'honneur.

Palmarès

Bovins Grand prix d'honneur génisse : Gaec Brazey. Grand prix d'honneur mâle : Loïc Bretigny. Grand prix d'excellence femelle : Gaec Brazey. Prix Vallée : Charles Guedjou. Prix d'honneur vache charolaise : Charles Guedjou. Prix de championnat : Gaec Ferme des Alouettes. Prix de la ville de Pouilly-en-Auxois : Charles Guedjou. Grand prix d'honneur culard : Charles Guedjou

Génisses charolaises 2 ans
Premier prix : Gaec Loiseau
Génisses charolaises 3 ans
Prix d'honneur : Gaec Loiseau, Gaec Brazey (2)
Premiers prix : Gaec Bertrand, Gaec Loiseau (2), EARL du Haut Lièvre, EARL Tursin, Gaec Berthiot et Fils, Gaec Dediot Père et Fils, EARL Gagnepain, EARL Billaut Albert, Gaec Brazey (2), Charles Guedjou, Gaec de Lys
Génisses charolaises 4 ans et plus
Premiers prix : Gaec du Montceau, EARL Bietry (3), Gaec Renon, SARL Garchery

Vaches Blanc Bleu
Prix d'honneur : EARL Jacquenet
Premiers prix : Beghuin Roch, Gaec des Pranots, EARL Jacquenet (2)

Vaches charolaises
Prix d'honneur : Charles Guedjou
Premiers prix : Gaec Lauptretre (2), EARL Labopin Bernard (2), Gaec Dupaquier Posanges, Raymond Damien, SARL Garchery, Gaec Sivry, Gaec Renon.

Bœufs charolais
Prix d'honneur : Charles Guedjou ; Premiers prix : Gaec du Montceau, Gaec de Pensière, Charles Guedjou (3), EARL Billaut Albert, Gaec Bertrand.

Bœufs autres races
Premier prix : Aurélien Gagnepain
Bœufs culards charolais
Prix d'honneur Gaec Brazey. Premier prix : Pierre David
Génisses culardes charolaises 3 ans
Prix d'honneur : Gaec Loiseau, Gaec Brazey. Premiers prix : Gaec Brazey (2), Gaec Loiseau (2), EARL Bietry, Gaec Berthiot et Fils.
Génisses culardes charolaises 4 ans et plus
Premiers prix : Gaec des Pranots, Gaec Sivry, SARL Garchery
Génisses blanc bleu
Prix d'honneur : EARL Jacquenet. Premiers prix : EARL Jacquenet (2)
Génisses croisées
Premier prix : Franck Develay
Vaches limousines
Premier prix : Gaec Ferme des Alouettes
Vaches autres races
Prix d'honneur : Charles Guedjou

Ovins
Super prix d'honneur : Julien Pane (Dampierre-en-Montagne), Christine Bolatre (Liernais), Gaec des Chaumes (Marcheseuil), EARL de la Roche Fontaine (Sainte-Colombe-en-Auxois).
Prix d'honneur : Gaec des Chaumes (2), Gaec Dupaquier Posanges (Posanges), Gaec Desplantes (Beurey-Bauguay), Christine Bolatre. Frédéric Gauthey (Chailly-sur-Armançon).
Premiers prix : Julien Pane, Gaec Dupaquier Posanges, Gaec des Chaumes, Gaec Desplantes (2)

Race Brune

Dans la maison des grandes championnes

Le syndicat de la race Brune a visité l'exploitation du Gaec Changarnier, lauréat des derniers concours de Cournon et Paris.

Pour leur assemblée générale du 4 avril, les éleveurs de la race Brune se sont réunis à Montmoyen, fief du Gaec Changarnier, suite aux résultats exceptionnels de cet élevage dans les derniers grands concours. Laurent Changarnier a présenté son exploitation et son impressionnante évolution depuis son installation en 2004 au sein de la ferme familiale. En quinze ans, le cheptel brun et sa production laitière ont plus que doublé, en passant respectivement de 70 à 150 vaches et de 450 000 à 1,4 million de litres de lait. Un très fort potentiel génétique du troupeau est à relever. Parmi ses stratégies de sélection, Laurent Changarnier ne recherche ni l'Isu, ni le lait en priorité : *«Les taureaux d'aujourd'hui ont presque tous du lait, il est rare d'en voir des négatifs. Notre objectif est avant tout de faire vieillir nos vaches. Nous vendons et achetons beaucoup de génisses. Notre sélection sur les fonctionnels se base pour 50 % sur les mamelles, 30 % sur la reproduction et 20 % sur la longévité. Pour la reproduction, nous faisons le choix d'inséminer toutes les femelles, avec 95 % de doses sexées en première IA»*.

Plus de 110 000 litres pour Tornade

Très investi dans le domaine de la génétique, Laurent Changariner, a profité d'échanges entre éleveurs et de l'arrêt de plusieurs élevages aux alentours pour récupérer et travailler avec de très bonnes souches. Jartelle (championne à Cournon), Mafaveur (Miss BGS et meilleure mamelle à Paris) et Leslie (sa réserve) illustrent le niveau génétique de l'exploitation. D'ici un an, le Gaec Changarnier pourrait disposer de trois vaches de la même famille à plus de 100 000 litres de lait. La visite du 4 avril a permis aux participants de faire la rencontre de Tornade, une vache de 17 ans ayant dépassé la barre des 110 000 litres dans sa carrière. Bigoude, sa fille, en est presque à 90 000. Échalote, sa nièce, enregistre aujourd'hui 84 000 litres et pourrait elle aussi dépasser le cap des 100 000 l'an prochain, lors de sa prochaine lactation.

Robots et AOP Époisses

Lors de la visite, Laurent Changarnier a évoqué l'installation de trois robots de traite en 2016 : *«les six premiers mois d'utilisation ont été extrêmement difficiles, j'ai regretté plusieurs fois ce choix, pour plusieurs raisons. Mais le bilan est aujourd'hui très satisfaisant, il a fallu que les vaches et nous-mêmes prenions de nouvelles habitudes. Deux robots auraient peut-être suffi, mais l'installation aurait été saturée et il aurait fallu sans cesse pousser les vaches, ce n'était pas le but recherché. Je n'ai plus aucun problème aujourd'hui»*. Le Gaec Changarnier fait du maïs l'un de ses éléments de base pour l'alimentation de ses bovins. Environ 80 hectares sont ainsi dédiés à cette culture. Mais l'éleveur réfléchit de plus en plus à augmenter la part d'herbe dans les rations. L'investissement dans une autochargeuse permet déjà d'apporter beaucoup plus d'herbe, notamment au cours de l'été. *«Il y a beaucoup à faire dans le domaine de l'herbe. Nous ne sommes pas dans une région qui a l'habitude de miser sur cette production, c'est dommage, il y a pourtant des pistes intéressantes et économiques à travailler»*, indique Laurent Changarnier. Le Côte-d'orien est également revenu sur son passage en AOP Époisses depuis 2014 : cette orientation permet au Gaec comptant cinq associés de vendre son lait à un prix moyen de 410 euros/1 000 litres.



Alain Terrillon, Mickaël Clerget et Laurent Changarnier, aux côtés de Mafaveur, championne du dernier salon de l'agriculture.

Résultats laitiers

Cette assemblée générale avait débuté en salle le matin à Essarois, avec une présentation de la toute nouvelle fédération Nord Est (voir encadré). Les résultats laitiers de l'année écoulée ont également été présentés à cette occasion. Contrairement aux autres races laitières du département, la Brune n'a pas augmenté sa production sur la dernière campagne. Celle-ci a même légèrement reculé (de 8 100 kg lait/vache en 2017 à 8 056 kg l'an passé, toutes lactations confondues). *«Encore plus localisée sur le plateau que les autres races, la Brune a davantage ressenti l'effet de la sécheresse. Nous restons toutefois largement au-dessus de la moyenne nationale avec 600 kg de lait / vache supplémentaires»*, relève Jean-François Dessolin, technicien à Alysé. Les taux cellulaires représentent la seconde fausse note du dernier exercice. *«La moyenne est passée de 307 000 à 312 000 cellules/ml en un an, le printemps humide que nous avons eu peut expliquer, en partie, cette détérioration. Il y a probablement des progrès à faire au niveau génétique»*, ajoute l'intervenant.

Cap sur Châtillon

Le prochain rendez-vous de la race Brune est désormais le grand concours organisé dans le cadre des Journées châtillonnaises, les 1er et 2 juin prochains. Mickaël Clerget, président du syndicat interdépartemental, a apporté quelques précisions à ce sujet : *«Nous avons pris en compte les réactions des divers participants l'an passé. Ces remarques nous ont amenés à` revoir quelques points essentiels de notre règlement de concours afin d'intégrer, comme il se doit, les nouveaux éleveurs au sein de notre famille. Notre souhait principal est que l'ensemble des animaux soient préparés de manière commune pour une présentation homogène avec un travail d'équipe pour faire renaître la convivialité de cette exposition»*.

AG

Une nouvelle fédération



Alain Terrillon, éleveur à Griselles, est le nouveau président de GEN Brune.

Après une longue période de préparation, la fédération Nord Est a vu officiellement le jour il y a quelques semaines, lors de la dernière assemblée générale de BGS. *«GEN Brune est né. Cette fédération est composée des syndicats de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, des Hauts de France, ainsi que des départements historiques de la zone Eurogénétique quelque peu élargie»*, indique Mickaël Clerget, qui poursuit : *«de nouveaux membres motivés ont pris leur activité récemment au sein du bureau. Nous voilà enfin en règle dans le cadre du règlement zootechnique européen (RZE). Notre syndicat devient adhérent de cette fédération qui chapeautera les évènements interdépartementaux et régionaux. Les syndicats départementaux garderont l'organisation de leurs évènements locaux»*. La présidence de GEN Brune est assurée par Alain Terrillon, éleveur à Griselles, en Côte-d'Or, qui livre ici son ressenti : *«Cette nouvelle organisation offre la possibilité à des éleveurs d'autres départements, où il n'y avait pas de syndicats, de pouvoir se rattacher à une entité. Notre nouvelle fédération compte environ 2 000 vaches, je pense que nous pouvons aller en chercher au moins autant dans un avenir proche. Plus nous serons nombreux et plus nous aurons de poids dans les discussions. Cela sera bénéfique pour la promotion de la race Brune et son développement»*.

▸ Agenda

19-04 La Nièvre en visite dans le département

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise la visite de deux bergeries situées en Côte-d'Or, vendredi 19 avril. De 10h30 à 12h30, la délégation se rendra au Gaec du moulin de Jonchery à Diancey, puis prendra la direction de l'exploitation de Xavier Jeannin à 14h30, à Liernais. Renseignements : 06 72 39 76 43.

28-04 Fête agricole à Mirebeau-sur-Bèze

Le comice de Mirebeau-sur-Bèze propose la découverte du milieu agricole et du monde rural dimanche 28 avril, à la Zac de Bocanon. Dès le début de matinée, les visiteurs pourront flâner sur un petit marché *«du champs à l'assiette»*. Le public pourra se restaurer le midi avec un bœuf à la broche. Des engins agricoles et des animaux du canton seront exposés lors de ce rendez-vous. Sont aussi au programme : du moiss-batt cross, une fête foraine, un concert spécial années 80 et un feu d'artifices.

27-04 et 28-04 Marché fermier à Beaune

Bienvenue à la ferme organise un marché de producteurs aux halles de Beaune samedi 27 avril de 17h à 21h et dimanche 28 avril de 9h à 18h. Des animations et des animaux de la ferme seront encore une fois présents pour cette dixième édition.

Recherche de maître d'apprentissage

Lucas, futur apprenti en CAPA Métiers de l'agriculture au CFA de Quetigny, recherche un maître d'apprentissage dans une exploitation dans le secteur de Genlis pour une durée de 2 ans. Actuellement en Maison Familiale et Rurale, il a effectué des stages en élevage bovin et ovin Il est mobile dans un rayon de 20 km autour de Genlis. Pour plus d'informations, contactez le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03.80.68.67.68 ou sje@fdsea21.fr .



Traits auxois

L'objectif des 100 naissances

L'union nationale du cheval de trait auxois invite ses adhérents à multiplier les poulinages. Un soutien financier est accordé pour chaque mise à la reproduction.


Cyrille Decosne, éleveur à Perrigny-lès-Dijon, avec deux de ses poulinières.

Race à faible effectif, le Trait Auxois est descendu en dessous du seuil des 100 naissances en 2017. Une *«zone rouge»* à éviter selon l'union nationale des chevaux de trait auxois, qui a souhaité corriger le tir en accordant une aide financière pour tout animal mis à la reproduction.
Couplé à un marché porteur, ce soutien a permis de *«gagner»* cinq poulains supplémentaires en 2018 pour terminer l'année sur un total de 99 naissances. L'union nationale du cheval trait auxois, réunie en assemblée générale le 6 avril dans les locaux de la MFR Auxois sud-Morvan à Pouilly-en-Auxois, a décidé de reconduire cette aide pour l'année en cours. *«Nous voulons encourager la mise à la reproduction et repasser très rapidement au-delà des 100 naissances, seuil arbitraire que nous nous sommes nous-mêmes fixé. Une race qui ne se reproduit pas assez est une race qui se meurt, nous ne voulons pas de ça pour le trait auxois»*, annonce le président Jean-Paul Bureau.

Des prix en hausse

Cette incitation à la mise à la reproduction est d'autant plus importante que le marché du cheval, notamment celui de l'export, se porte très bien depuis plusieurs mois. *«Les prix grimpent, aussi bien dans la filière élevage que la filière viande. La demande asiatique est très intéressante. Nos marchés traditionnels d'Italie et d'Espagne s'alignent en conséquence»*, souligne Cyrille Decosne, trésorier de l'union. En trois ans, le cours du poulain a doublé et s'élève aujourd'hui à 2,50 euros/kg vif.

Les mâles de deux et trois ans se vendent aux environs de 2 euros/kg alors que leur prix ne dépassait pas 0,80 euro/kg vif en 2016. Les juments ont vu grimper leur prix de 100 % en atteignant 1,80 euro/kg vif. Éleveur à Perrigny-lès-Dijon, Cyrille Decosne a connu une année 2018 satisfaisante à l'image des autres adhérents de l'union, avec la vente de trois laitons, de deux juments et d'un étalon. Sa meilleure année commerciale reste néanmoins celle de 2017 avec la vente de Gamin de Poisot, premier cheval de trait auxois né dans le stud-book approuvé en Belgique. L'équin est à même de reproduire chez les traits belges.

Une autre incitation

L'union nationale du cheval de trait auxois souhaite également encourager les utilisateurs. *«L'utilisation représente le deuxième débouché du cheval de trait auxois»*, rappelle Jean-Paul Bureau : *«nous proposons une prise de participation pour le débourrage de chevaux et la formation des meneurs. Ce n'est pas une nouveauté de l'année, mais tout comme l'aide à la reproduction, nous décidons de maintenir ce soutien. Il y a beaucoup à faire dans le contexte environnemental dans lequel nous vivons. Le respect de l'environnement devient très cher d'un point de vue sociétal et bon nombre de travaux peuvent être effectués avec la traction animale. Je pense notamment au travail dans les vignes ou encore au maraîchage. Le cheval territorial peut être utilisé dans les municipalités pour ramasser les ordures ou entretenir les espaces verts. Nous devons rester vigilants : tous les ans, des chevaux prêts à être utilisés sont demandés sur le marché»*.

AG

En plein dans les poulinages

Cinq poulinages sont prévus cette année à l'EARL de Poisot, à Perrigny-lès-Dijon. Le tout premier poulain est né le 26 mars et se prénomme Jamaïque. Cyrille Decosne, propriétaire de quinze chevaux de trait auxois, est constamment sur le qui-vive en cette période de naissances : *«Une surveillance importante est de mise, sachant qu'une poulinière peut aller jusqu'à trois semaines au-delà de son terme. Le jeune-né est susceptible de rester dans la toile, aucune approximation n'est permise»*, indique l'éleveur. Producteur céréalier sur 222 ha, Cyrille Decosne élève des chevaux depuis son installation au cours de l'année 2000. Le Côte-d'orien de 45 ans projette de développer son élevage dans les années futures et de disposer d'un bâtiment avec de grands box : *«le but est de gagner en confort de travail et de développer ma passion. Mon exploitation n'étant pas à proximité de mes bâtiments actuels, je reste plusieurs jours dans une caravane que j'ai spécialement achetée pour les poulinages !»*


Les naissances ont débuté fin mars à l'EARL de Poisot.

Élevage allaitant

Tendre vers l'autonomie alimentaire

La Chambre d'agriculture, Bovins Croissance et Dijon Céréales organisent un rendez-vous technique la semaine prochaine à Puits.

L'autonomie alimentaire et protéique devient un enjeu de plus en plus important dans les exploitations allaitantes. Cette thématique fera l'objet d'une demi-journée technique mercredi 24 avril à l'EARL Javelle à Puits, à partir de 9 h 30. Plusieurs ateliers sont au programme. Le premier se dédie aux résultats enregistrés l'an passé dans trois essais de prairies temporaires. Matthieu Javelle, technicien Bovins Croissance, a récolté lui-même les parcelles concernées : *«La première était composée de luzerne pure, la seconde était un mélange suisse avec du ray-grass, de la fétuque, de la luzerne et du trèfle. La troisième comprenait du dactyle, de la fétuque, de la fléole et du trèfle. Pour chaque essai, nous présenterons les rendements obtenus, la valeur alimentaire, la valorisation possible dans les rations et les coûts de production. Une approche globale est nécessaire pour évaluer chaque essai»*. Le deuxième atelier de ce rendez-vous technique présentera les différentes espèces à implanter selon le contexte pédoclimatique et l'objectif de production de l'exploitant agricole. *«Différentes possibilités s'offrent à lui. Mais celui-ci doit bien évaluer ses besoins et les caractéristiques de son exploitation avant d'implanter»*, souligne le conseiller. Le troisième et dernier atelier proposera d'autres solutions pour se constituer des stocks fourragers. *«D'autres techniques permettent d'aller encore plus loin dans l'autonomie alimentaire»*, ajoute Matthieu Javelle, *«nous évoquerons successivement les méteils, particulièrement en vogue cette année, mais aussi les cultures intermédiaires, qui représentent une autre porte de sortie possible quand on manque de fourrages. Nous aborderons aussi le semis sous couvert, déjà adopté par un certain nombre d'agriculteurs : il est en effet possible d'implanter des espèces fourragères dès le printemps dans une culture céréalière. L'implantation à cette période permet de profiter de l'humidité de cette période et de gagner de temps. La récolte est ainsi avancée et la production peut être utilisée dès l'hiver suivant»*. Un repas sur réservation sera organisé par les Jeunes agriculteurs de Châtillon-Laignes-Montigny au prix de 10 euros. Contact : Matthieu Javelle au 06 85 23 36 85 ou matthieu.javelle@cote-dor.chambagri.fr

AG


Une prairie temporaire composée de ray-grass, fétuque, luzerne et trèfle, récoltée l'an dernier près de Châtillon-sur-Seine, sera étudiée sous tous ses angles (rendement, qualité, coût de production et valorisation dans les rations).

Dégâts de gibier

Toujours trop de sangliers

La FDSEA de Côte-d'Or vient de participer au comité de suivi des dégâts de gibier organisé par la préfecture : l'occasion de se pencher sur la dernière campagne de chasse et d'aborder la prochaine.

La saison de chasse est terminée, l'heure du bilan a sonné. La préfecture a convié lundi, à la DDT, la fédération des chasseurs, l'ONCFS, l'ONF et la profession agricole. Des chiffres révélateurs ont été exposés au début du rendez-vous. Cette année, les demandes d'indemnisation ont littéralement explosé : 1 880 dossiers étaient recensés à la date du 25 mars, représentant une hausse de 94 % par rapport à 2018.

Ces demandes portaient sur plus de 156 000 quintaux de matière première, un nombre en augmentation de 80 % sur un an. Les prélèvements de sangliers, eux, ont augmenté de 27 % : 14 093 animaux ont été abattus en Côte-d'Or lors de la dernière campagne de chasse, contre 11 130 lors de l'exercice 2017-2018.

Une prise de conscience

Cette situation est *«hors-norme»* selon Thierry Besançon, président de la commission dégâts de gibier de la FDSEA, qui a participé à plusieurs réunions de travail cet hiver : *«celles-ci ont eu le mérite de mettre la pression sur certains points noirs dans le département et d'éviter des dégâts encore plus considérables. Ces entretiens réguliers ont été l'occasion de confronter les différentes parties à la réalité du terrain. Le classement du sanglier en espèce susceptible de causer des dégâts, en mars, a permis d'éliminer quelques dizaines de bêtes dans certains secteurs»*. Thierry Besançon souligne une *«réelle prise de conscience»* de la fédération des chasseurs sur la gravité de la situation et se félicite des deux mesures exposées lundi au préfet : *«la première concerne la mise en place du tir d'été, dès le mois de juin. Celui-ci sera encouragé avec des tarifs réduits, le bracelet sera facturé 10 euros, au lieu de 40. Si ce tir est pratiqué, je suis persuadé qu'il peut être efficace, j'en ai moi-même fait l'expérience sur mon exploitation. Certains problèmes pourront être réglés ponctuellement»*. La seconde mesure concerne le nombre de bracelets qui seront attribués en tout début de chasse. *«Il y en aura probablement plus de 18 500»*, indique Thierry Besançon, *«cela représente le nombre de bracelets délivrés sur l'ensemble de la dernière campagne, toutes attributions confondues. C'est un signe fort de la part des chasseurs et de leur fédération. Cette mesure devra être accompagnée par davantage de souplesse pour les attributions supplémentaires»*.


Les dégâts dans les grandes cultures et prairies restent considérables dans plusieurs secteurs du département.

Une situation urgente

La FDSEA de Côte-d'Or reste vigilante quant à l'évolution du dossier des dégâts de gibier. Un nouvel entretien réunira le comité mi-juin. *«La chasse vient de se terminer mais les populations de sangliers sont encore bien trop élevées. Pour ne rien arranger, les conditions semblent favorables à une bonne reproduction des sangliers cette année. Il ne faut donc rien lâcher»*, poursuit le responsable côte-d'orien. Fabrice Faivre, président de la FDSEA, espère un assainissement rapide dans les différents *«points noirs»* du département : *«Une quinzaine de sociétés ne jouent pas le jeu en Côte-d'Or, la chasse a été insuffisante dans ces secteurs malgré la pression mise par la fédération. Ces comportements portent le discrédit sur toutes les autres sociétés, c'est bien dommage»*. Le président pointe notamment du doigt l'ONF : *«la majorité des problèmes rencontrés concernent des chasses dans des forêts domaniales. L'Office national des forêts doit interdire le tir sélectif en le mentionnant dans ses baux. Des prélèvements minimums doivent également être instaurés. Ce message est passé à plusieurs reprises lundi, lors de notre réunion»*.

AG

Simmental Française

Un ordre du jour chargé

Le conseil d'administration du syndicat des éleveurs de la race Simmental Française s'est récemment réuni à Saint-Seine-l'Abbaye. Plusieurs points étaient à l'ordre du jour, et notamment le programme de génotypage des génisses. Vingt-trois des 25 élevages adhérents sont aujourd'hui engagés dans la démarche. Le conseil a décidé d'allouer une aide de 10 euros par animal, plafonnée à 20 génisses par élevage. Une rencontre avec le nouveau directeur d'Elva Novia s'est déroulée durant ce rendez-vous : Pierrick Drevillon a répondu à plusieurs questions des membres du conseil d'administration en affichant sa volonté de conserver la même dynamique de travail avec les éleveurs. Le projet d'éradication de la BVD a été présenté par Jean-Luc Chevalier, président du GDS21.

La race Simmental souhaite entreprendre dès maintenant le dépistage pour assainir ses troupeaux, à l'heure où plusieurs départements voisins ont déjà entamé ce travail. Le syndicat accordera une aide de deux euros par boucle à ses adhérents à jour de leur cotisation. L'organisation du prochain concours départemental, l'été prochain à Poiseul-la-Ville dans le cadre de la fête de l'agriculture, a également été discutée, les inscriptions ouvriront sous peu. Un voyage d'études de deux ou trois jours en Autriche est également étudié.

AG

▸ Agenda

Recherche de maître d'apprentissage en exploitation polyculture élevage

Alexandre, futur apprenti en CAPA Métiers de l'agriculture au CFA de Quetigny, recherche un maître d'apprentissage dans une exploitation polyculture élevage dans le secteur de Mirebeau pour une durée de 2 ans. Actuellement en classe de DIMA, il a effectué des stages dans 3 exploitations agricoles au cours de son année scolaire. Disposant d'un 2 roues, il est mobile dans un rayon de 20 km autour de Magny Saint Médard. Pour plus d'informations, contactez le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03 80 68 67 68 ou sje@fdsea21.fr .

Anciens exploitants

Les adhérents de la section des anciens exploitants de Côte-d'Or ont reçu leur carte moisson 2019 ainsi qu'un dépliant permettant de connaître les avantages auxquels les adhérents peuvent prétendre et les activités menées par la section. La FDSEA encourage ses adhérents à échanger autour d'eux (amis, voisins, connaissances retraités du monde agricole) sur les atouts de la section, les sorties et rassemblements organisés, les dossiers importants (retraites, foncier, isolement des seniors....). La section de demande qu'à s'agrandir.
Informations : www.fdsea21.fr rubrique anciens exploitants ou 03 80 68 67 67.

06-05 Formation Bio Bourgogne

Bio Bourgogne organise une formation sur les méthodes préventives permettant de limiter les maladies des veaux. Le rendez-vous est donné le 6 mai à Pouilly-en-Auxois, avec la participation de Paul Polis, vétérinaire au GIE Zone Verte . Renseignements : Aurélie Billon, 06 80 43 16 97, aurelie.billon@biobourgogne.org

11-05 Agri Night à Châtillon

Les Jeunes agriculteurs de Châtillon organisent leur premier "Agri Night" samedi 11 mai à la salle Luc Schreder. Au programme dès 18h30 : un repas 100% local (entrée, jambon à la broche, frites, plateau de fromages, glaces au prix de 18 euros sur réservation au 06 07 57 08 71) suivi d'un bal ouvert à tous à partir de 22h30.

▸ Formations

29/04 **Mairie, Saint Seine l'Abbaye** Directive Nitrates : faire le point sur les évolutions
Contact : Anne Hermant, CA21 - 03 80 68 66 61
anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

7 et 23/05 **Pôle Agricole, Créancey** ACTE agir pour ma cessation et la transmission de mon exploitation
Contact : Elise Bartoletti, CA21 - 03 80 68 66 42
elise.bartoletti@cote-dor.chambagri.fr





Jeunes Agriculteurs

La loi Égalim en débat à l'AG des JA

Les Jeunes Agriculteurs ont organisé leur assemblée générale le vendredi 12 avril à la salle des fêtes de Cercy-la-Tour sur le thème de la loi Égalim. Une table ronde a été organisée sur le sujet.



De gauche à droite : Régis Amiotte, Annie Marien (UFC Que-Choisir58), Perrine Goulet (députée), Guillaume Gauthier (JA Nat) , Emmanuel Bernard (FNB et FDSEA) et Patrice Perrot (député).

Lois Égalim : l'argent des consommateurs reviendra-t-il réellement aux producteurs ? Tel était le thème de l'assemblée générale des Jeunes Agriculteurs. La table ronde organisée sur le sujet a réuni acteurs politiques, association de défense des consommateurs, et membre d'organisations professionnelles agricoles à savoir : Perrine Goulet et Patrice Perrot, députés de la Nièvre, Régis Amiotte et Annie Marien de l'UFC-Que choisir 58, Guillaume Gauthier, élus national aux Jeunes Agriculteurs et Emmanuel Bernard, vice-président de la FNB et président de la section bovine de la FDSEA de la Nièvre.

Une table ronde organisée en deux temps avec pour débuter, un débat entre tous les intervenants. Perrine Goulet a rappelé le cadre de la loi et son application. *«Nous avons eu près de 17 000 contributions pour arriver à l'adoption de la loi en octobre 2018. Cette dernière rentre doucement en application avec la signature de la dernière ordonnance en juin prochain. Notre objectif de départ était de permettre aux agriculteurs de vivre de leur travail sans les primes»* a-t-elle indiqué dans son propos introductif. Elle a poursuivi en donnant un premier bilan de la loi. *«Alors que les choses n'étaient pas gagnées, nous pouvons nous féliciter d'avoir pu obtenir notamment l'interdiction du seuil de revente à perte à 10 % et l'encadrement des promotions. Désormais, nous allons expérimenter la loi pendant deux ans. Si toutefois, nous nous apercevons que celle-ci ne fonctionne pas, alors nous serons plus coercitifs»* a précisé la députée de la première circonscription de la Nièvre. Du côté des JA, cette loi Égalim a déjà des effets positifs. *«On peut reconnaître à Emmanuel Macron la volonté de réveiller les filières. Avec Égalim, elles ont été au pied du mur. D'après mes observations, je peux dire que la filière laitière va dans le bon sens car nous sommes obligés de contractualiser. Dans la filière bovine, cette contractualisation ne représente que 2 %»*.

Vers un besoin de contrôle

Justement comment contractualiser et dans quelles conditions ? Ce sont quelques-unes des questions qui sont venues alimenter la deuxième partie de la table ronde. *«Quelques pistes sont possibles comme la restauration hors foyer qui prend de plus en plus de place dans notre quotidien. Ensuite, il y a le circuit court qui représente 4 % du volume de vente de viande en France. À titre de comparaison, celui des Grandes et Moyennes Surfaces représente 5 %. Ensuite, il faut savoir avec qui l'on veut discuter. Car à la fin, c'est un rapport de force. Les Italiens ne feront pas de contrats avec nous sur des broutards. Le seul contrat qui est envisageable, il est sanitaire. Nous avons besoin de jeunes pour nous bousculer, c'est à nous de nous prendre en main»* a répondu Emmanuel Bernard. *«Tout part en effet des contrats et des sanctions existent jusqu'à 2 % du chiffre d'affaires pour les signataires qui ne respecteraient pas les termes contrat»*. La question du contrôle du prix dans la grande distribution a également été abordée durant les échanges. *«Le problème c'est que la répression des fraudes n'a plus assez d'agents sur le terrain pour effectuer des contrôles. Dans la Nièvre, ils ne sont que 6»* a déploré Régis Amiotte. *«Sur cette question de contrôle, c'est aussi aux consommateurs à l'effectuer en acceptant de payer plus cher des produits de qualité. Cela ne me pose aucun problème que les prix du soda ou de la pâte à tartiner augmentent si les prix in fine reviennent aux agriculteurs»* a estimé la député. La balle est désormais dans le camp du monde agricole qui doit donc s'organiser au plus vite pour espérer bénéficier des effets de cette loi.

THÉOPHILE MERCIER

Quel bilan pour les JA en 2018 ?

Que retenir de cette année ?
Cedric Bernier : *«Je crois que l'on peut retenir la sécheresse qui n'est pas l'élément le plus joyeux avec une situation extrême avec l'absence de pluviométrie. Ce fut un dossier très complexe à gérer car il fut très administratif pour essayer de récupérer des aides à la fois du Conseil Régional mais aussi de l'État. Ensuite le deuxième point ce sont les dégâts de sangliers qui se poursuivent encore aujourd'hui. Nous avons retrouvé un début de relations de travail avec la Fédération Départementale des Chasseurs. Pour 2019, nous allons essayer d'être moins radical et de poursuivre cet effort de dialogue car il faut absolument trouver un terrain d'entente pour régler cette problématique».*

Avez-vous des craintes particulières pour cette année déjà bien engagée ?
CB : *«Le début de printemps est sec et les niveaux des cours d'eaux restent bas. Après, s'il pleut régulièrement la situation peut d'arranger. En tous les cas, nous en avons tous besoin à la fois pour les stocks mais aussi pour notre moral».*

Quels sont les projets des JA 58 ?
CB : *«Trois dates sont à retenir. Ce samedi 20 avril, nous avons une action de communication avec nos collègues du Loiret sur « l'air du jardin des arbres ». L'objectif est de promouvoir notre métier au travers une dégustation de produits du terroir. Ensuite, les traditionnels jeux inter-JA qui se dérouleront le 11 mai à Saint-Saulge et enfin la finale départementale des labours qui est organisée sur le canton de Châtillon-en-Bazois».*


Certains agriculteurs ont interpellé directement les intervenants comme Florent Point (Président JA BFC) aux côtés de l'animateur de la table ronde Jean-Louis Laverdant.

Élevage

Comment relancer la filière ovine dans le département ?

La Chambre d'agriculture a souhaité mettre l'accent cette année sur la filière ovine. Elle a donc demandé aux étudiants en BTS ACSE du Legta de Challuy de travailler sur le développement de la filière ovine dans la Nièvre. Le résultat de leur enquête a été présenté le 5 avril dernier.



L'échantillon de l'enquête se compose de 57 exploitations et 79 éleveurs.

Connaître le ressenti des différents acteurs de la filière et l'avis des non-éleveurs. Tels sont les deux objectifs de cette enquête réalisée par les dix étudiants en BTS ACSE (Analyse et conduite de systèmes d'exploitation). Trois cibles ont été privilégiées par les étudiants : les organismes de producteurs à savoir «*Cialyn*» et «*Terre d'Ovin*» et les agriculteurs Nivernais âgés de 30 à 45 ans (éleveurs ovins ou non) et les bouchers. L'échantillon des étudiants se compose 57 exploitations, soit exactement 79 éleveurs dont 27 n'ont pas d'atelier ovin. En moyenne, les personnes interrogées sont âgées de 39 ans. Leur installation est assez récente (2007 en moyenne). La moitié des exploitants ont au moins une responsabilité extérieure (52 %, soit 29 exploitants). De plus parmi eux, la moitié a plusieurs responsabilités. Ceci montre une forte implication des agriculteurs de notre échantillon sur le territoire. Pour 83 % des agriculteurs engagés dans ce type de démarche, celles-ci ne sont pas pénalisantes pour l'organisation de leur travail, cela est pris en compte au quotidien. En moyenne, 1,4 UTH travaillent sur les exploitations. Plus de la moitié des exploitants ont une aide bénévole (27 EA) représentant environ 0,7 UTH. La SAU de l'échantillon s'étend sur 187 ha. À noter que les personnes enquêtées sans production ovine, ont une SAU moyenne de 200 ha contre 174 ha pour les élevages avec ovins.

30 exploitations avec ateliers ovins

En moyenne, les ovins sont présents sur les exploitations depuis 15 ans. 11 élevages ont toutefois été créés depuis moins de 5 ans, soit un tiers de l'échantillon. La présence de l'atelier ovin est multifactoriel même si l'historique concerne un tiers de l'effectif. Certains ont maintenu l'atelier car il était déjà présent au moment de l'installation. En moyenne, 170 agneaux sont vendus par exploitation et par an pour 40,5 kg de poids vif en moyenne et à l'âge moyen de 5 à 6 mois. 45 % des éleveurs ovins vendent leurs produits sur deux périodes, majoritairement au troisième et quatrième trimestre. De manière générale, les éleveurs vendent tout ou partie en direct et répartissent leurs ventes sur toute l'année. Globalement, la pérennité de l'atelier est bonne (7/10). Ainsi seulement 16 % des enquêtés ont des doutes sur la suite de leurs ateliers et 14 % des enquêtés estiment que l'atelier ovin ne va pas perdurer sur l'exploitation.

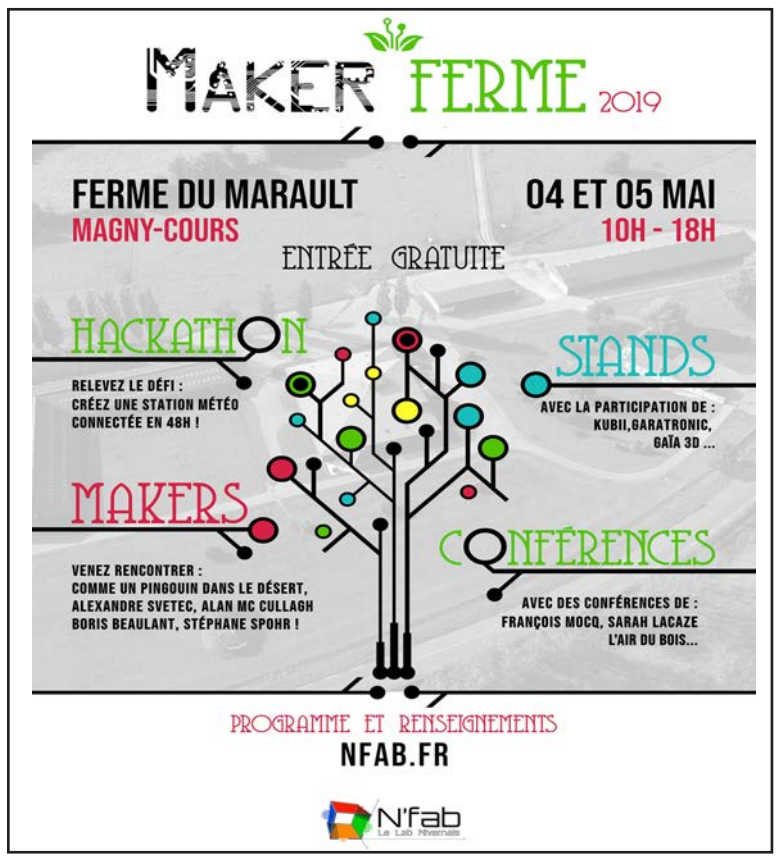
Quelques pistes pour l'avenir

En conclusion de l'enquête, la filière a été décrite comme peu développée par 56,67 % des éleveurs ovins. La vision est plutôt négative. Toutefois, les éleveurs pensent qu'elle peut se développer par des actions dans les élevages mais aussi auprès des consommateurs. Les étudiants ont établi quelques pistes pour relancer la filière comme adapter les formations nivernaises avec par exemple la mise en place de supports pédagogiques adaptés, d'avantage de journée techniques ou encore mettre en place une conduite ovine dans toutes les formations. Pour favoriser la production ovine les étudiants préconisent de mieux communiquer sur les moyens existants, développer des ventes sous signes de qualités et/ou de désaisonnement et enfin valoriser l'image de la production herbagère respectueuse de l'environnement.

Nouvelles technologies

La première édition du Maker Ferme se prépare

L'association N'Fab organise les 4 et 5 mai prochains, la première édition du Maker Ferme à l'Agropôle du Marault. Présentation de ce qui vous attend avec son président Quentin Marques.



C'est un événement ambitieux qui vous attend les 4 et 5 mai prochains. L'idée du «*Maker Ferme*» est de présenter à la fois au monde agricole mais aussi au grand public le monde «*des makers*» (des inventeurs) et du «*do-it-yourself*» (du faites-le vous-même). «*L'idée est de prouver aux responsables du monde agricole que les nouvelles technologies qui peuvent leur paraître parfois éloignées de leur domaine s'intègrent au contraire dans l'évolution de leur métier*» développe, Quentin Marques, le président de N'Fab. Durant deux jours vous allez pouvoir assister à des conférences, créer votre propre station de météo grâce au Hackathon ou encore rencontrer directement les responsables de start-up. Cet événement s'inscrit dans le projet de développement initié par Raphaël Sotty au Marault qui est d'ouvrir en septembre prochain un «*tiers-lieu*» dans lequel les porteurs de projets pourront venir chercher des idées et des conseils pour le développement de leurs entreprises. Ce FabLab sera donc porté par l'association N'Fab qui compte actuellement dix adhérents. Fraiseuses numériques, électronique, brodeuse numérique et imprimante 3D sont quelques-uns des outils que vous allez pouvoir trouver prochainement dans ce FabLab.

Plus d'informations sur le site NFAB.fr



▶ Formations

02/05 Réussir la litière bois plaquette

L'année 2018 a montré combien les éleveurs ont dû s'adapter aux aléas climatiques.
Nombreux d'entre vous ont testé pour la 1ère fois la litière bois-plaquette cet hiver. Des questions restent en suspens, afin d'y répondre et de mieux maîtriser cette pratique ou de la découvrir, la CA 58 vous propose une journée de formation le jeudi 2 mai 2019 à Saint Saulge.
Objectif : Piloter une litière bois–plaquette :
Produire une plaquette à un coût compétitif
Optimiser ses capacités d'absorption
Public : Tout éleveuse, éleveur
Contact: Etienne Bourgy, responsable de stage et Chargé de mission énergie référent agroforestier BFC,
au 03 86 93 40 18

02-03/05 Marketing photographique

Objectif : Apprivoiser votre appareil, gérer la profondeur de champ et analyser correctement la lumière afin que ses choix personnels remplacent l'automatisme de l'appareil et Générer soi-même des photos de qualité.
Public : Tout public débutant adapté aux possesseurs de tous types d'appareils : photo/vidéo numérique (compact, réflex, smartphone...)
Contact: Lagord Julie , responsable de stage et Chargé de communication



Groupama

Une assemblée générale très festive

La caisse locale de Groupama à Nevers tenait son assemblée générale le mardi 9 avril au théâtre municipal. Morceaux choisis.



Denis Geoffroy, le président de la caisse locale durant le discours introductif

C'est dans le cadre très prestigieux du théâtre municipal de Nevers que s'est tenue l'assemblée générale de la caisse locale de Groupama. La soirée a débuté par la présentation de trois films qui représentent l'ensemble des engagements de Groupama tant sur le plan départemental que national. On peut citer notamment le partenariat avec l'équipe cyclisme FDJ, présente en autre sur les routes du tour de France. Mais également la participation de Groupama dans les travaux de rénovation du théâtre. Une présentation des comptes et actions de l'année a été effectuée. Le groupe a notamment accompagné des sinistres pour une enveloppe de 2 millions d'euros. Financièrement, la caisse locale bénéficie d'un fonds de roulement de 16 336 euros. Ce dernier va permettre de développer de nouveaux des projets de prévention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou encore le forum des associations.
Cette assemblée générale a également été l'occasion de présenter les nouveaux collaborateurs à l'image Arnaud Couillard, le nouveau responsable institutionnel départemental. Il remplace Virginie Martin qui a été nommée dans un autre département. Cette arrivée est le fruit de la volonté de Groupama de dynamiser la proximité sur le territoire. Sa principale mission est d'accompagner et d'épauler les caisses locales.
La soirée s'est clôturée par un spectacle où ventriloque et magicien sont venus divertir élus et sociétaires.
Prochains rendez-vous pour Groupama le 9 mai pour l'assemblée générale départementale à 09 h 30 au Stade du Pré Fleuri à l'Usson de Nevers.

▶ Agenda

26/04 Temps d'échange entre nouveaux éleveurs Bio

Bio Bourgogne invite les éleveurs convertis depuis moins 5 ans à l'AB à un temps d'échange sur l'adaptation de leur système à la bio. La rencontre se déroulera à partir de 9h45, au Gaec Pacquet, élevage charolais bio situé à Langeron (58240).
Contact : Damien Nicolas 06 30 02 24 01

26/04 Visite de ferme AB

Bio Bourgogne organise une visite de ferme bovin allaitant charolais bio, le vendredi 26 avril, à partir de 13h45, au Gaec Pacquet à Langeron (58240). L'accent sera mis sur l'utilisation de la phytothérapie et l'engraissement de bovin en AB.
Contact : Damien Nicolas 06 30 02 24 01.

27/04 AG Avenir Territoire Élevage

L'association ATE organise son AG le samedi 27 avril à la salle Saint-Seine de Corbigny. Début des travaux à 10h30. Renseignements au 07 86 73 08 37.

27/04 Portes-ouvertes de la scierie de La Machine

Dans le cadre du Printemps du bois, la société Bongard-Bazot et fils (BBF) ouvre les portes de sa scierie à La Machine de 10h00 à 18h00 afin de faire découvrir ses produits bois, sa ligne de production de sciages, ses métiers.
Sciages de douglas et de chêne, lames de terrasse, bardage, ossature … tous les produits fabriqués sur le site seront présentés.

30/04 AG Alsoni

Alsoni Conseil Elevage organise son assemblée générale le jeudi 25 avril à partir de 10h au Gaec du Roudon, les Bourbes-03130 Lernolles. L'AG sera suivie par la journée annuelle *«démonstration de bascules»* et matériel de contention. Renseignements et inscriptions par mail 03 85 88 33 91

30/04 Le Bio'TI Full Day

La Chambre d'Agriculture organise la première édition du Bio'Ti Full Day. Une journée qui a pour objectif d'informer, de pérenniser et de réussir son projet d'exploitation en agriculture biologique. Cet événement se tient le mardi 30 avril à Brinon-sur-Beuvron dans la famille Beaumier. : 10 rue de chateau baron58420 Brinon-sur-Beuvron. Au programme dès 14h : un point avec les conseillers de la Chambre d'Agriculture sur la réglementation. Un focus sur les résultat technico-économique du Gaec Beaumier .
Plus d'informations :
Noémie Sansoit au 07 86 73 08 37.

17/05 Foire aux culards de Moulins-Engilbert

Organisée conjointement par le Comité des Foires et la Sicafome qui aurla Foire aux Culards de Moulins-Engilbert se déroulera le vendredi 17 mai 2019 à la Sicafome.
Arrivée des animaux 4h30 à 5h30 - Jury 6h30 à 8h - Vente au cadran 8h30
Pour les animaux non qualifiés IBR une prise de sang doit être réalisée entre le 3 et le 13 mai 2019 avec un résultat négatif obligatoire.

Gel

Sueurs froides pour les viticulteurs et arboriculteurs icaunais

Les vignobles et vergers ont été frappés par quatre nuits de gel les 5, 12, 13 et 14 avril. Les pertes en cours d'estimation semblent limitées en viticulture mais bien plus préoccupantes pour les arbres fruitiers.


Ballots de paille et bougies de paraffine ont réchauffé l'atmosphère autour de certaines vignes.

En vigne comme en arboriculture, 2018 a été une année de soulagement suivant des années de *«galères»* liées aux aléas climatiques. Soulagement qui se voit déjà terni par les premières alertes météos de ce début de mois d'avril, où le froid a durement repris ses droits après un redoux précoce qui avait relancé la végétation. Des températures négatives qui sont descendues jusqu'à -7 °C à certains endroits. Dans les vignes, les viticulteurs ont passé de difficiles nuits blanches pour tenter de sauver leur production dans les parcelles les plus prometteuses : aspersion, bougies, bottes de pailles ou chaufferettes ont mouillé et chauffé toute la nuit, voire plus. *«À Chablis, l'aspersion a tourné dès le samedi 13 à 21 h jusqu'à 14 h le lendemain !»* raconte Régis Ségault, viticulteur à Maligny. *«Chez moi, les vignes sont au stade débourrement ou pointe verte, ce n'est pas le plus sensible, tant que le bourgeon n'est pas ouvert. Mais on a quand même eu -5 °C à Maligny…»*

Le réseau de stations météo connectées déjà utile

Le réseau de stations météo installé récemment par la Chambre d'agriculture a déjà servi aux viticulteurs comme Régis pour adapter leur protection contre le gel : *«J'adhère au réseau de stations météo de la Chambre d'agriculture, j'avais mis une alerte pour m'avertir quand la température atteignait les 0,5 °C, température sous abri, soit environ -1 °C dans les vignes, comme ça je pouvais dormir un peu plus longtemps avant de mettre en place des bougies de chauffage dans une parcelle de Chablis juste au bon moment. Après ces trois nuits blanches exténuantes, on s'est rattrapés sur le sommeil mardi matin !»*

Des dégâts modérés en vignes

Il faut attendre encore un peu pour quantifier l'étendue des dégâts, qui s'annoncent quand même légers sur le vignoble icaunais. *«D'après les premières observations, il y a un peu de dégâts, de l'ordre de quelques pourcents, sauf ponctuellement où on trouve des situations avec des pertes qui pourraient aller jusqu'à 40 %»* explique Guillaume Morvan, spécialiste vigne et vin à la Chambre d'agriculture. *«Ce qui a sauvé la situation, c'est la sécheresse de l'air. Quand la température descend progressivement, comme ça a été le cas avec des premières nuits de gel aux températures de -2 °C, -3 °C, et que l'air est sec, les bourgeons résistent mieux. La nuit de samedi à dimanche, qui a été la plus froide, a donc été mieux supportée par la vigne. On est passé entre les mailles cette fois mais ce n'est pas encore gagné, il reste un mois de sensibilité au gel…»*

Coup dur en arboriculture

En arboriculture, les dégâts ne sont pas encore quantifiés, mais semblent bien plus importants. Alain Duruz, producteur de cerises, abricots, pêches, nectarines et prunes à Jussy, n'a rien pu faire pour tenter de protéger ses vergers : *«Avec 52 îlots pour 8 ha de vergers, c'est impossible de mettre en place une protection efficace et intéressante !»* Après une année 2018 très correcte, le secteur repart sur une année compliquée : le gel a probablement eu de lourdes conséquences, qui seront estimées prochainement. *«Les vergers étaient en floraison, particulièrement longue cette année. Avec des températures qui sont descendues à -7 °C ici, les dégâts sont là… le cerisier est sensible au gel dès -2,9 °C, donc dans les zones qui ont été les plus touchées, les fonds de vallée et les plateaux, les arbres ont subi le froid. On a attendu 72 heures après la dernière gelée pour effectuer le comptage et avoir une estimation des pertes, on le saura bientôt. En abricots, pêches et nectarines, les dégâts sont sûrement très importants. En cerises, on ne sait pas, entre 40 et 80 % de pertes peut-être… Et en prunes, on verra… En plus des dégâts, il y a un risque que le froid ait provoqué un arrêt de sève : avec les variations de températures, l'arbre est «perdu» et arrête la circulation de la sève, ce qui veut dire plus aucun fruit…»* Après une série d'années noires, le secteur arboricole icaunais repart pour une saison économiquement compliquée.

ORIANNE MOUTON


Pour les cerisiers en pleine floraison, il y aura des dégâts, ils sont en cours d'estimation.


Aux endroits équipés, l'aspersion a créé son cocon de glace protecteur autour des bourgeons.



Fertilisation azotée

Concilier rendement et protéines

Pour produire du blé à la teneur en protéines suffisante, la Chambre d'agriculture propose aux agriculteurs de piloter leur 3ème apport d'azote grâce à la pince N-Tester.

Produire du blé dont la teneur en protéines dépasse 11,5 % est un critère essentiel pour satisfaire les débouchés traditionnels des blés bourguignons (meunerie française et exportations). Le climat et le sol ont pour cela une influence importante, néanmoins, le choix variétal, la quantité d'azote apportée, les dates d'apports et la forme d'engrais utilisée sont des éléments de l'itinéraire technique qui ont des effets directs sur la teneur en protéines. Pour assurer une alimentation azotée satisfaisante des blés et ajuster le dernier apport d'azote, l'utilisation d'un outil de pilotage est recommandée.

La Chambre d'agriculture assurera des permanences durant lesquelles les agriculteurs pourront apporter leurs échantillons afin de contrôler l'état de nutrition azotée. Les mesures (16,00 € HT par parcelle – gratuit pour les adhérents de groupes de développement) s'effectueront à l'aide de la *«pince N Tester»*.

À noter : le pilotage de la fertilisation à l'aide de la pince N-tester est aussi possible sur orge d'hiver et de printemps.

Les conditions d'utilisation de la pince N-tester :

- Ne pas avoir de carences autres qu'en azote.
- Avoir eu 15-20 mm après le dernier apport réalisé, afin d'assurer l'absorption de cet apport.
- Un conseil n'est valable que pour une parcelle.

Sur Blé tendre

- Avoir gardé 40 unités en réserve par rapport à la dose du bilan (si la dose bilan est inférieure à 110 unités, la mise en réserve n'est pas nécessaire)
- Avoir un blé entre 2 nœuds et dernière feuille étalée, le stade idéal pour la mesure étant le stade dernière feuille pointante
- Ne pas avoir réalisé le 3ème apport.

N.B. : en cas de mélange variétal : avoir précédemment mis en place une zone sur-fertilisée d'au moins 100 kg N/ha et réaliser deux mesures : une dans la zone sur-fertilisée et une dans le reste de la parcelle.

Sur Orge d'hiver

- Avoir apporté la totalité de la dose calculée par le bilan au stade épi 1 cm
- Avoir réalisé une zone sur-fertilisée (+80 à 100 kg N/ha)
- Avoir une orge entre 1 nœud et dernière feuille pointante : faire une première mesure entre 1 nœud et 2 nœuds. Si la pince ne déclenche pas d'apport, revenir pour pincer entre 2 nœuds et dernière feuille pointante.

Sur Orge de printemps

- Pour les parcelles dont le potentiel est supérieur à 65 q/ha
- Éviter les situations à risque de minéralisation tardive importante et/ou faible réserve en eau
- Avoir apporté la totalité de la dose calculée par le bilan
- Avoir réalisé une zone sur-fertilisée (+80 à 100 kg N/ha)
- Avoir une orge entre 1 nœud et 2 nœuds sans dépasser ce stade.

Sur orge (hiver et printemps), s'assurer que la pluviométrie annoncée dans la semaine suivante est suffisante pour permettre la valorisation d'un apport supplémentaire.

Les permanences auront lieu :	
Lieux	**Dates et horaires**
MAILLOT Bureau de la Chambre d'agriculture ZA du Saule Fendu 8 impasse de l'Europe	Mercredi 24 avril de 9 h à 12 h Vendredi 3 mai de 9 h à 12 h Mardi 7 mai de 14 h à 17 h
AUXERRE 14bis rue Guynemer	Mercredi 24 avril de 14 h à 17 h Jeudi 2 mai de 14 h à 17 h Jeudi 9 mai de 14 h à 17 h
AVALLON 9 avenue du 11 novembre	Vendredi 26 avril de 9 h à 12 h Jeudi 2 mai de 9 h à 12 h Vendredi 10 mai de 9 h à 12 h

Protocole

Pour réaliser une mesure, vous devrez apporter 90 maîtres brins de blé (ou orge) prélevés le jour même dans des zones représentatives de la parcelle au stade précisé ci-dessous. De plus, apportez les renseignements parcellaires suivants : nom de la variété, le stade, date et dose des apports déjà effectués, dose d'azote prévisionnelle, objectif de rendement retenu pour le calcul de la dose prévisionnelle.

Culture	Stade	Nombre de maîtres brins à apporter
Blé (variété pure)	**2 nœuds à dernière feuille étalée**	**90**
Blé (mélange variétal)	**2 nœuds à dernière feuille étalée**	**90 de la parcelle + 90 de la zone sur-fertilisée**
Orge d'hiver	**1 nœud à dernière feuille pointante**	**90 de la parcelle + 90 de la zone sur-fertilisée**
Orge de printemps	**1 nœud à 2 nœuds**	**90 de la parcelle + 90 de la zone sur-fertilisée**

ÉLODIE JOUDELAT, CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE
Contact : Chambre d'agriculture de l'Yonne : 03 86 94 22 22

Aides sécheresse

Aides calamités : c'est maintenant ou jamais

Suite à la sécheresse qui a affaibli l'élevage icaunais en été et automne dernier, deux aides financières ont été mises en place. Les demandes se clôturant le 30 avril, Alysé lance un dernier rappel aux éleveurs.

Devant le peu de dossiers déposés à une dizaine de jours de la fin des dépôts de demandes, Alysé pousse les éleveurs à faire leurs demandes rapidement. Deux aides ont été débloquées pour les éleveurs du département : une aide *«plan sécheresse»* du Conseil régional, qui s'élève à 4,78 € par UGB pour les bovins, ovins et caprins éligibles (femelles déclarées sur la campagne 2018). Pour demander l'aide, il suffit de remplir une page recto verso avec ses informations. Le document à renseigner, les consignes d'envoi et les modalités d'éligibilité sont disponibles sur les sites internet de la Chambre d'agriculture et d'Alysé (à l'adresse suivante : www.alyse-elevage.fr/aide-secheresse-2018-conseil-regional-bourgogne-franche-comte-aux-eleveurs/).

Aide d'État calamités agricoles pour les prairies

En plus de l'aide régionale, l'État a reconnu l'Yonne (hors territoire du Gâtinais pauvre) au titre des calamités agricoles sur perte de récoltes de fourrages sur les prairies le 13 février dernier. Les exploitants actifs qui n'ont pas souscrit d'assurance prairie en 2018, ayant une large part de prairies dans leur exploitation, et qui ont des prairies situées sur une commune reconnue sinistrée peuvent remplir une déclaration. D'après Alysé, *«la perte calculée automatiquement en fonction des éléments déclarés devra dépasser 13 % du produit brut théorique de l'exploitation et devra atteindre au moins 1 000 € pour une indemnisation.»* Les éleveurs peuvent remplir leur déclaration sur le site internet TéléCALAM, sachant qu'un délai de sept jours est à prévoir pour recevoir les codes d'accès au site, si c'est la première demande faite sur ce site. Une déclaration papier est également possible. Retrouvez toutes les informations et liens utiles sur le site d'Alysé.

ORIANNE MOUTON



Emploi

Pôle emploi réitère son partenariat avec les acteurs agricoles

À l'occasion du forum des métiers organisé par les Jeunes agriculteurs de l'Yonne le 11 avril dernier au lycée agricole d'Auxerre La Brosse, les acteurs de l'emploi agricole et pôle emploi ont réitéré leur partenariat en signant une convention départementale.



Signature de la convention de partenariat avec (de G. à D.) : Jean-Baptiste Thibaut, représentant du CPRE, Damien Brayotel, président de la FDSEA 89, Maxime Boucher, président des JA 89, Yves Hutin, directeur territorial de Pôle emploi Yonne, Nadine Darlot, vice-présidente de la Chambre d'agriculture et Bernadette Barbier, de l'Anefa BFC.

Le renouvellement de ce partenariat entre acteurs icaunais existant déjà depuis plusieurs années déjà intervient après une réécriture de la convention nationale. L'Yonne fait d'ailleurs preuve de dynamisme dans le domaine, puisque la déclinaison de ce partenariat se fait dans beaucoup de régions, mais peu d'acteurs ont décidé de travailler étroitement ensemble au sein d'un territoire départemental. La convention renforce encore le rapprochement des structures signataires : Pôle emploi Yonne, la Commission paritaire régionale pour l'emploi de Bourgogne Franche-Comté (CPRE), l'Anefa de Bourgogne Franche-Comté (Association nationale emploi formation agricole), la Chambre d'agriculture, la FDSEA et les JA de l'Yonne.

Mettre ses forces en commun pour «*booster*» l'emploi agricole

En faisant perdurer et en renforçant les collaborations existantes entre les structures, elles peuvent travailler ensemble au quotidien pour permettre le renouvellement des générations en agriculture, pour répondre aux besoins d'actifs dans les entreprises agricoles icaunaises et pour sécuriser les parcours professionnels. Le partenariat établi a pour objectifs de :
Mutualiser les données afin d'évaluer les besoins en actifs en agriculture.
Favoriser l'insertion professionnelle en agriculture par une meilleure connaissance des métiers et des formations.
Fiabiliser et satisfaire les besoins en recrutement
Insérer, professionnaliser et contribuer à sécuriser les parcours professionnels de demandeurs d'emploi
Favoriser la création et la reprise d'entreprise.
Véritable preuve du travail réalisé ensemble, ce partenariat renforce les liens entre le monde agricole et viticole et pôle emploi, ce qui permet notamment d'augmenter la visibilité de l'agriculture et de ses offres, généralement peu visibles pour le public «*hors contexte*».



C'est au forum des métiers, où toutes les structures qui gravitent autour des exploitations agricoles viennent se présenter aux élèves du lycée agricole et de la MFR de Villevallier, que la convention a été signée.

Des projets réussis

Un parfait exemple du travail commun : l'opération forum #versunmétier, organisée au pôle emploi d'Auxerre en novembre et réitérée prochainement le 30 avril.

Présentation de matériel, démonstration des travaux effectués, et de participants nombreux pour une opération percutante auprès du public de demandeurs d'emploi.

S'associer pour réfléchir ensemble, remettre en question ses actions et mettre à profit ses compétences et connaissances propres, voilà la clé de la réussite de ce partenariat, qui a aussi montré son efficacité dans un autre projet : la création d'une formation «*tractoriste viticole*» de 4 mois, réalisée au CFPPA d'Auxerre La Brosse. «*Les professionnels viticoles ont fait remonter le besoin en main-d'œuvre qualifiée, ils ont mis en place et défini la formation, tandis que Pôle emploi a permis le recrutement des stagiaires. Et c'est une belle réussite pour cette première session qui vient de se clôturer, puisque les 10 stagiaires ont tous trouvé un emploi, sauf un, parce qu'il a décidé de changer de voie*» félicite France Lahutte, de la section emploi de la FDSEA 89.

Orianne Mouton

Rencontre autour de l'emploi viticole



Dans le but de favoriser le recrutement dans le domaine viticole, la Maison de l'emploi et Pôle Emploi organisent un Forum de l'emploi le mardi 30 avril 2019 de 9 h à 12 h dans les locaux de Pôle Emploi Auxerre (49 Rue Guynemer, 89000 Auxerre).
Après une présentation par les divers prestataires des différents métiers de la viticulture dans le hall d'entrée, les candidats seront reçus en entretien de recrutement par les exploitants. Des postes en CDI, CDD et saisonnier leur seront proposés.
De plus, les candidats débutants auront la possibilité de signer des périodes d'immersions pour découvrir les différents métiers et rencontrer des organismes de formations dans ce secteur d'activité.

▸ Agenda

25/04 Pac : Réunions d'information
Ces réunions ont pour objet la présentation des évolutions réglementaires 2019 et du logiciel TélePAC. La dernière demi-journée d'information à destination des agriculteurs est organisée dans l'Yonne le jeudi 25 avril à Ancy-le-Franc - salle Polyvalente - Grande Rue à 9h30 (accueil dès 9h15)

19/04 Marché à la ferme Bouy Vieux
La ferme Bouy Vieux accueille son marché à la ferme le vendredi 19 avril de 16h à 20h à Brienon-sur-Armançon. Producteurs et artisans locaux seront au rendez-vous, avec une chasse aux œufs.

20/04 Le 20 du mois
Le domaine Félix, situé à Saint-Bris, mettra en avant ses vins le samedi 20 avril de 18h à 22h, au nouveau bar Le Galopin, situé rue d'Egleny à Auxerre. La rue sera fermée pour l'occasion puisque plus de 200 personnes sont attendues. 2,50€ le verre.

21/05 Permanence Apetica
La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le mardi 21 mai à la chambre d'agriculture 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 52 93 52- dijon@apecita.com

23/04 Parlons forêt ! Saint-Léger-Vauban
RDV à 14h30 devant la Mairie de Saint Léger Vauban. Balade nature : découverte de la forêt, des essences forestières et des métiers de la forêt. Prévoir des chaussures/vêtements adaptés à la météo. Renseignements et inscriptions: 03 86 78 79 57 contact@parcdumorvan.org

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne: Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Le semis direct est-il fait pour moi ?
Le 22 mai - Contact :
Louis Gabaud, 03 86 94 21 91

J'améliore la résistance de mes chevaux grâce aux plantes et aux huiles essentielles
le 28 mai - Contact:
Sandra Martinet, 03 86 94 28 42

Optimiser les réglages de ma moissonneuse batteuse
Le 4 juin - Contact:
Richard Wylleman, 03 86 94 22 24

Formation «Telepac».
8 dates avec des lieux différents ont été arrêtées pour des formations d'1 journée entre le 16/04/19 et le 9/05/19
Inscription auprès de:
Valérie Rousseau, 03 86 94 28 48

Journée méthanisation avec l'Ademe BFC

Des retours d'expériences riches d'enseignement

Comme chaque année, l'Ademe BFC a procédé à un état des lieux de la méthanisation en région BFC. La méthanisation d'origine agricole avance en région avec une grande diversité de projets et de dimensionnement et les acteurs disposent maintenant du recul nécessaire pour interroger toutes les dimensions d'une diversification en production énergétique : économique, environnementale, sociale…



Retour d'expériences avec trois porteurs de projets aguerris dans le domaine de la méthanisation : la SAS Agroénergie des Collines (39), le Gaec de la Foultière (70), la SAS Fèvre (21), la SAS Méthaénergie Ciel (71) et le Gaec des Trois communes (71).

Quoi de neuf dans la méthanisation agricole ? Avec une soixantaine d'unités en fonctionnement, 9 en construction et 30 en projets, l'Ademe BFC constate *«un véritable intérêt pour cette thématique, qui révèle le dynamisme d'une filière et l'importance des enjeux»* liés au développement de ce mode de production énergétique. L'expertise acquise sur les projets les plus anciens nourrit aujourd'hui la réflexion et conforte certaines orientations, mais on observe aussi qu'à mesure que les unités se développent et se multiplient, les citoyens s'interrogent sur les impacts environnementaux et sociaux d'installations dont certaines sont à fort dimensionnement.

Une production en augmentation mais encore loin des objectifs visés

En ce qui concerne les unités présentes en Bourgogne Franche-Comté, les agriculteurs qui les conduisent n'ont pas rencontré de résistance particulière, du fait notamment de leur ancrage territorial et d'une communication bien organisée en amont et suivie dans le temps (réunions d'information, portes ouvertes…). La méthanisation d'origine agricole concerne aujourd'hui en BFC 54 installations agricoles (dont deux à l'arrêt), 4 issues de l'industrie agroalimentaire, 2 sur boues d'épuration et 1 sur déchets ménagers. Si le nombre des installations augmente régulièrement, on est loin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la transition énergétique. En région, la part de l'énergie produite au titre de la méthanisation représente 0,33 % de la consommation électrique et 0,16 % de la consommation de biométhane…

La marge de progression reste donc importante pour une filière qui s'organise autour de partenariats rassemblant les Chambres d'agriculture, la Région, l'Ademe, les collectivités territoriales et certains acteurs (élus locaux et/ou industriels) en fonction de la nature des projets.
La quarantaine d'installations agricoles qui ont fonctionné à plein régime en 2018 a permis de méthaniser 337 000 tonnes de matières méthanisables composées à 74% d'effluents d'élevage, 14% de déchets extérieurs, 4% de Cive et 5% d'issues de céréales et autres résidus de cultures. La méthanisation agricole en Bourgogne Franche-Comté est très disséminée et diversifiée : on monte des petites unités (100 kW élec) fonctionnant à 85% avec des effluents d'élevage pour un investissement limité de l'ordre de 700 000 à 800 000 euros et des unités beaucoup plus importantes (250 kW à 500 kW et plus) correspondant à des investissements beaucoup plus conséquents (en voie liquide essentiellement).

Un choix de développement plébiscité par ceux qui l'ont fait

Les objectifs initiaux du développement d'une production énergétique issue de la méthanisation agricole restent les mêmes : ouvrir une voie de diversification et un revenu économique différencié aux agriculteurs, diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES), valoriser les déchets et les sous-produits organiques grâce à la production de matière fertilisante, s'inscrire dans une dynamique territoriale où les élus ont leur part dans la construction et l'acceptabilité des projets.
Si les citoyens peuvent s'interroger face au dimensionnement de certaines unités d'envergure, les organisations environnementales représentées par France Nature Environnement, ONG présente lors de cette journée technique, posent un regard plutôt indulgent (mais attentif) sur ces installations. Leur acceptabilité n'est pas remise en cause dès lors *«qu'elles s'inscrivent dans une vraie dynamique d'aménagement du territoire et qu'elles amènent les systèmes agricoles à évoluer vers plus d'agronomie et moins d'intensification»*. Ce qui semble être le cas, puisque les études réalisées sur des unités en fonctionnement depuis plusieurs années montrent que leur gestion amène les agriculteurs à adopter des pratiques plus agro-écologiques. Nourrir un digestat en continu conduit à allonger et à diversifier ses rotations, à augmenter les surfaces en couvert et globalement à se tourner vers des pratiques agronomiques plus favorables à l'environnement et au développement de la matière organique dans les sols.
96% des agriculteurs producteurs d'énergie concernés par cette enquête (panel non représentatif du fait de la grande diversité des unités et des systèmes) ne regrettent pas leur investissement et n'hésiteraient pas à relever à nouveau le défi énergétique, non sans apporter toutefois quelques aménagements techniques.

ANNE-MARIE KLEIN

Les coûts cachés d'une unité de méthanisation

La méthanisation peut mobiliser des capitaux importants et le retour sur investissement peut s'avérer très attractif à moyen terme. En revanche certains coûts induits par ces techniques de production de type industriel ne doivent pas être minimisés mais être intégrés dans le business plan dès le début des réflexions et surtout dans la construction du financement. Une unité de méthanisation comme tout process industriel doit fonctionner en continu, les pannes comme les baisses et encore plus les arrêts de production d'énergie ont un coût qui se répercute sur la rentabilité de l'ensemble du système. Il est donc essentiel de se prémunir contre les aléas techniques, d'anticiper les pannes, de les prévenir et de s'organiser sur le long terme, plutôt que pallier l'urgence avec des prises de risques d'ordre financier importantes.
Ces systèmes industriels, forts éloignés des systèmes agricoles, doivent être sécurisés. Dans un projet, au moment d'évaluer les coûts réels, mieux vaut ne pas faire l'impasse sur les coûts de maintenance qui peuvent s'avérer très élevés. La signature d'un contrat de maintenance bien dimensionné peut s'imposer, tout comme le fait de se doter de matériels de remplacement, d'anticiper l'usure des pièces, de programmer les interventions… Mieux vaut aussi se former ou former un personnel compétent et prévoir certains financements sur le long terme, comme les opérations de curage. Un curage de fosse peut coûter entre 20 000 et 25 000 euros, si tout va bien et dans le cadre d'un entretien courant. La maintenance d'une installation de type industriel est complexe, il faut y consacrer un temps de réflexion important, en amont du démarrage et se donner du temps pour tout faire et surtout penser à tout… Y compris à trier ce que l'on met dans le digesteur. On trouve tout et n'importe quoi dans les pailles, l'herbe des tontes, les résidus divers qui alimentent le digesteur et tous ces corps étrangers peuvent provoquer des bris de machines et des pannes sévères. C'est autant de perdus pour la production et la rentabilité du système. Avec une remarque d'expert en maintenance à faire sienne : *«les méthaniseurs sont là pour valoriser les déchets, ce ne sont pas des poubelles !»*

L'EPLEFPA de Bar le Duc forme à la conduite d'une unité de méthanisation

Le lycée agricole de Bar-le-Duc est le seul en France à avoir mis en place un cycle de formation sur les différents aspects du développement et de la conduite d'une unité de méthanisation. Une formation *«Mise en œuvre d'une unité de méthanisation»* est proposée depuis cinq ans. Elle dure un an et est composée de six unités d'enseignement : la mise en place d'un projet, la conduite biologique d'un digesteur, les aspects logistiques liés aux substrats, la maintenance et l'entretien du méthaniseur, les débouchés et la commercialisation du biogaz, la valorisation du digestat et les aspects économiques. Cette formation professionnelle destinée aux adultes (bac +2) est sanctionnée par un diplôme universitaire. Elle peut intéresser aussi des exploitants agricoles, des porteurs de projets, des salariés des collectivités, des référents énergies, des demandeurs d'emploi et des étudiants en recherche de spécialisation.

Crédit Agricole Champagne-Bourgogne

Trois jeunes «Talents Gourmands» au top de l'édition 2018-2019

Les Talents Gourmands 2018-2019 viennent de récompenser un agriculteur, un artisan des métiers de bouche et un restaurateur pour cette 4ème édition organisée par le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne.


Mathias Colson


Aymeric Luczkiewicz


Takaski Kinoshita

Sur les 40 candidats pressentis, 9 auront pu accéder à la finale et 3 lauréats se seront dégagés au terme d'une compétition serrée pour la finale régionale qui s'est déroulée à Urville dans l'Aube. Le jury présidé par Michel Drappier, gérant du domaine familial de Champagne Drappier a sélectionné la crème du patrimoine culinaire de Champagne-Bourgogne. Les finalistes ont remporté la somme de 1 000 euros offerts par le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne et les lauréats 3 000 euros, ainsi que plusieurs dotations. Avec en plus un petit coup de pub bienvenu pour ces jeunes créateurs innovants.

Mathias Colson (21) : Faire redécouvrir le vrai goût du lait

Dans la catégorie *«Agriculteur»*, ce sont les glaces de Matthias Colson, de *«La Ferme Labergement»* à Moloy en Côte d'Or, qui a remporté la mise pour ses glaces fabriquées à partir du lait des vaches de race Brune de la ferme. Sa volonté étant *«de faire découvrir aux consommateurs le vrai goût du lait, à travers des produits traditionnels comme le riz au lait ou des produits plus élaborés comme les crèmes glacées. Le but de notre démarche, c'est de travailler de plus en plus avec les produits que l'on trouve dans notre région, comme les œufs, les fraises ou le cassis»*.

Aymeric Luczkiewicz (89) : Travailler un produit emblématique de la Bourgogne

Aymeric Luczkiewicz porte la fierté de l'artisanat des métiers de bouche au travers de sa SARL *«Pyneau Prunutz»* installée à Chablis dans l'Yonne. L'entreprise *«est pour le moment basée sur une offre mono-produit, la gougère»*, produit emblématique qui avait besoin selon lui *«d'un petit coup de jeune vis-à-vis des saveurs proposées. J'ai trouvé intéressant de traiter ce produit comme le macaron pour le dessert (...)»*. Cette réflexion a abouti à la création d'un *«produit haut de gamme avec des saveurs basées sur le terroir (moutarde de Dijon, beurre d'escargot, jambon persillé…) ou des saveurs plus exotiques comme le poivre sauvage de Madagascar, le sésame ou les algues Wakame»*.

Takaski Kinoshita (21) : Pour une cuisine métissée

C'est au Château de Courban & Spa à Courban (21) que Takaski Kinoshita exerce ses talents de chef et met sa créativité au service d'une *«cuisine bourguignonne gastronomique, avec quelques touches de légèreté japonaise»*. Il aime ainsi *«associer les produits de notre terroir de saison avec ceux de ma culture d'origine»*.

AMK

Cuma BFC

Partage et coopération

Hervé Delacroix, ancien président des Cuma du Doubs, porte la parole des 800 structures de Franche-Comté et de la Bourgogne. A chaque étage, l'engagement se base sur la collaboration.


Hervé Delacroix préside les Cuma de Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis peu - lundi 25 mars -, Hervé Delacroix est le nouveau président des Cuma de Bourgogne-Franche-Comté. Tout commence en 1992 suite à son installation à Courvières.

L'agriculteur s'engage dans la Cuma de la Baume. *«Cela s'est fait doucement»*. La Cuma se lance avec une dizaine d'exploitations pour des épandeur, bétaillère et benne.
«J'ai été - par la suite - président de la Cuma de la Baume ; du nom d'une rivière qui navigue entre Boujailles et Courvières».

Suivent du matériel pour le travail au sol et une tonne à lisier et même, pendant cinq ans une presse à botte carré. Non content de son engagement au sein de sa propre structure, Hervé Delacroix accepte en 2 000 comme président de la Cuma de la Baume d'accéder au poste d'administrateur de la FDCuma du Doubs avant d'en devenir le président en 2006 jusqu'en janvier 2017 ; *«grâce à notre travail avec le DynaCuma, nous avons pu poursuivre notre engagement collectif»*.

Aujourd'hui, il préside une grande région. Elle compte plus de 805 Cuma qui sont encadrées par un directeur et une équipe de dix-huit salariés dont douze animateurs ; celles-ci génèrent 30 millions de chiffres d'affaires et 26 millions investissements.

Une dynamique collective

Avec Hervé Mouron, un Nivernais, il va représenter la grande région à la FNCuma. Là aussi, il va porter un message qui a toute son importance pour tous les agriculteurs : diminuer les charges de structures sur l'exploitation au niveau des matériels. Le choix est clair : autant privilégier une bonne installation comme la salle de traite. *«Nous y passons tous les jours»*. Et le tracteur ? *«A mon compteur, je ne le roule que 300 h»*. Autant passer par la Cuma : *«c'est une bonne solution pour l'agriculture»*.
Le travail en collectif permet d'augmenter les capacités de remboursement des investissements. *«Cela incite aussi à une politique dynamique pour acquérir du matériel récent et forcément plus performant»*.
Il faut encore conforter les convictions des uns et des autres afin qu'ils s'engagent au sein des Cuma. *«Ils sont le lieu de partage et de coopération»*. Mais le nouveau président reconnaît aussi que ce n'est pas simple tous les jours et qu'il faut composer avec tout le monde.
Le nouveau président de la grande région préfère être optimiste : *«Je m'appuie sur des personnes qui veulent aller de l'avant»*. Pour cela, Hervé Delacroix compte sur une équipe qui accepte de partager les responsabilités. *«Cela me permettra de fédérer toutes nos Cuma pour offrir les mêmes services à chacune sur leur propre territoire»*.

Pour autant, il n'est pas question de chercher à uniformiser toutes les différentes pratiques. En s'appuyant sur les animatrices et les animateurs qui sont liés à leur territoire, il est possible de mutualiser les compétences des uns et des autres.

DOMINIQUE GOUHENANT

Parcours

Hervé Delacroix s'installe en 1991 sur l'exploitation familiale puis contribue en 1993 à la création du Gaec de l'horizon à Courvières. Les trois associés disposent de 120 laitières ; elles produisent 820 000 l de lait pour Les Monts de Joux.

Phytos

Coup d'envoi d'Écophyto 2

Le gouvernement a réuni cette semaine le premier comité de suivi et d'orientation pour la mise en place du plan Écophyto 2 + version actualisée du plan Écophyto 2. L'occasion de « réaffirmer » ses objectifs de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, après l'échec des derniers plans Écophyto.

Dans un communiqué conjoint du 10 avril, les ministères de la Santé, de la Transition écologique et de l'Agriculture ont annoncé le lancement officiel du « comité d'orientation stratégique et de suivi », composé d'acteurs agricoles et associatifs, destiné à contrôler l'application du plan de réduction de l'utilisation des produits phytos, Écophyto 2 + version actualisée du plan Écophyto 2, en place depuis 2015.

Le gouvernement en a profité pour réaffirmer les objectifs du plan Écophyto 2, à savoir la réduction de moitié de l'utilisation de produits phytos *«d'ici 2025»*. L'exécutif appelle à *«la mobilisation pleine et entière de l'ensemble des parties prenantes»* pour atteindre ces objectifs.

Un «*task force*» menée par le préfet Bisch

Au sein de ce dispositif, le préfet Pierre-Étienne Bisch, coordinateur interministériel depuis décembre dernier, devrait prendre la tête d'une «*task force**», regroupant des «*acteurs publics et privés engagés en faveur de la réduction des usages de produits phytosanitaires*». Tous les préfets de région seront d'ailleurs *«mobilisés dans les territoires»*, ajoutent les ministères.

Le gouvernement a en outre rappelé son intention de «*renforcer*» les moyens alloués à la recherche, sur les questions de *«l'agroécologie»*, le «*biocontrôle*», la «*génétique*» et la «*prophylaxie*». 30 millions d'euros seront débloqués, afin «*d'identifier*» ces voies alternatives.

Un «*comité de suivi des filières*», réunissant *«l'ensemble des interprofessions végétales»*, et «*entièrement consacré aux voies de progrès et engagement en matière d'usage des produits phytosanitaires»* devrait également être mis en place, avec une première réunion dès *«fin avril»*.

Une enquête sur le glyphosate

Concernant le glyphosate, l'exécutif souhaite sa sortie pour «*une majorité d'usages*» avant la fin 2020. Toutefois, le gouvernement veut mener une enquête d'ici l'été, auprès des agriculteurs, dans le but de *«mieux connaître leurs pratiques de désherbage»* et leur évolution, rappelant par ailleurs que les usages du désherbant pouvant être remplacés par des «*alternatives*» moins risquées devraient être *«progressivement interdits»*.

L'utilisation des produits phytosanitaires continue d'augmenter en France, malgré les différents plans Écophyto mis en place ces dernières années. L'indice de référence Nodu, qui calcule le nombre de traitements moyens appliqués à l'échelle national a en effet crû de 12,4 % entre 2009 et 2016…

* Task Force : groupe de travail


Photo : Réussir

Le plan Écophyto2 vise à réduire de moitiél'utilisation de produits phyto d'ici 2025.

En 2017, la consommation de phytos a diminué de 2 % en tonnages

La consommation de produits phytosanitaires par les agriculteurs français a baissé, en quantité (tonnages), de 2 % en 2017 par rapport à 2016, a indiqué le ministère de l'Agriculture, le 10 avril, confirmant une information dévoilée par France Nature environnement (FNE). L'indicateur de référence Nodu (nombre de traitements «*moyens*» appliqués à l'échelle nationale), n'a toutefois pas encore été révélé. L'annonce a été faite en marge de la présentation d'une version actualisée du plan Écophyto 2 + devant des acteurs associatifs et agricoles. «*Nous sommes loin du compte. C'est pour cette raison que nous mobilisons beaucoup plus de moyens dans le cadre d'Écophyto 2 +*», indique déjà le ministère, dont l'objectif est d'atteindre une diminution de l'usage des phytos de -25 % d'ici 2020 et -50 % d'ici 2025. Réagissant à ces annonces, France Nature environnement (FNE) a qualifié l'objectif du gouvernement «*d'intenable*», malgré certaines «*avancées*», comme «*l'augmentation de la redevance pour la pollution diffuse » et la « séparation vente/conseil de pesticides*».

Bois - Forêts

Pour une gestion raisonnée de la récolte bois-énergie

À l'occasion de la Journée mondiale de la Forêt, l'Ademe et ses partenaires ont publié une étude sur la préservation des sols et la biodiversité dans l'exploitation des forêts pour le bois énergie. Une récolte raisonnée doit permettre de préserver les écosystèmes


Photo : Réussir

Le bois-énergie constitue un enjeu stratégique de la transition énergétique alors que la moitié de l'énergie consommée en France est utilisée pour produire de la chaleur. La production de chaleur à partir des énergies renouvelables permet de relocaliser la production d'énergie en valorisant des ressources locales, ce qui diminue d'autant le recours à des énergies fossiles carbonées et importées. Le bois-énergie correspond aujourd'hui à 40 % des énergies renouvelables produites en France, largement devant les autres sources renouvelables. Mais l'Ademe prévient que le développement de l'utilisation du bois-énergie ne peut pas se faire dans n'importe quelles conditions.

Faire évoluer les pratiques de récolte

Cette filière mobilise de plus en plus des arbres ou des parties d'arbres qui étaient jusqu'alors laissés en forêt, ce qui peut jouer sur l'écosystème forestier. De fait, les menus bois, les souches et les feuillages contribuent au maintien de la bonne qualité des sols forestiers. L'évacuation sans précautions de ces ressources forestières peut mettre en danger la fertilité forestière et la biodiversité. L'étude propose donc aux exploitants de réaliser des diagnostics préalablement à l'ouverture d'un chantier de récolte, sur la base de trois recommandations principales :

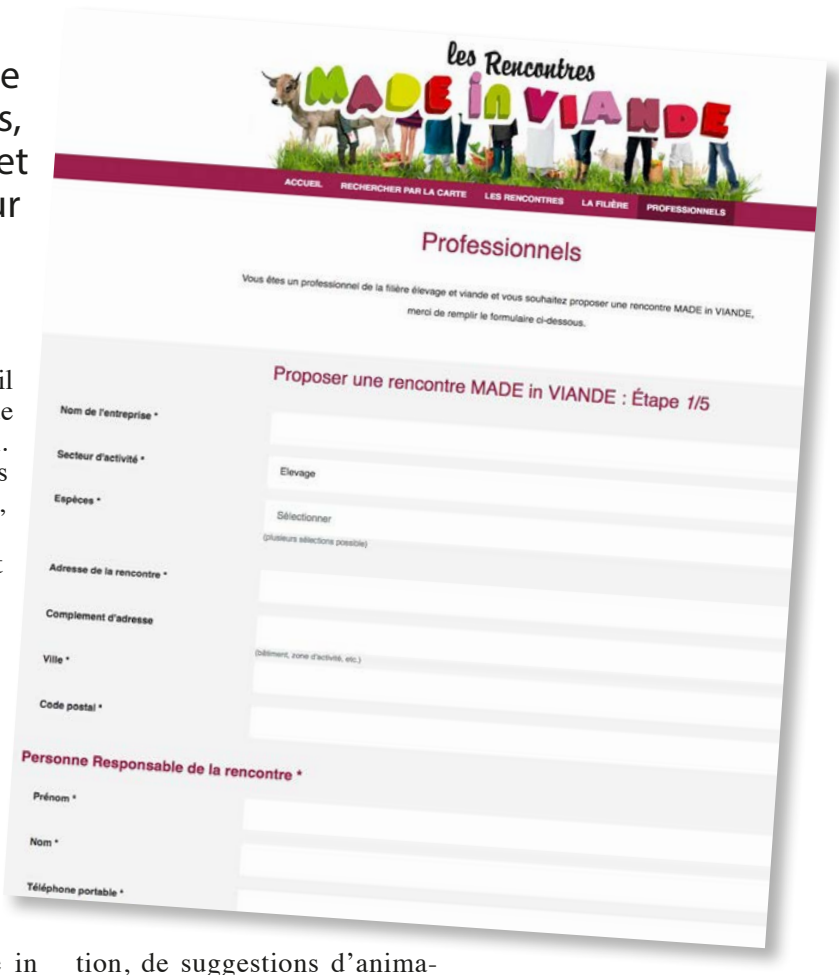
- Limiter au maximum l'évacuation du feuillage (particulièrement riche en nutriments)
- Moduler la récolte des menus bois (branches dont le diamètre est inférieur à 7 cm) en laissant 10 à 30 % sur place. Éviter toute récolte de ces mêmes menus bois pour les sols les plus vulnérables et dans des zones importantes pour la biodiversité.
- Raisonner la récolte des souches.

Pour chacune de ces recommandations, l'étude propose des préconisations techniques (délais et précautions…) à mettre en œuvre. Un programme d'expérimentation est aussi prévu entre 2019 et 2021 pour tester des méthodes opérationnelles nouvelles permettant de laisser plus de menus bois et de feuilles au sol, avec une évaluation des conséquences technico-économiques de ces pratiques de préservation des sols forestiers.

Rencontres *Made in Viande 2019*

Les inscriptions sont ouvertes !

Cette année les Rencontres Made in Viande se tiennent du 22 au 29 mai 2019. Pour cette 5ème édition, comme pour toutes les autres, tous les professionnels de la filière élevage et viande sont invités à ouvrir leurs portes pour dialoguer avec le grand public.



Made in Viande c'est reparti ! Les professionnels de la filière élevage et viande sont invités à se mobiliser pour faire de ces rencontres un succès et une belle occasion de faire découvrir son métier et son engagement pour une alimentation responsable et durable. C'est aussi une façon de reconnecter durablement la filière, ses acteurs et les consommateurs autour de rencontres conviviales, festives et authentiques.

Questions, réponses, explications, démonstrations… les visiteurs apprécient ce contact au plus près des professionnels pour parler protection animale, traçabilité, hygiène, pratiques agricoles, sans le filtre quelques fois déformant des spécialistes de la communication. Au cours de ces Rencontres Made in Viande il s'agit d'être vrai, authentique et d'avoir le sens de l'accueil. Tous les professionnels des filières bovine, veau, ovine, équine, caprine, porcine… dans tous les métiers sont invités à prendre part à cette mobilisation et à s'inscrire en ligne sur le site www.madein-viande.fr rubrique *«professionnels»* ou à contacter leur comité régional Interbev. Les professionnels de la filière porcine peuvent contacter directement Inaporc.

Une fois l'inscription validée, ils recevront un kit de matériel Rencontres Made in Viande, composé d'un guide mode d'emploi, d'invitations, d'affiches, de tracts, d'éléments de signalétique et de décoration, de suggestions d'animations… À vos agendas !

Renseignements et inscription : Interbev Bourgogne Franche-Comté : 03 80 48 43 21 - 06 87 96 23 94 - contact@interbev-bourgogne-franchecomte.fr

Jeunes Agriculteurs

Un nouveau président pour les JA

Suite à la candidature de Jérémy Decerle aux Européennes sur la liste LREM, Samuel Vandaele a été élu président, le 11 avril.
Producteur de céréales, de betteraves et d'oléoprotéagineux en Ile-de-France, il était jusque-là secrétaire général du syndicat, en binôme avec l'ancien président. Il sera remplacé à ce poste par Arnaud Gaillot, éleveur laitier dans le Doubs, jusque-là secrétaire général adjoint. Une élection qui s'inscrit donc dans la continuité du mandat en cours.


Samuel Vandaele, nouveau président des JA.

«Nous avions construit le projet de mandature ensemble. Nous sommes à mi-mandat, des choses ont été faites et il y a encore un certain nombre de choses à faire». Parmi elles, la priorité reste la transmission des exploitations. *«Si les JA ne se mobilisent pas, personne ne le fera»*, lâche-t-il. La deuxième priorité est la structuration des filières pour que *«la valeur revienne sur nos exploitations»*.

La troisième, *«et non des moindres»*, est la montée en compétences du réseau JA. *«Il faut que notre syndicat soit reconnu comme une école de formation pour l'ensemble du monde agricole, préconise le nouveau président. Nous voulons des agriculteurs qui portent la voix des agriculteurs dans les coopératives, les banques, les collectivités locales…»*

Le départ de Jérémy Decerle pour le Parlement européen semble en être une bonne illustration.

▶ *En bref*

Pac les ministres de l'UE encore divisés sur le renforcement des mesures environnementales

Réunis le 15 avril à Luxembourg, les ministres de l'agriculture de l'UE se sont, une nouvelle fois, montrés divisés sur l'ambition environnementale des propositions de la Commission européenne pour la future Pac. La nouvelle architecture verte «est la pierre angulaire de notre proposition», a prévenu en ouverture du débat le commissaire Phil Hogan. Bruxelles propose que les actuelles exigences du verdissement rejoignent les règles de base de la conditionnalité et que les agriculteurs volontaires soient rémunérés, dans le cadre du premier et du deuxième pilier pour aller au-delà. Même s'ils sont encore loin de faire l'unanimité, les éco-programmes du premier pilier sont soutenus par de plus en plus d'États membres. Par contre de nombreux ministres s'opposent à une partie des nouvelles exigences de la conditionnalité qu'ils considèrent comme trop contraignantes. La Roumanie, qui assure la présidence du Conseil, espère parvenir à un accord partiel des États membres sur la future Pac d'ici la fin du mois de juin, mais de nombreuses délégations refusent de donner leur feu vert à un quelconque compromis tant que le cadre financier européen 2021-2027 ne sera pas connu.

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives



NOUVEAU LEEB AX
COHÉRENT et EFFICACE



À découvrir chez votre concessionnaire exclusif
HORSCH
horsch.com
Sarl MANIÈRE
21690 Verrey/Salmaise
03 80 35 80 66

Marché du tracteur 2018

John Deere reste leader dans un marché en baisse

L'année 2018 se solde par une baisse de 13,3 % des immatriculations. Au classement des marques, John Deere conserve sa première place, juste devant New Holland qui progresse de manière fulgurante.



Réussir Machinisme

Selon les chiffres d'Axema (Union des industriels de l'agroéquipement) dévoilés dernièrement, 33 151 tracteurs ont été immatriculés en 2018, un recul de 13,3 % par rapport à 2017. Cette baisse s'explique surtout par le pic d'immatriculations de décembre 2017, lié à la mise en place de la Mother Regulation au 1er janvier 2018.

Rappelons que ce chiffre de 33 151 unités englobe les ventes de tracteurs standards, spécialisés (vignes et vergers), espaces verts et les chargeurs télescopiques. Sur ce marché global, John Deere conserve sa position de leader avec 18,5 % de parts de marché (+ 1,5 point), juste devant New Holland qui atteint 18,2 %, en hausse de 3,8 points ! *(tableau 2)*

Mais pour mieux comparer les parts de marché des tractoristes, nous préférons une analyse par segments de marché.

Ainsi, sur le marché des tracteurs standards qui régresse de 6 %, John Deere reste nettement leader à 20,3 % (+0,8 points), devant New Holland qui fait un bond de 4 points pour atteindre un part de marché de 17,2 %. Fendt chasse Claas du podium grâce à un gain de 2 points. Claas ne démérite pourtant pas avec un part de marché en légère hausse. Après une belle performance en 2017, Massey Ferguson dégringole de deux places pour passer sous la barre des 10 %. Derrière, Case IH et Valtra reprennent des couleurs, tandis que Kubota chute brutalement avec une part de marché réduite de moitié. En bas de tableau, les marques des groupes italiens SDF et Argo souffrent de la progression des leaders. *(tableau 3)*

Tableau 1 Évolution des ventes

MARQUES	2015	2016	2017	2018
• Tracteurs standards	24 843	22 604	22 483	21 123
• Tracteurs vignes et vergers	3 768	4 186	4 054	2 939
• Tracteurs enjambeurs	486	474	490	480

Tableau 2

MARQUES	2017	2018
• John Deere	17	18,5
• New Holland	14,4	18,2
• Fendt	11,5	13,1
• Claas	10,5	11,1
• MF	11,4	9,2
• Case	7,1	8,6
• Valtra	5,7	6,6
• Kubota	8,2	5,2
• Deutz-Fahr	4,1	3,7
• Same	2,3	1,2
• Landini	2,3	0,9
• McCormick	1,9	0,8
• Lamborghini	0,8	0,4
• VST Tillers	0	0,4
• JCB	0,2	0,3
• Lindner	0,3	0,3
• Autres	2,0	1,5

Tableau 3

MARQUES	2017	2018
• John Deere	19.5	20.3
• New Holland	13.2	17,2
• Fendt	10,5	12.4
• Claas	11,2	11,5
• MF	12,0	9,9
• Case IH	7,4	8,7
• Valtra	6,8	7,5
• Kubota	8,2	4,1
• Deutz-Fahr	4,5	4,0
• McCormick	1,8	0,9
• Same	1,1	0,6
• Landini	1,2	0,5
• Autres	2,5	2,4



La puissance hydraulique sans restriction avec le Power Beyon

Le circuit Power Beyond présente le grand intérêt d'alimenter les outils en puissance hydraulique sans passer par les traditionnels distributeurs auxiliaires. L'huile sous pression subit alors moins de contraintes et s'échauffe moins, gage d'une plus grande longévité des composants.



Pöttinger

Les remorques autochargeuses sont éligibles à l'alimentation de leurs fonctions hydrauliques par le circuit Power Beyond.

Le blocage de la commande du distributeur hydraulique en position de pompage continu est une manipulation réalisée fréquemment pour alimenter le moteur de la turbine du semoir, les électrovannes de la tonne à lisier ou encore le bloc d'électro-distributeurs de l'arracheuse traînée de pommes de terre. Si cette action paraît anodine, elle n'est pourtant pas sans conséquence sur les composants sollicités.

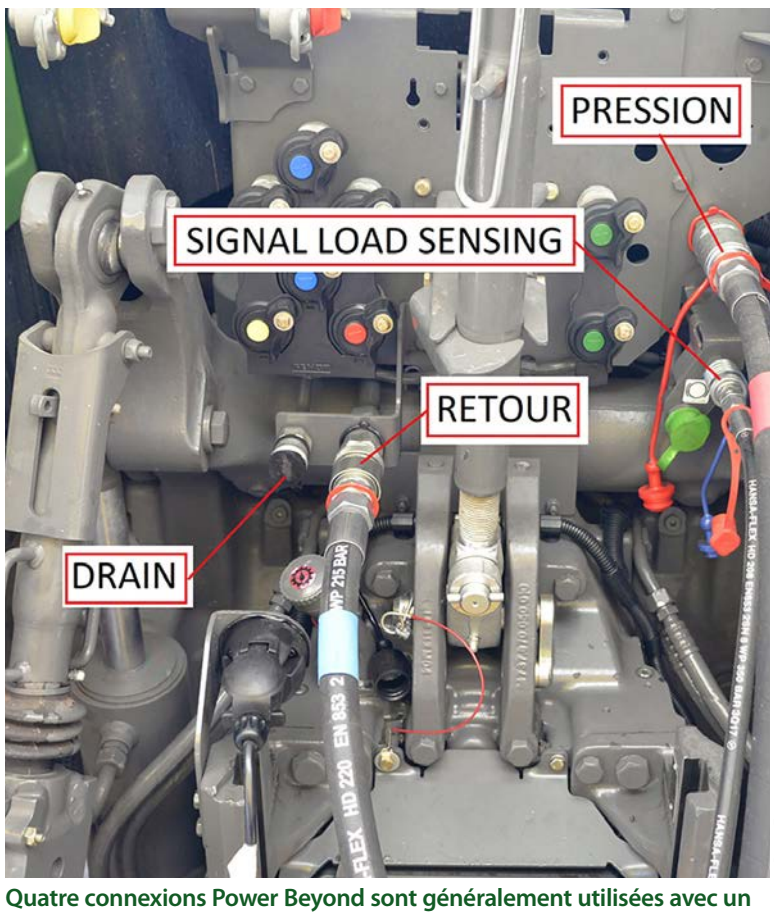
En effet, l'huile freinée en circulant au travers des tiroirs du distributeur subit un laminage, monte en température et se dégrade. Elle perd ainsi de ses pouvoirs et engendre, par conséquent, une baisse de rendement. La puissance développée par le tracteur pour mettre en permanence l'huile en pression se traduit par une consommation inutile de GNR. Il s'avère alors important d'éviter ces dépenses en adaptant le débit fourni au besoin réel.

Moins de flexibles à raccorder

Avec le procédé Power Beyond, le circuit de la machine est directement alimenté depuis la pompe hydraulique du tracteur sans restriction de débit. Le raccordement entre les deux engins se limite au branchement de trois, voire quatre flexibles munis généralement de coupleurs à face plane (ISO 16028): pression (P), retour direct au réservoir (T), pilotage load sensing (LS) pour solliciter la pompe uniquement en cas de besoin et drain optionnel (Y ou Dr) pour évacuer les fuites du ou des moteurs hydrauliques de la machine.

Attention toutefois car les constructeurs n'utilisent pas systématiquement les mêmes connexions pour le circuit Power Beyond.

Il est alors important de retenir un système de détrompage (coupleurs de tailles distinctes ou mâles et femelles intervertis), afin d'éviter tout risque de dommage au circuit. Avec ce principe, les différentes fonctions hydrauliques de l'équipement attelé se contrôlent depuis une console électrique ou électronique actionnant des électrovannes embarquées sur l'outil. L'opérateur gagne ainsi en confort de conduite, car il ne doit plus mémoriser les multiples



Ropa France

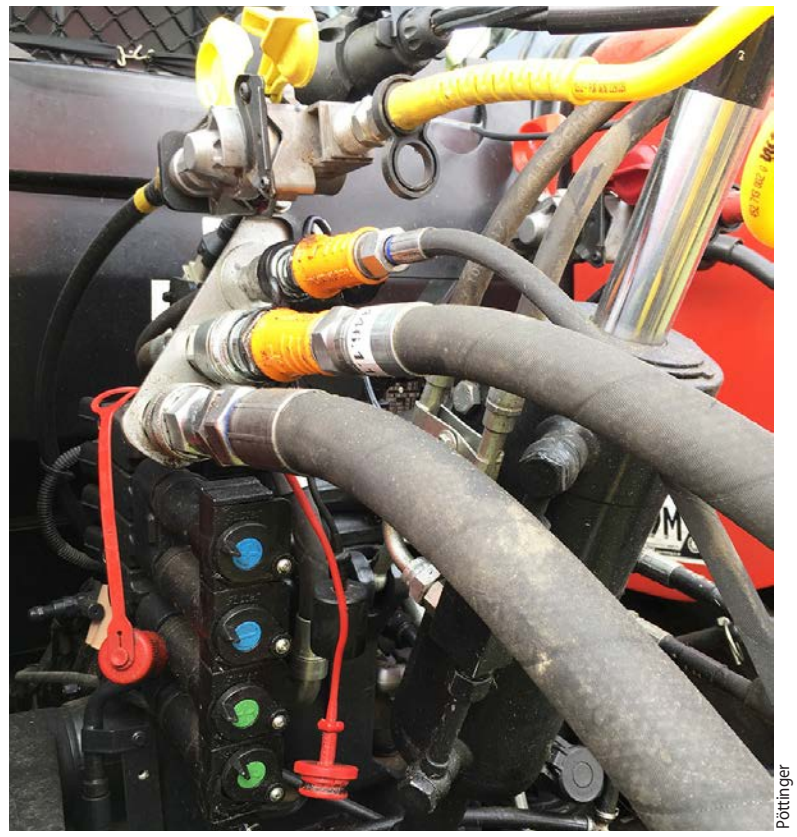
Quatre connexions Power Beyond sont généralement utilisées avec un circuit hydraulique à pilotage load sensing (LS) : pression (P), retour (T), drain (Y ou Dr) optionnel et signal de charge (LS).

Mon MÉTIER en CASE IH VERSUM CVXDrive
COMPACT et MANIABLE
• Nouvelle gamme 4 modèles de 100 à 130 cv
• Transmission à variation continue CVXDrive
• Moteur 4 cylindres stage V
• Technologie intuitive
CASE IH AGRICULTURE
Pour ceux qui exigent le plus
et ses agents
DAFP MATERIEL AGRICOLE
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19
dafp-agri.com
ETS Jerusalem - Ancy-le-Franc
03 86 75 11 14
ETS Boblin Michel - Bray-sur-Seine
01 60 67 14 16

FENDT
Fendt 700 Vario : le Visionnaire.
Compact et performant, le 700 Vario redéfinit la notion de polyvalence. Disponible en quatre versions, Power – PowerPlus – Profi et ProfiPlus, le 700 Vario performe tant par sa puissance que sa sobriété en carburant qui le classe en leader de sa catégorie. Son système d'autoguidage VarioGuide et sa cabine VisioPlus sont autant d'atouts que vous retrouverez de 145 à 240 Ch.
BOUCHERON SAS
89 Lézinnes 03 86 75 63 22
21 Vénarey-les-Laumes 03 80 97 01 50
et son agent :
BSA 89 Cussy les Forges 03 86 33 11 24
ETS DE BRUIN
89 Cerisiers 03 86 96 20 08
89 Charny 03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne 03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy 02 48 30 84 11
AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
Plus d'informations sur fendt.fr/tracteurs
RCS 397 566 660 00029 - POINT-VIERGULE - 03 44 23 48 48



Sur les tonnes à lisier, le système Power Beyond peut desservir les circuits actionnant le bras de pompage, l'accélérateur de remplissage, la vanne de vidange, l'outil d'épandage et son broyeur. Pichon



Les flexibles pression et retour du circuit Power Beyond présentent un gros diamètre. Pöttinger

fonctions habituellement gérées par une panoplie de distributeurs distincts.

L'intégration de nouvelles fonctionnalités facilitée

Le Power Beyond est compatible avec tous les outils aux besoins ponctuels ou permanents, afin de desservir des vérins ou des petits moteurs hydrauliques, dans les limites bien sûr du débit d'huile disponible sur le tracteur. *«Nous montons aujourd'hui ce dispositif sur 80 % des remorques autochargeuses que nous commercialisons, indique Antony Lepeltier de Pöttinger France. Le système de pilotage load sensing du circuit Power Beyond permet de solliciter la pompe hydraulique du tracteur uniquement en cas de besoin pour, par exemple, relever le pick-up, avancer le tapis ou bloquer l'essieu suiveur. De son côté, le chauffeur apprécie de ne plus être contraint d'actionner le pompage continu, lorsqu'il arrive dans la parcelle ou au silo, et de le retirer avant de prendre la route»*. Sur les matériels gourmands en débit hydraulique, le recours à la centrale hydraulique reste toutefois quasi incontournable. Ce procédé, imposant une animation par cardan, présente le grand intérêt d'éviter les mélanges d'huile entre le tracteur et l'outil, un critère apprécié par les utilisateurs de matériels en commun. La centrale hydraulique et le dispositif Power Beyond ne sont pas pour autant incompatibles. Ils cohabitent d'ailleurs sur certaines machines à l'instar des arracheuses à pommes de terre traînées. La centrale autonome dessert alors les éléments les plus exigeants en débit comme les moteurs hydrauliques. Le circuit







Ropa

Le système Power Beyond est, par exemple, utilisé en complément de la centrale hydraulique embarquée sur les arracheuses traînées à pommes de terre.

Power Beyond alimente, lui, les vérins et autres asservissements. Il simplifie par ailleurs l'ajout de fonctionnalités sur un matériel, telles que l'installation sur un véhicule remorqué d'un compresseur entraîné par un moteur hydraulique pour fournir le système de télégonflage.

DAVID LAISNEY



Hydrokit

Le circuit Power Beyond permet, par exemple, d'alimenter des équipements additionnels sur un véhicule remorqué, à l'instar d'un compresseur desservant le système de télégonflage.

Des coupleurs adaptés aux gros débits

Les raccords hydrauliques à clapet de type push-pull (ISO 7241-1) sont légion sur les machines agricoles. Ils ne sont pourtant pas sans reproche. Ils manquent en effet de capacité à passer de gros débits et, de surcroît, ne sont pas très faciles à nettoyer. Le petit bidon de collecte situé sous les blocs des distributeurs trahit leur tendance à laisser échapper un peu d'huile à chaque accouplement. Plus performants, les coupleurs à face plane (ISO 16028) arrivent peu à peu sur les engins agricoles. Ils équipent généralement les circuits Power Beyond. Ils autorisent des débits plus élevés et sont plus étanches lors de leur raccordement. À titre d'exemple, dans le catalogue de l'équipementier Hydrokit, un modèle à face plane de 1 pouce présente un débit maximal de 378 l/min et une pression de travail maximale admissible de 300 bars, tandis qu'un coupleur à clapet push-pull, de même dimension, présente des valeurs inférieures : 200 l/min et 230 bars. Les raccords à face plane sont aussi plus faciles à nettoyer et limitent ainsi les risques de pollution des circuits hydrauliques, mais aussi de l'environnement. Ils sont disponibles en version push-pull et à visser.



Hydrokit

Les coupleurs à face plane présentent une meilleure étanchéité lors de leur accouplement que les traditionnels raccords à clapet push-pull.

MASSEY FERGUSON
EXPERIENCE OFFERS

LA QUALITÉ QUE VOUS ATTENDEZ

OFFRE VALABLE JUSQU'AU **31 MAI 2019**



MF 4707
3 cyl. - 75 CH
Climatisation
37 190€[1] (Hors TVA)
ou **9€**/heure[2] (Hors TVA)

MF 4709
3 cyl. - 95 CH
Climatisation
41 190€[1] (Hors TVA)
ou **9,5€**/heure[2] (Hors TVA)

MF 5711
4 cyl. - 110 CH
Climatisation
Powershuttle 12x12
44 900€[1] (Hors TVA)
ou **10€**/heure[2] (Hors TVA)

MF 6713
4 cyl. - 130 CH
Climatisation
Powershuttle 12x12
52 590€[1] (Hors TVA)
ou **12€**/heure[2] (Hors TVA)

MFcare
Couverture en réparation 5 ans / 2 500 heures[3]

MASSEY FERGUSON
FLEXIBLE. POLYVALENT. JUSTE CE QU'IL FAUT.
WWW.MASSEYFERGUSON.FR

[1] Offres valables jusqu'au 31 mai 2019 auprès des concessionnaires et distributeurs MF participants. Prix de vente maximum conseillés sans reprise ou reprise coté Simo pour toute nouvelle commande d'un tracteur neuf MF 4707, MF 4709, MF 5711 ou MF 6713 de base avec l'option climatisation d'une valeur de 1 700 € HT au tarif en vigueur. [2] Coût horaire calculé avec un financement en Crédit-bail : Tracteur MF 4707 neuf d'un montant de 37 190 € HT, 60 échéances mensuelles de 375 € HT, 1ère échéance à la livraison. Valeur résiduelle 16 980 € HT à 1 mois du dernier loyer - Tracteur MF 4709 neuf d'un montant de 41190€ HT, 60 échéances mensuelles de 396€ HT, 1ère échéance à la livraison. Valeur résiduelle 19 845€ HT à 1 mois du dernier loyer - Tracteur MF 5711 neuf d'un montant de 44900€ HT, 60 échéances mensuelles de 417€ HT, 1ère échéance à la livraison. Valeur résiduelle 22530€ HT à 1 mois du dernier loyer - tracteur MF 6713 neuf d'un montant de 52590€ HT, 60 échéances mensuelles de 500€ HT, 1ère échéance à la livraison. Valeur résiduelle 25 670€ HT à 1 mois du dernier loyer. Utilisation maximum de 500 heures par an. (Hors frais d'enregistrement de 124 € TTC et assurances ADI). Conditions révisables sans préavis. Sous réserve d'acceptation du dossier par AGCO FINANCE SNC - 41, Avenue Blaise Pascal - 60007 BEAUVAIS CEDEX - Société en nom collectif au capital de 4 724 400 € - 388 432 023 RCS BEAUVAIS. Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS n° 07 025 358 (https://www.orias.fr) [3] Inclus le contrat MF Care 5 ans (1+4) ou 2500 heures au premier des deux termes échus pour la couverture en réparation. Contrat MF Care (avec franchise de 490 € HT) d'une valeur de 1 950 euros HT pour les modèles MF 4707 et MF 4709, 2050 euros HT pour le modèle MF 5711 et 2125 euros pour le modèle MF 6713.

MASSEY FERGUSON® est une marque mondiale d'AGCO Corporation.

AVENIR MOTOCULTURE
21 Arc sur Tille - 03 80 63 07 77
21 Ménétreux-le-Pitois
Agent Loudenot - 71 Verdun/Doubs

BAZOLLES MOTOCULTURE
58 Bazolles - 03 86 38 97 09

SARL MORTIER
21 Censerey - 03 80 84 43 76
71 St Bonnet
71 Étang/Arroux

T.S.A-AGRI
89 Perrigny - 03 86 94 25 70
89 Soucy

Moteurs Stage V : les tractoristes confortent leurs choix technologiques

La mise en œuvre de la norme antipollution Stage V impacte peu les technologies de dépollution par rapport au Stage IV. Les motoristes affinent l'efficacité et la compacité des dispositifs existants.



New Holland

◀ **Sur les tracteurs New Holland T5 AutoCommand et Case IH Versum CVX, le dispositif de post-traitement (DOC+SCR) est intégré au-dessus de leur moteur FPT.**

La norme antipollution Stage V - issue de la réglementation européenne 2016/1628 - est en vigueur depuis le 1er janvier 2019 pour les moteurs de moins 56 kW (75 ch) et de plus de 130 kW (175 ch). Elle s'appliquera en janvier 2020 pour les moteurs de 56 à 130 kW (75 à 175 ch). Les moteurs de plus de 560 kW (760 ch), qui n'étaient pas concernés par les normes jusqu'à présent, le sont désormais avec le Stage V, mais avec des niveaux d'exigences moins drastiques, aussi bien pour les particules que pour les NOx. Concernant les moins de 75 ch ou les tracteurs classés en *«spécialisés»*, les moteurs vont passer directement du Stage IIIA ou IIIB (Tier 3 ou Tier 4i) au Stage V.

Les tractoristes ayant la possibilité de stocker un certain nombre de moteurs Stage IV (Tier 4f), les modèles équipés d'un bloc Stage V vont arriver progressivement sur le marché en fonction des renouvellements de gammes et des contraintes industrielles. Plusieurs marques ont ainsi présenté au dernier Sima des tracteurs équipés d'un moteur Stage V. La transition devrait s'opérer jusqu'en fin d'année 2020, voire début 2021, date à laquelle tous les tracteurs répondront au Stage V. A noter que cette nouvelle étape dans les normes antipollution ne concerne que les pays de l'Union Européenne. Les Etats-Unis n'ont pas suivi le mouvement et sont restés au Tier 4f (Stage IV).

Encore moins de particules

Deux principales évolutions apparaissent avec le Stage V. Contrairement au seuil des émissions d'oxydes d'azote (NOx) qui n'évolue pas, le niveau des particules baisse de 40 % par rapport au Stage IV, en passant de 25 à 15 mg/kWh. Cette diminution s'accompagne d'un comptage des particules de taille supérieure à 23 nm, dont le nombre ne doit pas dépasser 1 million par KWh. Second changement, les constructeurs doivent désormais mettre en œuvre des mesures d'émissions en conditions réelles et non plus seulement sur banc d'essai. Si certains apparentent le Stage V des véhicules non routiers à l'Euro 6 des poids lourds, les contraintes des tests d'homologation ne sont toutefois pas



CLAAS BOURGOGNE
L'esprit service

■ 21490 Varois 03 80 68 07 80
■ 21330 Laignes 03 80 81 60 55
■ 71400 Autun 03 85 52 61 68
■ 52800 Nogent 03 25 02 12 00

www.tractomarket.com/bourgogne /CLAASBourgogne
/CLAASFrance

*Offres de prix valables, dans la limite du volume disponible, reprise non incluse, du 1er février au 31 mai 2019 pour tout achat d'un tracteur CLAAS neuf des gammes suivantes: ATOS 220 avec inverseur mécanique, transmission 5 vitesses / 2 gammes, relevage mécanique, 3 distributeurs, circuit 55L/min, cabine ventilée avec siège pneumatique : ARION 430/420/410 en Pack CLASSIC. Toit Bas ; ARION 460/450 en Pack CONCEPT ; ARION 530/510 en Pack CONCEPT ; ARION 650/630/610 en Pack CONCEPT ; AXION 830/810/800 en Pack CONCEPT. Offres soumises à conditions. Voir conditions des offres auprès des Concessionnaires CLAAS participant à l'opération. Offres valables pour la France métropolitaine. Visuels non contractuels.

CLAAS

Offre Promotionnelle Tracteurs

4 échéances à 0%*

JOHN DEERE



Commandez avant le 30 avril 2019 et bénéficiez de notre offre exceptionnelle.

* Offre valable du 1er février au 30 avril 2019 pour tout achat d'un tracteur neuf John Deere chez les concessionnaires de la marque. Exemple : pour un crédit de 10 000 €, démarrage du prêt à la livraison, vous remboursez 4 échéances annuelles, la 1ère échéance de 2 500 € à 1 mois de la livraison et les suivantes de 2 500 € de 12 mois en 12 mois. Frais de dossier 90 € TEG (Taux effectif global) annuel fixe de 0,573 % (hors assurance facultative). Durée totale du crédit 37 mois – Coût total du crédit : 90 € (hors assurance facultative).

Cet exemple ne constitue pas une offre de prêt, mais une simple information n'ayant aucun caractère contractuel. Offre soumise à conditions, réservée aux exploitants agricoles, coopératives d'utilisation de matériel agricole et entreprises de travaux agricoles. Toute demande de crédit est soumise à l'acceptation de John Deere Financial SAS RCS Orléans B421 649 161.

* (1ère échéance à 1 mois de la livraison)* Sur tous les tracteurs neufs jusqu'au 30 avril 2019.

SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne - 03 80 27 08 00 - giacomelagri.com
JOHN DEERE



Massey Ferguson

Les tracteurs Massey Ferguson 6700 et 8700 Stage V adoptent un système de post-traitement *«tout en un»* (DOC+SCR+catalyseur de suie) intégré à l'avant droit de la cabine.

comparables. Les tests des poids lourds s'effectuent en effet avec des niveaux de charge plus faible, générant des besoins de dépollution beaucoup plus importants à puissance égale.
Pour satisfaire la norme Stage V, les motoristes n'ont pas opéré de virage technologique dans les systèmes de dépollution. On continue de différencier deux catégories de moteurs : ceux fonctionnant à température de combustion élevée, n'utilisant pas de recirculation des gaz d'échappement (EGR) et les autres, utilisant l'EGR pour réduire la température de combustion. Les premiers émettent peu de particules, mais beaucoup de NOx, et inversement pour les seconds. Ces deux stratégies de fonctionnement imposent des choix différents pour les systèmes de traitement des gaz d'échappement. Les moteurs sans EGR (FPT et Agco Power) n'utilisaient pour le Stage IV qu'un catalyseur d'oxydation (DOC) et un catalyseur SCR (avec injection d'AdBlue). Les moteurs avec EGR (John Deere, Deutz, Kubota, Perkins) imposent l'utilisation d'un FAP, en plus du DOC et du SCR, ce dernier s'étant généralisé avec le Stage IV, mais avec des consommations d'AdBlue (en pourcentage, rapporté à la consommation de GNR) plus faibles : 1 à 4 %, contre 5 à 8 % pour les blocs sans EGR.

Peu de particules à filtrer sans l'EGR

L'abaissement des émissions de particules imposé par le Stage V ne permet plus aux moteurs sans EGR de faire l'impasse sur un système de filtration de ces dernières. Les deux principaux motoristes concernés ont toutefois réussi à ne pas utiliser un FAP à proprement parlé, du fait de la quantité réduite de particules à traiter. En travaillant sur les matériaux de son catalyseur SCR, FPT lui a greffé la fonction de filtration de particules, sans impact sur l'encombrement du système de dépollution. Chez Agco Power, un nouveau composant dénommé *«catalyseur de suie»*, vient s'ajouter au DOC et au SCR, dans un module *«tout en un»* n'impactant pas non plus l'encombrement. Cet élément pourrait s'apparenter à un FAP à régénération passive (sans injection de carburant), mais il n'utilise pas les mêmes matériaux, il est plus petit et sa régénération s'effectue sans modification des paramètres du moteur. Un cycle de nettoyage est toutefois réalisé à chaque vidange.

La continuité pour les moteurs avec EGR

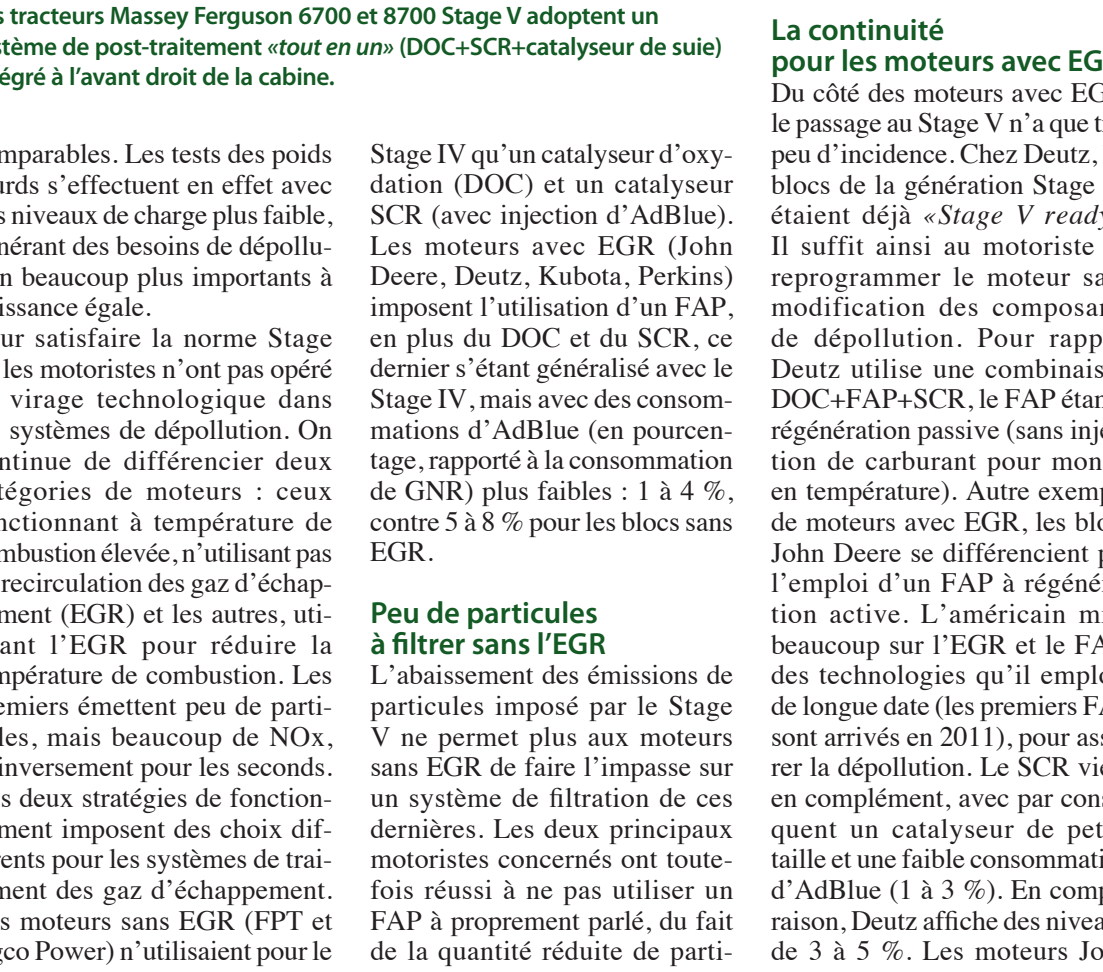
Du côté des moteurs avec EGR, le passage au Stage V n'a que très peu d'incidence. Chez Deutz, les blocs de la génération Stage IV étaient déjà *«Stage V ready»*. Il suffit ainsi au motoriste de reprogrammer le moteur sans modification des composants de dépollution. Pour rappel, Deutz utilise une combinaison DOC+FAP+SCR, le FAP étant à régénération passive (sans injection de carburant pour monter en température). Autre exemple de moteurs avec EGR, les blocs John Deere se différencient par l'emploi d'un FAP à régénération active. L'américain mise beaucoup sur l'EGR et le FAP, des technologies qu'il emploie de longue date (les premiers FAP sont arrivés en 2011), pour assurer la dépollution. Le SCR vient en complément, avec par conséquent un catalyseur de petite taille et une faible consommation d'AdBlue (1 à 3 %). En comparaison, Deutz affiche des niveaux de 3 à 5 %. Les moteurs John Deere vont passer au Stage V sans changement technologique et essentiellement par de la reprogrammation. Le motoriste en profite toutefois pour réduire la taille des systèmes de post-traitement, réduisant leur impact sur la visibilité et facilitant leur intégration sur des tracteurs compacts.
Sans bond technologique majeur, le passage du Stage IV au Stage V ne devrait pas se traduire par une forte inflation du prix des tracteurs, hormis pour les petits modèles qui vont subir deux ou trois étapes de la norme en une seule fois. L'intégration de dispositifs de post-traitement sur ces petits tracteurs sera coûteuse en équipements et en conception, afin de limiter l'encombrement. L'impact tarifaire risque donc d'être assez conséquent, proportionnellement au prix de ces tracteurs.

Michel Portier



john Deere

John Deere reste fidèle à l'EGR et affiche une expérience de 8 ans dans l'utilisation des filtres à particules qu'il continue à faire évoluer avec le Stage V en réduisant notamment leur taille.







Strongle gastro-intestinaux (SGI) en élevage de petits ruminants

Définissez votre tableau de bord !

En élevage ovin ou caprin, les parasites internes sont une contrainte pour la santé et le bien être des animaux et représentent un risque pour l'économie des exploitations. D'où la nécessité d'adopter des mesures adaptées à son élevage.

Les parasites internes représentent une contrainte majeure pour la santé et le bien être des ovins et caprins mais aussi pour l'économie des élevages. Il faut donc adopter des mesures de gestion adaptées à son élevage, en tenant compte de deux contraintes d'utilisation majeures :
- Les phénomènes de résistance voire de multi-résistances sont aujourd'hui avérés en France, il faut donc tout mettre en œuvre pour préserver l'efficacité des molécules disponibles ;
- Il y a des restrictions d'emploi des traitements chez les chèvres en lactation.

Diverses familles de parasites sont susceptibles d'affecter les petits ruminants, au pâturage comme en bâtiment, avec des symptômes variés. Mais, printemps et mise à l'herbe obligent, cet article ne traite que des strongles gastro-intestinaux au pâturage. Un prochain article sera consacré à la gestion thérapeutique et aux phénomènes de résistance. (tableau 1)

La coproscopie : clé de voûte de la stratégie de lutte antiparasitaire

Une coproscopie donne une image de l'intensité d'excrétion d'œufs de parasites par l'animal à un instant donné et pas exactement le niveau d'infestation de l'animal. En effet, elle donne un nombre d'œufs par gramme de matière fécale, mais le phénomène de ponte n'est pas linéaire et le nombre d'œufs pondus par individu varie selon l'espèce du parasite (exemple pour les strongles gastro-intestinaux : Haemonchus pond 100 fois plus que Teladorsagia), la saison (en période hivernale les parasites pondent moins voire plus du tout) et l'état de santé de l'animal porteur. Or la coprologie donne un nombre total d'œufs et n'identifie pas les familles de strongles. Pour cela il faut recourir à une coproculture dans un laboratoire spécifique, où l'on fait éclore les œufs pour identifier les larves. En cas de mortalité, l'autopsie peut également permettre d'identifier certains parasites adultes dans les organes.

Par contre la coprologie donne une bonne indication du risque de contamination des parcelles, et par conséquent du risque de nouvelle infestation ou de réinfestation des animaux.

Comme les petits ruminants - contrairement aux bovins - n'acquièrent que peu d'immunité contre les parasites internes, la coprologie est un bon indicateur tout au long de la vie des ovins et des caprins.

Quelle méthode employer ?

Les strongles gastro-intestinaux ne sont pas uniformément répartis dans le troupeau, il y a des animaux plus sensibles que d'autres.

Pour limiter les coûts d'analyse et dans le cadre d'une aide à la bonne utilisation des anthelminthiques, il est conseillé de faire des prélèvements de fèces individuels d'une quinzaine d'animaux représentatifs du troupeau et de demander au laboratoire une coprologie de mélange. Cet effectif permet de ne pas sous-estimer ou surestimer l'excrétion d'œufs, quel que soit le niveau d'infestation. Pour cela, les prélèvements seront réalisés :
- de manière individuelle ;
- sur des matières fécales fraîches prélevées au sein de lots d'animaux (lot de pâture, catégorie d'âge…) ;
- sur des animaux représentatifs de l'état du lot : pas les plus maigres, ni les plus en état, pas de diarrhée…

Les échantillons sont à conditionner (1 contenant / animal) et à envoyer individuellement au laboratoire, qui se chargera de réaliser le mélange selon un protocole précis. À la ferme, conserver les échantillons à +4°C en attendant l'envoi ou le dépôt au laboratoire, le plus tôt possible après le prélèvement.

Que me dit la coprologie ?

Les résultats des coprologies sont à interpréter en fonction du nombre d'OPG et des espèces concernées, les pouvoirs pathogènes étant variables selon les parasites, l'état, le stade physiologique des animaux et la météorologie.

Pour les strongles gastro-intestinaux (non valable pour les douves, strongles pulmonaires…), un exemple de grille d'interprétation peut être celui présenté dans le tableau 2.

Le raisonnement du traitement doit également porter sur le choix des animaux à traiter (traitement sélectif), notamment lorsque le nombre d'OPG est moyen : on peut traiter uniquement les animaux qui expriment des symptômes cliniques imputables à une infestation parasitaire (production, état corporel, diarrhée, couleur muqueuse…).

En cas de difficulté de gestion du parasitisme et si le risque de résistance aux antiparasitaires est écarté (test à réaliser avec votre vétérinaire), la coproculture peut vous permettre d'affiner votre stratégie en fonction de l'espèce présente chez vous.

Quand effectuer un contrôle ?

Dans les systèmes les plus courants en Bourgogne, c'est-à-dire hiver en bâtiment et sortie au pâturage après les mise-bas d'hiver :
- 1 mois après la mise à l'herbe : c'est le délai à partir duquel on pourra observer les pontes des parasites qui ont survécu à l'hiver dans l'animal ainsi que les parasites ayant réalisé leur cycle suite à une ingestion de larves infestantes résiduelles lors de la mise à l'herbe (c'est-à-dire qui ont passé l'hiver sur la parcelle). Si la mise à l'herbe a été tardive, cette coproscopie peut fusionner avec la suivante ;
- mai/juin selon la météo du printemps : si la mise à l'herbe a été précoce et les conditions douces et humides, il est conseillé de refaire un contrôle ;
- juillet/août : si sécheresse annoncée pour juillet, anticiper la coproscopie début juillet, en surveillant en particulier les mâles reproducteurs ;
- septembre/octobre si les conditions en fin d'été-début d'automne sont favorables au cycle des parasites ;
- 1 à 2 mois avant les mise bas s'il n'y a pas eu de traitement à la rentrée en bâtiment (attention les parasites peuvent alors être présents sous des formes enkystées qui ne pondent pas d'œufs).

Cet article montre que de nombreux paramètres sont à prendre en compte pour décider d'un traitement ou non, en particulier dans le cas des strongles gastro-intestinaux. La coproscopie est dans ce cadre un outil d'aide à la décision qu'il ne faut pas hésiter à mettre en œuvre, à des moments-clés (traitement ciblé) qui varient selon le stade physiologique des animaux et les conditions climatiques de l'année, mais dont l'interprétation n'est pas toujours aisée.

Pour vous accompagner dans la gestion du parasitisme n'hésitez pas à demander conseil à votre vétérinaire, aux techniciens d'élevage (GDS, Chambre d'agriculture, groupement de producteur…).

Les GDS de Bourgogne Franche Comté proposent à leurs adhérents certaines aides techniques et financières, renseignez-vous !

GDS

Tableau 1 Les strongles gastro-intestinaux aux pâturage

Parasite	Espèce(s)	Pathogénicité	Fréquence	Localisation
Teladorsagia circumcicta		++	++	Caillette
Haemonchus contortus		+++	+++	Caillette
Trichostrongylus axei		++	+	Caillette
Trichostrongylus colubriformis		+ à ++	++	Intestin grêle
Nematodirus battus		++	++	Intestin grêle

Ce tableau ne doit pas faire oublier qu'il existe d'autres types de parasites, également pathogènes, qui peuvent affecter d'autres organes et doivent également faire l'objet d'une surveillance (coccidiose, ténia…).

Tableau 2 Exemple de grille d'interprétation

Dénombrement coprologique des œufs de strongles gastro-intestinaux	Stratégie de traitement possible (à discuter avec votre vétérinaire dans tous les cas)
OPG < 500	Sauf cas particulier (animaux avec symptômes cliniques ou production pénalisée), le traitement n'est probablement pas nécessaire.
OPG compris entre 500 et 1000	Le choix de la mise en œuvre ou non du traitement est à décider en fonction du stade physiologique des animaux, des symptômes cliniques, de la possibilité de retarder ou non ce traitement. On peut opter pour un traitement sélectif.
OPG > 1000	Il est probable qu'un traitement soit nécessaire, sauf cas d'une espèce peu pathogène.

Chronique ovine

Pommes de terre et carottes dans la ration des brebis

Les pommes de terre, carottes, oignons, haricots verts et petits pois qui ne sont pas compatibles avec les cahiers des charges des circuits de commercialisation en alimentation humaine, ou bien en surproduction, peuvent être intégrés à la ration des brebis. La racine d'endive, à laquelle a été enlevé le chicon, est également consommable. S'agissant de produits riches en eau et parfois laxatifs, leur incorporation dans la ration des brebis doit impérativement être accompagnée de ces trois précautions.

Une incorporation progressive

Stéphane Pype, technicien à la Chambre d'Agriculture de l'Oise, précise que *«la première précaution à observer est une incorporation progressive, avec une transition alimentaire de 10 à 15 jours. En complément, cette incorporation doit être accompagnée d'un fourrage sec offert à volonté : paille ou foin de qualité moyenne. Enfin, leur mise à disposition doit être rationnée avec par exemple 2 à 3 kg brut pour une brebis en lactation (jusqu'à 6 kg pour les pommes de terre), 1 à 2 kg brut pour une brebis vide ou en milieu de gestation»*. Une attention particulière doit être portée aux pommes de terre verdies ou germées. Si elles représentent plus de 15 % du volume, une intoxication à la solanine (un alcaloïde) provoque des troubles alimentaires et de reproduction. Enfin, les disponibilités d'une année sur l'autre font varier les prix de ces coproduits. Il est important de bien calculer leur prix d'opportunité.



Les pommes de terre stockées en tas doivent être consommées dans les 3 mois.

EQUIPE TECHNIQUE OVINE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ELEVAGE/CIIRPO)

Fromages fermiers

La commercialisation, un métier à part entière !

On entend souvent qu'un producteur de fromages fermiers doit savoir jongler avec trois métiers : l'élevage et la production, la transformation et la commercialisation. Quiconque se frotte à la profession constate l'évidence de cette affirmation. La vente ne s'improvise pas, et il convient de mettre toutes les chances de son côté dès le démarrage de l'activité.

Il convient d'abord de bien choisir ses débouchés. De multiples perspectives de débouchés s'offrent aux producteurs, avec deux grandes orientations : la vente directe au consommateur et la vente indirecte. Chaque système présente des avantages et des contraintes. À chacun de placer le curseur là où il le souhaite, en fonction de ses affinités et des opportunités locales.

La vente directe au consommateur peut se décliner à la ferme, sur les marchés et foires ponctuelles ou encore en livraison. Ce système exige du producteur d'être disponible et accueillant pour le client, tout en veillant à l'organisation et à l'efficacité de sa production. La vente à la ferme exige d'informer clairement sur ses horaires d'ouverture (panneau, site Internet, moteurs de recherche, article de presse…). Ces horaires vont permettre à l'éleveur de préserver son temps de travail et son temps personnel. À condition de les respecter pour garder une bonne image et surtout sa clientèle !

Si l'on souhaite assurer un ou plusieurs marchés par semaine, il faut prendre en compte l'exigence de main-d'œuvre et de temps que cela impose. Il faut compter en effet 7 heures minimum pour assurer un marché entre la préparation, le déplacement, la vente, le rangement, le nettoyage et la vérification de la caisse. Ce mode de commercialisation pose question si l'éleveur est seul sur son exploitation…

La livraison groupée est une bonne solution pour écouler une quantité intéressante de fromages en un temps limité. À condition de grouper les commandes et de s'entendre sur les horaires de sa tournée avec sa clientèle. Le flocage du véhicule de livraison aux couleurs de l'élevage offre une publicité locale peu coûteuse et très vite rentable.

La vente indirecte permet d'accéder à de nombreux débouchés : détaillants, grandes et moyennes surfaces, magasins de producteurs, affineur, restaurateurs, restauration collective…


Pour bien vendre ses fromages, il faut avant tout aimer le produit que l'on fabrique, en être fier et bien le connaître pour bien en parler.

Au niveau réglementaire, tout comme pour aller au marché ou livrer en direct, il est important de respecter les règles d'hygiène lors du transport en utilisant un caisson, des glacières, caisses… propres et lavables. Les seuils de température spécifiques aux produits transportés doivent également être respectés. Attention, le moyen de transport doit recevoir un agrément en fonction de la distance parcourue (plus ou moins de 80 km). La traçabilité aval doit être assurée grâce aux bons de livraison.

La qualité des produits doit être la plus régulière possible, car le risque d'invendus et le niveau d'exigence sont encore plus élevés qu'en vente directe. Le producteur doit également avoir un volume de production suffisant pour faire face régulièrement à la demande.

Au niveau commercial, les règles de fonctionnement avec le revendeur doivent être calées en amont: le rythme des livraisons, l'emballage des fromages, le suivi des stocks, la gestion des invendus… Le revendeur doit s'assurer que le fromage est à son optimum tout au long du processus de vente, et savoir parler du produit au client, expliquer la saisonnalité de la production… À lui également d'anticiper les pics de vente et les demandes spécifiques.

À l'éleveur d'assurer la formation du revendeur, de prévenir de ses ruptures, et d'expliquer ses propres contraintes d'approvisionnement. Il a également tout intérêt à garder un œil sur la mise en avant et le roulement de ses fromages au sein du rayon.

Enfin, il faut savoir raisonner ses tournées en fonction des volumes et des distances à parcourir : toutes les opportunités de débouchés sont à explorer, mais les tournées peuvent vite devenir chronophages et coûteuses si l'on n'y prend garde.

Assurer la valorisation de ses produits

La seconde étape est de bien fixer ses prix de vente pour chaque produit, en fonction des circuits de commercialisation choisis. Tout commence par la connaissance de ses coûts de production, de son rendement fromager, puis par le calcul de la valorisation nécessaire du litre de lait. Reste ensuite à trouver le juste prix en fonction des pratiques locales.

Pour bien valoriser son lait, il est indispensable de diversifier sa gamme de fromages, au sein de la même technologie ou avec des technologies de transformation différentes. Les produits présentés doivent être de très bonne qualité organoleptique et sanitaire. Un même client achètera davantage de produits si la gamme est diversifiée.

Les prix de vente des fromages doivent être vérifiés chaque saison, en fonction de l'évolution des coûts de production et de commercialisation. Attention à bien prévoir son budget communication et dégustation de fromages.

Enfin, il est conseillé d'explorer toutes les opportunités de valorisation locale : AOP, marques collectives…

Conquérir et renouveler sa clientèle

D'expérience, il faut compter trois à cinq ans pour créer et consolider une clientèle. Pour y parvenir, il est important de multiplier les canaux de communication : flocage du véhicule, pancartes au bord de la route, flyers distribués dans les boîtes aux lettres, listes de diffusion via courriel ou SMS, réseaux sociaux, articles dans les journaux… Les retours sont souvent immédiats, car cette production a plutôt le vent en poupe auprès des consommateurs. Les portes ouvertes en exploitation fonctionnent également très bien. La participation aux concours de fromages fermiers est fortement appréciée de la clientèle.

Il convient enfin de se préparer à accueillir des clients étrangers en ayant au minimum une liste de vocabulaire anglais, et des dépliants bilingues de présentation de l'élevage.

L'effort commercial est à maintenir sans cesse, car une partie de la clientèle est volatile : s'assurer que le client est toujours content, entendre ses critiques et savoir s'adapter à ses nouvelles demandes, dans la limite du raisonnable bien sûr !

Pour bien vendre ses fromages, il faut avant tout aimer le produit que l'on fabrique, en être fier et bien le connaître pour bien en parler. Reste à chacun de choisir ses modes de commercialisation en fonction de ses goûts et du temps qu'il est possible d'y consacrer.

Sophie Mobillion (Chambre d'agriculture 71) Guillemette Allut (Centre fromager de Bourgogne et Chambre régionale d'agriculture BFC)

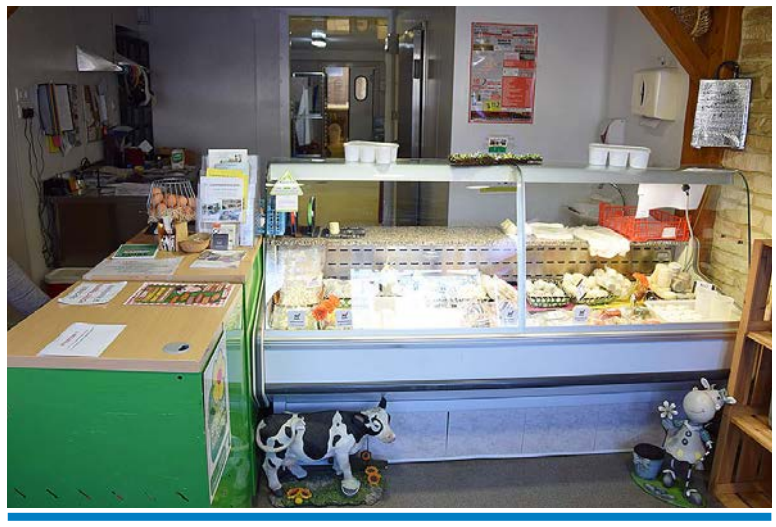
Zoom sur Le point de vente

Le point de vente à la ferme doit respecter plusieurs contraintes réglementaires : l'affichage des prix, de la mention lait cru entier, de l'espèce laitière chèvre ou brebis ou par défaut vache, de la dénomination des fromages et de leur stade d'affinage. Les allergènes doivent également être mis en évidence. Tous les produits préemballés doivent être étiquetés individuellement, et les températures imposées respectées.

Le point de vente et ses abords doivent être propres et soignés. La pièce doit être préservée des insectes et la vitrine bien achalandée.

Le point de vente doit permettre de respecter les zones de circulation du fromager et du client, afin d'éviter toute contamination croisée.

Proposer les produits des autres producteurs est un véritable atout dans la stratégie de commercialisation : les centres comptables disposent de toutes les informations sur les aspects fiscaux de cette activité.



Des professionnels à votre service

L'Éleveur Bourguignon
GRANDE BRADERIE MATÉRIEL D'EXPOSITION ET FIN DE SÉRIE
Équipement d'élevage BOVINS OVINS CHEVAUX
25 AVRIL 8h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 16/04/2019	Bourg-en-Bresse 09/04/19	St-Christophe-en B. 10/04/2019	National 10/04 au 16/04/19
Vaches viande (V)	U	3,90 € →	-	3,94 € →	3,85 € ↗
	R	3,40 € →	3,55 € →	3,75 € →	3,55 € ↗
	O		3,05 € →	-	3,23 € ↗
Vaches mixte (M)	R	3,20 € →		-	3,20 € →
	O	3,00 € →	3,00 € →	-	3,08 € →
Vaches lait (L)	O	2,75 € →	-	-	2,74 € →
	P	2,60 € →	2,60 € →	-	2,52 € ↘
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,50 € →	4,14 € →
	R	3,35 € →	3,55 € →	3,95 € ↗	3,65 € ↗
	O	3,20 € →	2,95 € →		3,14 € →
Taureaux VML	URO	2,60 € →	2,65 € →	3,17 € →	2,86 € →

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **16/04/2019**

Effectif total: 1038 - Taux de vente: 93%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	300-350	3,00 €	3,39 €	3,14 €	-
			350-400	2,99 €	3,09 €	3,06 €	-
		U	200-250	2,96 €	3,33 €	3,30 €	-
			250-300	2,88 €	3,18 €	3,01 €	-0,09
			300-350	2,79 €	3,07 €	2,95 €	+0,04
			350-400	2,76€	2,85 €	2,84 €	+0,03
			400-450	2,61 €	2,84 €	2,71 €	-0,03
			450-500	2,56 €	2,56 €	2,56 €	-0,02
		R	200-250	2,87 €	3,11 €	3,06 €	-
			250-300	2,78 €	3,13 €	2,94 €	-0,11
			300-350	2,71 €	2,86 €	2,80 €	+0,01
			350-400	2,45 €	2,78€	2,64 €	-0,13
			400-450	2,62 €	2,68€	2,65 €	
	F	U	250-300	2,62 €	2,82 €	2,72 €	-0,02
			300-350	2,50 €	2,88€	2,70 €	-0,01
			350-400	2,56 €	2,63€	2,62 €	-0,01
		R	200-250	2,57€	2,71 €	2,63 €	+0,05
			250-300	2,33€	2,68 €	2,58 €	-
			300-350	2,57€	2,71 €	2,63 €	+0,05
			350-400	2,47€	2,52 €	2,49 €	-

BROUTARDS : L'activité commerciale est assez régulière avec des débouchés divers et variés pour toutes les catégories (France, Italie, Espagne, Allemagne, Tunisie, ...). Les cours sont très fermes avec 630 broutards vendus sur 638 présentés.
LAITONNES : L'offre reste conséquente. Les cours se tiennent même si on constate que l'ambiance est un peu moins dynamique que celle constatée il y a plusieurs semaines.

Effectif total: - Taux de vente:

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	U	400 - 450	-	-	-	-
			450 - 500	-	-	-	-

Effectif total: 340 - Taux de vente: 89%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	ÂGE					
M	TAUREAUX U	+ 500 kg	1,61 €	1,83 €	1,71 €	-
	TAUREAUX R	+ 500 kg	-	-	-	-
F	E	- 5 ans	2,21 €	2,92 €	2,40 €	-0,02
		5 à 10 ans	2,22 €	3,05 €	2,61 €	-
	U	- 5 ans	1,92 €	2,17 €	2,03 €	-0,05
		5 à 10 ans	1,88 €	2,19 €	1,98 €	+0,02
		+ 10 ans	1,74 €	2,04 €	1,87 €	+0,01
	R	- 5 ans	1,81 €	1,92 €	1,84 €	+0,13
		5 à 10 ans	1,70 €	1,91 €	1,783 €	+0,06
		+ 10 ans	1,60 €	1,72 €	1,67 €	+0,02
	O	- 5 ans	-			
		5 à 10 ans	-	-	-	-
		+ 10 ans	1,33 €	1,56 €	1,49 €	
	E	24 à 36 mois	2,31 €	3,03 €	2,63 €	-0,01
	U	24 à 36 mois	2,00 €	2,26 €	2,11 €	-0,02
	R	24 à 36 mois	-	-	-	-

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Beaucoup d'offre encore cette semaine, l'effectif des animaux d'étables commence à réduire, de plus en plus de sujets herbagés sont présentés. La vente est fluide à des tarifs toujours intéressants. Celà s'explique également de par la présence d'animaux de qualité. La demande n'est pas entièrement couverte.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 15/04/2019

Bovins (316)

Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
190 à 370 kg	610 - 1080	2,67 - 3,16
385 à 455 kg	1060 - 1140	2,46 - 2,75
Laitonnes		
240 à 310 kg	640 - 810	2,52 - 2,65
325 à 405 kg	810 - 990	2,43 - 2,68
Génisses		
405 à 510 kg (16-24mois)	850 - 1090	2,00 - 2,14
370 à 630 kg (24-36mois)	780 - 1330	1,78 - 2,26
Taureaux		
730 à 1105 kg	12100 - 1960	1,64 - 1,77
Vaches légères	730 - 1100	
Vaches entre deux	1120 - 1320	
Vaches lourdes	1340 - 1600	

Vente rapide en broutards légers à des cours plus fermes. Tarifs facilement reconduits en lourds. Placement fluide en femelles légères jeunes. Cours fermes en lourdes.
Apports plus importants en vaches maigres, stabilité des tarifs avec peu de relève.

Bovins gras : 9

Vaches de viande : 3,66 à 3,72 E kg de viande.

Présentation de bonne qualité mais les tarifs ne progressent pas !

Prochain marché bovins mardi 23 Avril. Réception a partir de 11h, vente à 13h.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 10/04/2019

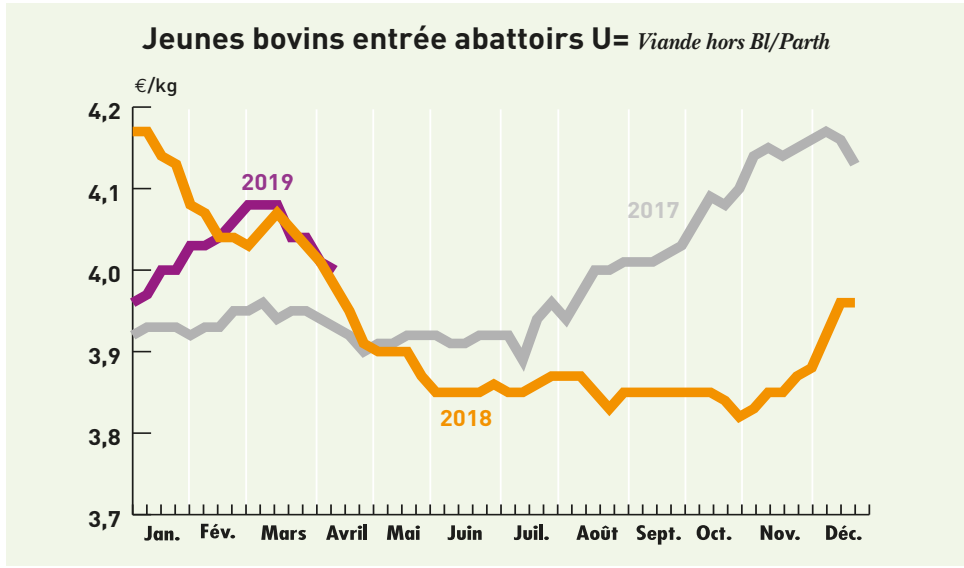
BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 208 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Qualité très hétérogène en cette fin de saison, cependant l'offre diminuant les cours restent attractifs, la vente est rapide à des cours reconduits. **Laitonnes :** Les cours sont cette semaine nettement supérieur aux deux semaines passées, et les apports suffisent à contenter les clients présent ce mercredi.	M	U	200 - 250	3,02 €	3,32 €	3,14 €	-0,04
			250 - 300	2,66 €	3,09 €	2,86 €	-0,02
			300 - 350	2,66 €	2,96 €	2,81 €	-0,01
			350 - 400	2,61 €	2,88€	2,72 €	+0,04
			400 - 450	2,58 €	2,76€	2,64 €	+0,02
		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-
	F	U	250 - 300	2,36 €	2,59€	2,55 €	+0,07
			300 - 350	2,32 €	2,76€	2,64 €	+0,09
		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 8/04/19 au 14/04/19*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,00 €	3,74 €	-			
Races mixte		-	3,55 €	3,54 €	3,52 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,12 €	3,92 €	3,83 €	3,58 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,09 €	3,90 €	3,82 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,12 €	3,97 €				
Races mixte				3,35 €	3,29 €		
Races lait				-	2,88 €	2,85 €	2,80 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,87 €	4,30 €	4,03 €	3,90 €			

Tendance : Tendance baissière dans un marché très calme.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 8/04/19 au 14/04/2019*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,03 €	4,01 €	3,98 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,92 €	4,22 €	3,91 €	3,66 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,96 €	3,84 €				
Races mixte					3,35 €	3,30 €		
Races lait						-	2,85 €	2,80 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances SEM. 16/2019

Bovins de boucherie

L'activité commerciale de cette semaine reste assez calme sur les marchés, avec des acheteurs qui n'ont aucune difficulté à s'approvisionner, même si l'offre tend à diminuer avec les travaux de saison. Les tarifs se maintiennent dans les viandes haut de gamme destinées à la cheville traditionnelle. La tendance est également au maintien des cours pour les génisses et les jeunes vaches de qualité bouchère. La commercialisation est plus régulière dans les allaitantes de choix secondaire avec des tarifs facilement maintenus. Les tarifs sont stables dans les vaches Holsteins ou Montbéliardes. En jeunes bovins, la faiblesse des commandes pour Pâques en Italie entraîne les JB français à la baisse.

Bovins d'embouche et d'élevage

La saison d'herbage est lancée, mais le manque d'eau inquiète déjà les éleveurs pour qu'ils puissent reconstituer les stocks épuisés par la sécheresse de l'an passé. Le commerce du bétail maigre reste soutenu, mais les tarifs demeurent contraints par la valorisation potentielle dans la viande. Les tarifs se maintiennent dans les bonnes génisses et jeunes vaches proches de la finition. Le bétail d'herbage avec du gabarit reste demandé, mais pour des tarifs également sans changement. Le tri est un peu plus marqué dans le cheptel plus commun ou trop maigre.

Broutards

Les volumes restent assez soutenus avec des éleveurs qui choisissent de profiter des bons niveaux tarifaires actuels. Les transactions restent régulières avec des tarifs attractifs pour les éleveurs pour les Charolais ou Limousins de qualité, préparés pour l'export ou léger de repousse. L'activité commerciale est plus calme dans le second choix ou pour les animaux non vaccinés. Dans les femelles, la demande est régulière dans les bonnes Charolaises vaccinées de 300/350kg, mais les plus lourdes sont moins recherchées. La vente reste sélective dans les femelles ordinaires et légères à destination de l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'animation commerciale reste assurée par le flux vers l'Espagne. Les transactions sont fluides avec des tarifs fermes dans les bons Montbéliards. La vente est également plus régulière pour les sorties de septembre dans les veaux Holsteins, Abondances ou Montbéliards plus légers. Les croisés laitiers profitent de cette tendance pour se maintenir. Dans les bons veaux croisés U, le commerce reste fluide avec des tarifs fermes.

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 10/04/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 175 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches /Génisses : Bonne ambiance commerciale cette semaine. La légère baisse visible n'est dû qu'a une présentation d'animaux âgés et d'état corporel trop maigre. Les animaux démarrés ont cependant trouvés preneurs a des cours reconduits. **Génisses :**	F	U.	- 5 ans	1,81 €	2,10 €	1,96 €	-0,07
			5 à 10 ans	1,78 €	2,06 €	1,87 €	-0,03
			+ 10 ans	1,66€	1,89 €	1,74 €	-0,02
		E	de 24 à 36mois	-	-	-	-
		U	de 24 à 36mois	2,11€	2,74 €	2,18 €	+0,02

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **08/04/2019**

Effectif total: - Taux de vente:

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 174 - Taux de vente : 100%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis: Transactions favorables dans l'ensemble, notamment en bonnes lourdes. Béliers: pas de changement.	M		M	80 €	107 €	-	
	F	U	> 60 kg (F)	1,24 €	1,65 €	1,52 €	
		R	> 60 kg (F)	1,04 €	1,30 €	1,15 €	
		O	< 60 kg (F)	0,62 €	1,01 €	0,77 €	
Effectif total: 12 - Taux de vente : 100%				CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Caprins	F	O	-	20 €	37 €	-	
Effectif total: 602 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Les éleveurs ont préparé plusieurs lots de laitons de bonne qualité à l'approche des Fêtes Pascales. La vente est facile à des cours en hausse dans les bons lots. Il reste quelques lots d'agneaux gris de mauvaise qualité qui ont peiné à trouver preneur.		U	32 - 38 KG	3,46 €	3,65 €	3,54 €	
			38 - 44 KG	3,37 €	3,76 €	3,57 €	-
			44 KG	3,04 €	3,58 €	3,30 €	-
		R	32 - 38 KG	2,96 €	3,11 €	3,04 €	
			38 - 44 KG	3,14 €	3,16 €	3,16 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) *Marché de Corbigny du 15/04/2019*

Ovins : 158	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	105 - 147	2,62 - 3,50
Agneaux gras	90 - 127	1,72 - 2,55
Brebis	56 - 100	1,08 - 1,14
Béliers		-

Apports plus importants. Tarifs stables.

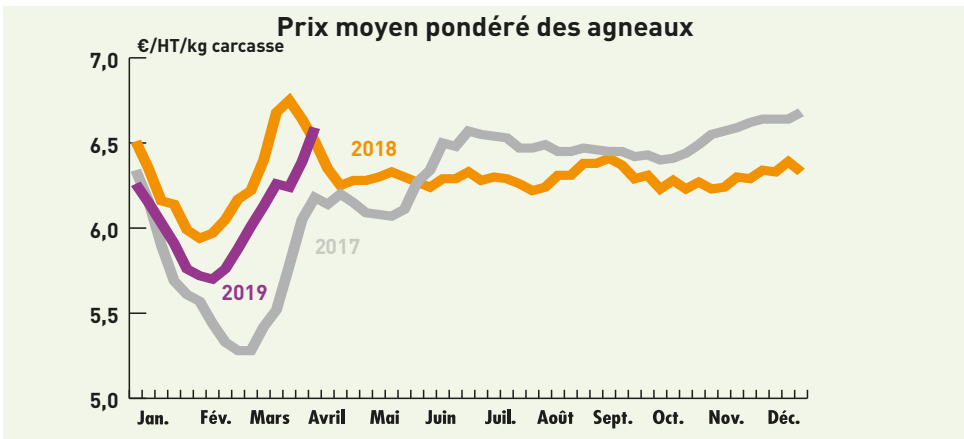
Prochain marché le 29 avril, aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 8/04 au 14/04/2019

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,79 €	6,27 €
Couvert	16 -19 kg	7,05 €	6,74 €	6,11 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,94 €	5,70 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 8/04 au 14/04/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,59 €	7,01 €	2,54 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 08/042019 au 14/04/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	7,49	7,63	7,61	6,73	-	-	-	-
	Var.		0,11	0,20	0,14				
	R	7,07	7,05	6,83	-	7,03	6,93	6,94	-
	Var.	0,05	0,19	0,40		0,13	0,05	0,24	
	O	6,23	6,35	-	-	6,16	5,95	-	-
	Var.		0,55			0,14	0,01		
3 (couverts)	U	7,37	7,42	7,37	6,30	-	7,05	6,78	5,93
	Var.		0,07	0,08	0,11			-0,02	-0,08
	R	6,95	6,93	6,81	6,04	6,79	6,74	6,51	5,92
	Var.	0,10	0,20	0,27	0,31	0,05	0,05	0,06	-0,06
	O	6,38	6,38	6,38	5,78	6,27	6,11	5,97	5,63
	Var.	0,20	0,23	0,22	0,15	0,07	0,07	0,07	0,14
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	5,80	-	-	5,94	5,72	-
	Var.			0,29			0,05	0,12	
	O	-	-	-	-	-	5,70	5,44	-
	Var.						0,03	-0,02	

Zone nord : Agneaux : Dans un marché de Pâques moins dynamique que les années précédentes, les cours s'orientent tout de même à la hausse. Brebis : marché stable avec une offre limtée principalement dans les bonnes brebis.
Zone sud : Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

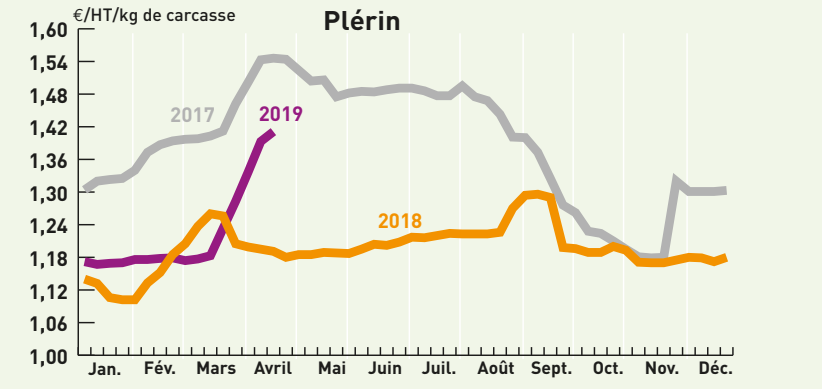
INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 15 avril 2019) :
«Tendance ferme sur les broutards légers, reconduction pour les autres. Marché globalement fluide.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 491 porcs présentés) *Cotations du lundi 15 avril 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,411 €**



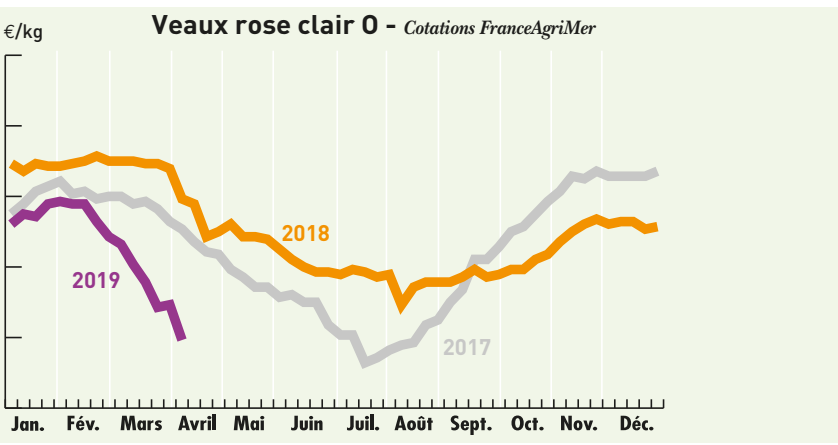
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 5/04 au 11/04/2019*

1,59 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 8/04 au 14/04/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,57 €	-	-
U	-	7,03 €	5,78 €	-
R	-	5,81 €	4,33 €	3,68 €
O	-	5,27 €	4,05 €	2,83 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête) Synthèse nationale FranceAgriMer du 8/04 au 14/04/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	637	Reconduits en veaux lourds pour l'Espagne. Baisse dans les fariniers notamment les abondances à cause d'une mévente.
La Talaudière	325	Vente toujours stable.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	191	- 5
Femelles	118	- 1
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	106	- 2,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 8/04 au 14/04/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,40	0,20	5,88

Céréales

Marché du 04 avril 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	meunier	avril-juin	175	V C
	fourrager	avril-juin	160	V C
Nord Côte d'Or	meunier	avril-juin	175	V C
	fourrager	avril-juin	160	V C
Aube/Yonne	meunier	avril-juin	175	N C
	fourrager	avril-juin	168	N C

ORGE FOURRAGÈRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	62-63 kg/hl	avril-juin	156	N C
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	avril-juin	155 à 157	T C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	avril-juin	155 à 157	T C

AVOINE NOIRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Cote-d'Or/Haute Saone	48/50 kg/hl	avril-juin	153	T C

SEIGLE PLANIFIABLE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or			inc.	C

TRITICALE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte-d'or/haute Saône		avril-juin	155	V C

MAÏS				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube		avril-juin	153,50	N C

GRAINES DE SOJA				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Saône et Loire	Alim. animale	avril-juil.	340	N C

POIS				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or	fourrager	mars-juil.	190	N C
Yonne	fourrager	avril-juin	190	N C
Aube	fourrager	avril-juin	190	N C

Matériel

Tracteur

21 - Vends tracteur MF 7719 Dyna 6, 1 800 H., TBE, MF 5712 S Dyna 4,70, HS, garanti 6 mois (réf. 1410)
✆ **06 77 83 04 94**

21 - Vends cause retraite tracteur, cabine 651, 53970 heures Renault, - pince balles rondes adaptée dessus, le tout en bon état (réf. 15VB1)
✆ **03 80 90 08 73**

38 - Vds moteur Bernard W14 sur châssis, attelage cheval 250 euros moteur Ford 5000refait.
✆ **06 75 04 60 70**

42 - Vds semoir GASPARDO 3 m à sabots tbe + semoir maïs NODET 4 ans Pneusmasem 2 bon état
✆ **06 20 80 10 88**

58 - Vends tracteur SFV 401 double régulateu, année 1951, CG, TBE, et tract. RLT D22, 3041 D, etc... (réf. 160A)
✆ **03 86 24 47 18**

Travail sol

26 - Vd semoir Kuhn maxima 7R A 60, bineuse 7R A 60, bineuse 5R,sous soleuse 3 dents pneus en 28.
✆ **06 88 68 08 02**

38 - Vds herse Quivogne repliage hydraulique 4,20 m : 1000 euros.
✆ **06 15 28 53 92**

Récolte

01 - Vds faneuse Agram Jet Fan 554, 4 toupies 5m40 portée repliage hydraulique
✆ **06 84 25 80 81**

10 - AV faucheuse Kuhn GMD 600 2000 euros, charrue deux socs 150 euros.
✆ **06 32 93 18 63**

18 - A vendre andaineur Krone Swardro 800/26, très bon état, peu servi, 250 ha, cessation élevage.
✆ **06 88 06 78 11**

21 - Vends presse N.H BR 750 A, année 2006 (.réf. 150G)
✆ **06 38 74 88 56**

38 - Vds Claas Lexion 630 montana 2017, 4 rm, CPE 5,40 repl broy eparp maïs TBE.
✆ **04 76 38 23 98 HR**

38 - Vds Claas Lexion 630 Montana CPE 6 m vario chariot broy eparp 2013 équip maïs TBE.
✆ **04 76 38 23 98**

58 - Vends mois. Batteuse New Holland L517 MCS, n° série : 5A30069, année 1996, 3 300 heures, largeur de coupe 4.20 m., 5 secoueurs, équipement, climatisation cabine, scie à colza, chariot de coupe, coupe avancée, broyeur. Disponible de suite. (réf. 130D)
✆ **06 81 04 68 24**

74 - Semoir céréales Mac Cormik disques 17 rangs, remorque 4 roues nue, charrue bisocs, herse labour 3 éléments.
✆ **06 15 97 98 84**

84 - Vends calibreuse cerise Calibrex XXL très bon état, plus séparateur et table de tri : 3 600 euros à débattre.
✆ **06 09 11 81 83**

Traitement

38 - Vds atomiseur porté 400L turbine 450 débrayable BE 500 euros. Cuve de pulvé 600L polyester avec pompe 200 euros.
✆ **06 76 04 37 57**

Irrigation

42 - Vds 200 m tuyaux arrosage BAUER diam. 50 mm avec arroseur + 200 m diam. 70 mm + pompe sur tracteur.
✆ **04 77 76 83 91**

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 1603)
✆ **03 86 55 98 85**
06 86 01 50 99

Agri. divers

01 - Recherche rabot à lisier 2m de largeur bon état.
✆ **06 40 18 07 28**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, - épandeur 7 - 12 T., - chargeur, - télescopiques Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 140A)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vends pulvé Berthoud 24 m. élect, - semoir Sulky 3 m. intégrable, PN - JD 3640, bon état, - brabant 5 fers Naud., - remorque Pottinger top IV, BE, - pulvé 800 litres porté (réf. 1601)
✆ **06 86 67 84 35**

26 - Vds tracteur Fiat 766 4900 4 roues motrices bon état,1 presse John Deere moyenne dens CB 330,1 semoir à blé,1 barre de coupe à doigt Someca,1 semoir à maïs 2 rangs,1 râteau faneur,1 pulvérisateur Technoma 660l,1 atomiseur 400l Berthoud, Tuyaux d'arrosage pour 3Ha env. Prix à débattre
✆ **06 31 20 03 01**

38 - Vds herse réversible 2 rgs an. 80 : 200 euros - semoir à engrais an 58 - vds ancienne AMI8 break an 68 et Peugeot an 70 av carte grise pour pièces détachées prix à débattre : Donne char en bois roue à bandage pr Association.
✆ **06 14 56 33 51**

38 - Vends remorque de JEEP bétaillère deux grosses bêtes bois bon état.
✆ **06 01 32 73 20**

38 - Vends 2 pneus 580-70-42, 2 pneus 480-70-30 1 contre batteur pour New Holland 8060.
✆ **06 15 35 36 58**

38 - Rech pneu 650 700x20, roue tuyle concalon roanne et demi, faitière tuyle chagnie faneuse Fahr citerne eau.
✆ **04 74 58 44 41**

38 - Vends Round Baller John Deere 550 + herse alternative et semoir à blé Vibro 3 m nourrisseur à veau tonneau.
✆ **04 74 97 46 53**

38 - Vds herse plate 4,20 m cultivateur 13 dents 3 poutres à débattre.
✆ **06 71 57 53 29**

38 - Vds semoir à maïs Monosem en bon état 4 rgs : 800 euros + disque tournesol : 100 euros + microgranulateur : 100 euros.
✆ **06 19 81 70 75**

38 - Vends remorque plateau Favier 4 roues, échelette à foin 1 mètres 80 x 4 mètres 50.
✆ **06 08 65 06 51**

58 - Vends deux roues étroites 9,5-44, voile Massey, pneus très moyens, 100 euros, - trois rouleaux tôle (2 x 1,8 m. et 1 x 2 m.), 40 euros l'unité, - deux cellules Privé à démonter 300 euros, - une vis Dubois, diamètre 100, 8 m. avec moteur, 100 euros (réf. 1502)
✆ **07 88 25 29 68**

58 - Vends faneuse et andaineur Kuhn + bétaillère Masson en l'état (réf. 1602)
✆ **06 15 61 48 41**
03 86 37 40 16 HR

63 - RECHERCHE tous tracteurs 4 RM, - télescopiques, - mini chargeuses, - chariots élevateur, etc... de préférence en panne, accidentés ou brûlés (réf. 150A)
✆ **06 38 78 36 28**

69 - Vends téléscopique Merlo 34.7 avec godet multiservice + fourche à fumier + fourche palette. Pièce arracheuse P de T.
✆ **06 89 85 36 39**

69 - Vend girobroyeur en très bon état + un lève sac.
✆ **04 26 05 21 38**
ou 06 10 95 96 32

71 - Vends round baller Renault 54/75 ou Rivière RC 90, chambre variable, largeur balle 0.90 m., diam. de 0.80 à 1.20 m., très bon état, 1 550 euros net de taxe, - épandeur Hevang 4.5 t., pneus neuf, BE, 800 euros, - broyeur de haies Lagarde Orion 480, commande téléflexible Rotor, 1.20 m., balayage AR, TBE, 3 700 euros, - loue presse moyenne densité Rivière Casalis, 0.50 Ð la botte, - faucheuse à 2 tambours Claas WM 165-N, BE, 450 euros, - faneuse 2 rotors Class, BE, 250 euros (réf. 150C)
✆ **06 88 36 83 55**

71 - Vends semoir à maïs, 4 rangs, pompe à eau thermique, Honda, effaroucher oiseaux avec bouteilles de gaz.
✆ **06 40 19 17 02**

71 - Vds faneuse Fella 6 toupies, 6.80 m - presse NH BR 740 - stabulation à démonter, 648 m2, 90 places jeunes bovins, 9 travées de 6 m, barrières et cornadis, bon état, prix à débattre.
✆ **06 09 44 66 09**

73 - Vds sallle de traite mobile 2 x 4 équipée Delaval fabrication artisanale 18 000 Ð, faneuse Kone 4 toupies 2 000 Ð. A débattre.
✆ **06 23 62 08 95**

74 - Vds autochargeuse H514, pirouette Krone 2 toupies, aérosouffleur foin 12 cv bon état.
✆ **06 77 54 99 75**

Elevage

01 - Vds évacuateur à fumier Miro 55m de chaine, cribs à maïs.
✆ **07 88 45 32 66**

74 - Vends groupe machine à traire, moteur pompe sur chassis AL VP 76
✆ **06 71 68 64 28**

74 - Vends groupe machine a traire, moteur pompe sur chassis AL VP 76. ✆ **06 71 68 64 28**

Véhicule

Utilitaire

71 - Vends Renault Master 2.5 litres, bétaillère sur chassis, cabine, certificat de carrosserie et d'étanchéité, CT OK, 93 000 km, état proche du neuf (réf. 1403)
✆ **03 85 54 70 69 HR**

73 - Vends Bétaillère Mercedes Sprinter 413, 206 000 km.
✆ **06 13 13 92 14**

84 - Vds camion bétaillère DAF 16 T turbo, 550 000 km BE, caisse alu de 2011. Long 8,5 m pneus neufs. Contrôle technique OK. Prix 10 000 euros.
✆ **06 11 73 12 78**
ou 04 90 83 17 68

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds paille 2018 en bottes rondes région Bresse
✆ **06 40 18 07 28**

26 - Vends luzernes 2e et 3e coupe bottes rondes 120 par 120
✆ **06 58 39 58 42**

Fourrage

21 - Vends paille 90 Ð/T., - foin 160 Ð/T., de qualité, transport par camion. (réf. 140E)
✆ **06 85 73 22 68**
avec répondeur

39 - Vds luzerne récolte 2019 balle ronde pressée, foin ou enrubanné au choix, nord Jura
✆ **06 15 26 60 79**

Propriété

89 - Vends terres en appellation AOC St Bris : - AOC Bourgogne Côtes d'Auxerre, - AOC Côteaux Bourguignons, AOC Bourgogne Aligoté, - AOC Bourgogne passe tout grain, - AOC Crémant de Bourgogne, - AOC Bourgogne Mousseux pour une surface de 9 ha 23 a 69 ca, Détail des parcelles sur demande. (réf. 1408)
✆ **06 07 32 66 24 ou lechevalierguillou@orange.fr**

Divers

07 - Vds piquets clôture en châtaignier - fendus - 1,80euros 1,80m - 1,60euros 1,60m
✆ **07 87 05 20 20**

18 - Achète blouses, gilets, vestes de maquignon anciennes - vieux vêtements de chasse - vêtements de campagnes et de travail anciens - vieilles blouses noires, grises - vieux vêtements perlés - vêtements bourgeois - dentelles - issus et torchons anciens - vieux stock de magasins. C. Beaucousin.
✆ **02 32 50 50 22**
ou 06 08 84 27 75

26 - Vds épampreuse Grégoire PF 40
✆ **06 21 00 54 51**

39 - Vds 10 stères piquets acacia, coupés, sortis
✆ **03 84 37 90 67**

69 - Vds nettoyeur haute pression Sial, eau chaude eau froide prix 150 euros - Semoir engrais Amazone ZAF 804 ouverture Hydro pour pièces.
✆ **06 07 06 77 50 soir**

69 - Vds desherbeuse à gz Delta 1,40 m. 2 rangs de brûleurs commandes électriques 4 roues de jauges 4 bouteilles P 13 kg prix 4000 euros HT.
✆ **06 07 06 77 50 soir**

89 - Vends poêle à bois sur bucher 9 kw, buches, 50 cm, servi 4 hiver, très bon état, 1 850 euros (réf. 1308)
✆ **06 44 24 44 66**

Offre

Emploi

07 - Emploi de préposé sanitaire abattoir volailles lieu Félines. Durée : CDD 6 mois. Salaire net 1260 euros. Diplôme BAC+2. Contact DDCSPP
✆ **04 75 66 53 41**
ou 04 75 66 53 42

39 - Ferme lait AOP comté/morbier Jura, cherche candidat à installation cause retraite
✆ **06 07 40 17 16**

42 - Exploitation lait/viande recherche ouvrier(e) temps plein pour traite (sdt 2x16) conduite engins agricoles, soins des animaux - salaire suivant compétence et motivations - possibilité logement.
✆ **04 77 63 33 07**

71 - Sud Mâcon, cherche employé viticole, travaux manuels et mécaniques, contrat CDD poss. CDI.
✆ **06 30 58 16 64**

74 - L'OSRAR recherche un (e) animateur (trice) technique, pour renforcer son équipe. • L'entreprise : Organisme de sélection races bovines Abondance, Villard-de-Lans, Hérens. La mission : Communication externe de l'entreprise : site internet, réseaux sociaux, presse écrite. Suivi technique des races Villard-de-Lans et Hérens. Pointage morphologique dans les trois races. Animation des « groupes jeunes » passionnés par leur race. Préparation et animation de concours ou manifestations d'élevage, en relation avec les syndicats de race départementaux. Profil recherché : BTSA minimum. Intérêt pour l'élevage laitier. Excellentes aptitudes en communication écrite et orale. Rigueur, autonomie et réactivité, sens de l'initiative et disponibilité. Maîtrise des outils bureautiques et du web, aisance dans les réseaux sociaux. Débutant accepté. Conditions proposées : Poste à pourvoir immédiatement en CDI sur Annecy (Haute-Savoie). Nombreux déplacements et voiture fournie. Envoyez CV et lettre de motivation, avant le 5 mai 2019, à :
direction@elevage-poisy.org

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

ESPACE Affaires













La Coopérative CHAROLAIS HORIZON, recherche en CDI – Temps complet, un(e) :

GROUPE Sicarev

CONSEILLER ELEVAGE BOVIN

Vous aurez pour missions : le suivi technique et économique d'un portefeuille d'adhérents (production, alimentation, sanitaire…).
Vous conseillerez et proposerez une large gamme de produits adaptés.
De formation spécialisée agricole, vous êtes passionné(e) par le monde de l'élevage et vous détenez une première expérience sur ces fonctions.
Poste à pourvoir dès que possible. Salaire à négocier selon expérience.

Candidatez : contactrh@sicarev.com

89 - Exploitation polyculture élevage Recherche salarié (e) pour cet été, région Auxois (réf. 1306)
✆ **06 71 38 55 33**

Service

01 - AJR BROYAGE : Je vous propose mes services dans le domaine du broyage en zone extrême. Défrichage en forte pente avec un engin radiocommandé, la création et réfection de clôture. je possède un broyeur de branche. Devis gratuit - s'adresser à SAS AJR BROYAGE - Bonnament Mickaël Cuisiat -01370 Val Revermont ajr-broyage@sfr.fr
✆ **06 21 39 95 06**

Demande

Emploi

58 - Agriculteur 53 ans CHERCHE mi-temps sur département 58 et 89. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 1407)
Terres de Bourgogne

Mariage

Rencontre

58 - Jeune homme agriculteur, 25 ans, CHERCHE à rencontrer jeune femme 25 - 40 ans, aimant les animaux, le sport et la randonnée. Rencontre sérieuse pour bâtir une vie à deux. Ecrire à Mme Basset Marie-Judith 19 rue des Roses 58800 Corbigny (réf. 160B)
✆ **06 05 57 10 83**

Animaux

Bovin

01 - Vds 2 taureaux Charolais HBC 15 mois, vêlage facile, bonne origine, TGS, Type mixte prix raisonnable
✆ **06 88 76 67 81**

01 - Vds 2 génisses croisées Charolaises 1 an IBR A Indem nés BVD dociles 01340 Foissiat
✆ **06 02 33 08 39**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs Limousins 16 - 17 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS. (réf. 130G)
✆ **06 28 02 04 05**

07 - Cause retraite vds génisses terme juil août sept Prim Hols bonne origine sexe F TGS
✆ **06 71 21 49 36**

18 - EARL Breton vds 2 taureaux charolais HBC, de 4 et 6 ans, dont un possible pour génisses et reproducteurs charolais HBC, de 14-15 mois.
✆ **06 82 25 17 13**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 15 et 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12**
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08

18 - EARL Aupetitgendre, Bord, 18200 Arcomps : Élevage charolais HBC depuis 80 ans, qualités d'élevage et sanitaires garanties, vend cause retraite 9 génisses de 1 an inscrites, vaccinées FCO, exportables.
✆ **Pierre 06 80 18 92 38 ou Alain 06 85 55 65 83**

21 - Promotion de printemps. Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 25 veaux mâles, le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf.030D)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc)**
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Vends taureaux 2 ans, - veaux 1 an, vêlage facile sans corne, HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0502)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Elevage Charolais Vend 8 veaux reproducteurs 12 à 17 mois, IND IBR, TGS. Livraison assurée toutes distances. GAEC Baulot Yannick et Xavier - Villars et Villenotte (réf. 090A)
✆ **06 70 12 20 09**
06 75 41 60 65

21 - Elevage charolais HBC, vend taureau adulte, - taureaux 2 ans et veaux de l'année, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 100E)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent)**
06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - Elevage Charolais HBC vend taureaux 2 ans et gros veaux 1 an, TGS. Livraison assurée. Gaec Lechenault Frères - Saint Thibault (réf. 1209)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Vends cause consanguinité taureau février 2014, HBC, origine 71, IND IBR, très bon reproducteur, très bonne origine (réf. 1307)
✆ **06 86 00 02 01**

21 - Vends 8 vaches HBC vêlées début février, vaccinées BVD, le tout IA Parisot Bruno - 21210 La Motte Ternant. (réf. 150E)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage HBC vend 8 taureaux 18 mois dont 5 pour vaches père Devred, Chabal, Cluedo et Vigny, 3 pour génisses père Caramel, Dumas, , Baltrap, TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf - 150F)
✆ **06 15 28 77 63**

38 - Elevage Luc-Pupat vends taureaux Charolais 18 mois dociles hivernés au pré écornés TGS.
✆ **06 08 28 12 92**

38 - Elevage Montbéliard vends VL en lactation cause sur nombre toutes garanties sanitaires
✆ **06 19 79 43 78**

42 - vds 6 génisses Red Holstein issues IA terme début mai cse cessation - TGS
✆ **06 62 80 13 75**

42 - Vds taureaux Charolais HBC TBO Elevage et viande - GAEC CUISSET St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vds velles Salers élevage calme.
✆ **06 78 64 18 59**

58 - Vends veaux et taureaux 2 ans, TGS, TB origines. EARL du Champ Morin - St Seine 58250 (réf. 1201)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Vends cause cessation jeunes vaches suitées, - laitonnes de renouvellement, - jeunes taureaux reproducteurs 1er prix Marault - St Amand, HBC, TGS. Gaec Guillien - Epiry (réf. 130E)
✆ **03 86 22 43 36**
06 82 51 97 32

58 - Vends taureaux 2 ans, - veaux 15 mois reproducteurs HBC, TGS. Gaec Guillien - Epiry (réf. 130F)
✆ **03 86 22 43 36**
06 82 51 97 32

58 - Elevage de reproducteurs Limousins vend veaux de l'année mixte viande, TGS, livraison possible. David Thoulé (réf. 140D)
✆ **06 10 09 65 69**
03 45 82 90 11

58 - Vends taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs HBC, IBR A. GAEC Beauzon Frères - Préporché (réf. 14VB1)
✆ **06 88 78 99 53**
06 47 76 43 44
06 83 98 87 62

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - 58230 Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas-21230 Allerey, IND IBR, Vends taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 17 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vds reproducteurs 2 ans et 15 mois IBR à prix raisonnable. GAEC PAUTET.(15VB2)
✆ **06 09 40 50 63**
06 13 33 44 38

58 - Vends taureaux Charolais 2 ans - 3 ans et veaux reproducteurs 15 mois. GAEC MARION et M. et M. - Luzy (réf. 16VB2)
✆ **06 24 42 29 42**
06 07 51 04 99

58 - Vends taureau 2 ans HBC, fils d'Izoard, TGS. GAEC Laudet Gérard et Fils (réf. 16VB1)
✆ **06 16 20 33 25**

58 - HBC El B. Dessauny vend 2 taureaux 3 ans production visible. Taureaux 2 ans type précocité et élevage.
✆ **06 24 21 42 52**

69 - Vends taureaux charolais 18 mois HBC, génisses 1 et 2 ans, très bonnes origines, ttes garanties sanitaires, livraison possible.
✆ **06 85 73 49 86**
ou 06 08 21 17 67

69 - Elevage JAMA-Laby vend reproducteurs limousins 18-20 mois - Génisses limousines 18-20 mois - Livraison possible, TGS.
✆ **06 08 10 22 44**

71 - Vds TB taureaux charolais repro., HBC, de 18 et 30 mois, hivernés au prè, IBR A et GS. M. Dumont JP.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends taureaux HBC viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 120E)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vds taureau adulte, mère RR4S, IVMat 105, père IVMat 107, production visible, Gaec Devillard J&C, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Elevage charolais vend bons taureaux 2 ans et un taureau adulte, TGS, liv poss, Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Éleveur limousin vd pour la repro, 8 génisses 18 mois et 4 de 12 mois et taureaux 18 mois.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - EARL Limouzen Milly vend repro. males limousins, 18/20 mois, mixte-lait, docilité, HBL.
✆ **06 86 83 84 64**

71 - Vds 2 taureaux limousins 3 et 5 ans, indemnes IBR.
✆ **06 20 71 54 47**

71 - Élevage charolais HBC vend taureaux 1 à 2 ans au pré, bonnes conformations, développés, TGS, livraison, Chatillon J.-M.
✆ **06 15 93 22 70**

89 - Elevage Charolais HBC vend 4 taureaux de 2 ans, - 60 mâles de 12 mois à 14 mois, - vaches pleines, - génisses de 2 ans et 1 an. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 100B)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot PROPOSE à la vente taureaux reproducteurs adultes et 17 - 18 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 140C)
✆ **06 87 16 54 66**

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

89 - Vends bélier Rouge de l'Ouest (réf. 1501)
✆ **03 86 35 22 54**
06 73 04 18 84

Equin

42 - Vds jument 7 ans stb Percheron x Frison Sports appellation OC- sire 12761731 c
✆ **07 67 72 81 52**

69 - Vends pouliche comtoise née le 07/04/2017 pucée plein papier prix 1600 euros.
✆ **07 85 53 46 73**

Volaille-Lapin

21 - RECHERCHE lapins pour consommation (réf. 1404)
✆ **06 62 31 24 05**

74 - Vente de poules biologiques élevées en plein air, 1 an de ponte, 27/04 et 04 - 05 mai 3 Đ pièce à THUSY (74150).
✆ **06 20 42 41 93**

Chien

38 - Vds chiens cause arrêt chasse petits chiots M Jade Terrier nés le 22/11/2018 - N° imat Mère 250269608136207 + Femelle 2 ans Jade Terrier 1 : N° imat 250269608136207 et 2 : N° imat 250269608136651, non LOF, vaccinés et tatoués.
✆ **06 84 11 95 33**

42 - Vds 3 chiots Border Collie tricolore pure race, nés le 3/02/2019 - portée de 3 - mère 250269801562767 - siret 409510674 00016.
✆ **06 18 83 42 48**

84 - Vds grifon bleu 5 ans gascon complet pied ferme cause arrêt chasse, tatoué, pucé.
✆ **06 17 17 12 49**



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

AUCAP

**SARL au capital de 19 840 euros,
siège social : 3 Rue du Golf,
21800 QUETIGNY,
532 729 456 RCS DIJON**

AGE 21/09/2018 : démission des fonctions de gérante de Mme Pascale MAQUAIRE à effet du 01/10/2018. Pour avis.

AL211623666

NOMINATION

MODIFICATIONS

**AutoStore System
SASU au capital de 1 €
Siège social : 15 Boulevard de Brosses
21000 Dijon
847 962 065 RCS Dijon**

Suivant décisions de l'associé unique du 1er avril 2019, il a été décidé :

de nommer en qualité de membres du Conseil d'Administration :

Mr Karl Johan LIER, demeurant Jonsokvegen 20, 5550 Sveio, Norvège. Mr Karl Johan Lier, déjà Président de la Société sera Président du Conseil d'Administration

Mr Helge OLSEN, demeurant Stokkastrandvegen 326, 5578 Nedre Vats, Norvège, déjà Directeur Général,

Mme Gro Anita KLUNGTVEIT, demeurant Smalamyr 13, 5570 Aksdal, Norvège, déjà Directeur Général,

Mr Frode ROBBERSTAD, demeurant Meieriplassen 7, H0402, 5590 Etne, Norvège.

de nommer an qualité de Directeurs Généraux :

Mme Isabel ROCHER née DIETZ, demeurant 18 rue de Messigny 21121 Hauteville-les-Dijon

Mr Frode ROBBERSTAD, demeurant Meieriplassen 7, H0402, 5590 Etne, Norvège.

AL211623653

PRO ACTIVE GESTION

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 400000 euros Siège social : 43 rue Elsa Triolet, parc Valmy, 21000 DIJON 509 988 960 RCS DIJON Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 28 décembre 2018, la société SECC Société à responsabilité limitée, dont le siège social est fixé 2 rue des Bons Enfants 21000 DIJON, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, Madame Sophie LEGROS,

exerçant 2 rue des Bons Enfants - 21000 DIJON, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023. Pour avis Le Président

AL211623676

AIRES FERNANDO

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 40 000 Euros
Siège Social : HAMEAU DE CHANTEAU
21210 SAINT-DIDIER
R.C.S. DIJON 440 969 020**

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 01/04/2019, M. CHAMPRENAULT Gilles demeurant Rue de l'Ouche 21350 SAFFRES a été nommé Directeur Technique gestionnaire de l'activité transport pour une durée indéterminée à compter du 01/04/2019 en remplacement de M. FORTIER Alain démissionnaire. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL211623683

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

**Société Anonyme coopérative
de Banque Populaire
à capital variable.
Siège social :
14 boulevard de la Trémouille
21000 DIJON,
RCS de Dijon : 542 820 352**

Avis

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2019, les sociétaires présents ou réputés présents, représentés ou ayant voté à distance, possédaient 8 163 694 parts sociales soit l'équivalent de 159 192 033,00 euros de capital sur un total de 615 463 426,50 euros de capital, soit un quorum de 25.87 %. Le quorum de 20 % étant dépassé, l'assemblée générale pouvait valablement délibérer.

L'assemblée générale ordinaire a :

- Ratifié la nomination en qualité de Censeur de Madame Christine MILLET, née le 9 juin 1967 à SAINT CLAUDE (39), domiciliée 3 rue Gérard MILLET à PRATZ (39170), à effet au 15 février 2019 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

- Ratifié la nomination en qualité de Censeur de Monsieur Patrick JACQUIER, né le 23 décembre 1953 à DIJON (21000), domicilié 30 rue de la Maladière à DAIX (21121), à effet au 15 février 2019 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

- Ratifié la nomination en qualité de Censeur de Monsieur Régis PENNECOT, né le 14 septembre 1968 à DIJON (21000), domicilié 8 impasse du canal à VARANGES (21110), pour la période écoulée entre le 28 mars 2018 et le 10 avril 2019.

- Pris acte de la fin du mandat d'Administrateur de Monsieur Michel BOTT né le 29 janvier 1949, domicilié à La Montagne, Ancienne route de Bouze à BEAUNE (21200), à l'issue de l'Assemblée Générale du 10 avril 2019.

- Ratifié la nomination en qualité d'Administrateur de Monsieur Régis PENNECOT, domicilié 8 impasse du canal à VARANGES (21110), pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

e Conseil d'Administration

AL211623684

LINK DEAL

Société par actions simplifiée Au capital de 50 000 euros Siège social : 14 rue Jean de Cirey, 21000 DIJON 838 349 025 R.C.S. DIJON Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 18 février 2019, la société ENSE & ARATRO, SARL unipersonnelle au capital de 235 900 euros, dont le siège social est 14 rue Jean de Cirey, 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 497 583 708, a été nommée en qualité de Président en remplacement de Monsieur Vincent CHAU, démissionnaire. POUR AVIS Le Président

AL211623699

TRANSFERT DE SIÈGE

POUILLY ALLEE

SCI - au capital de 1 250 euros - Siège social : 14, rue des Saunières 21000 DIJON - 809 176 787 RCS DIJON, l'AGE du 01.04.2019 a transféré le siège du 14, rue des Saunières 21000 DIJON au 4 rue Théodore de Bèze 21000 DIJON, à compter du 01.04.2019, a modifié l'article 3 des statuts. Dépôt légal RCS DIJON - Pour avis - La Gérance

AL211623667

MODIFICATION DE CAPITAL

ARTHEMIS

SARL au capital de 303660 ? Siège social : 7 Rue de la Libération, 21240 Talant 488 668 914 RCS de Dijon L'AGE du 25/01/2019 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 303660 Euros, à 352660 Euros Modification au RCS de Dijon

AL211623650

SCEA DES BATEAUX

**Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 83 974,94 euros
Siège social : Ferme des Bateaux
21450 OIGNY
441 078 847 RCS DIJON**

Par une AGE du 21/11/2018, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social de 25,40 euros pour le porter à 83 949,54 euros euros à compter du 31/12/2018. Pour avis, La gérance.

AL211623654

RENTALOAD

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 1 Chemin de Chaumour
21500 MONTBARD
RCS DIJON 818 118 358**

Le capital a été augmenté de 150 000 euros, pour être porté à 200 000 euros, par compensation avec les comptes courants d'associés. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention

Capital : 50 000 euros

Nouvelle mention

Capital : 200 000 euros

Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis,

AL211623668

ULYSSE Société d'Avocats

**70 rue Abbé de l'Epée
33000 Bordeaux
Tél. 05 56 81 81 30
Fax : 05 56 52 44 53**

MODIFICATION DE CAPITAL

Par décisions du 04.02.19, les associés de l'EARL DOMAINE JEAN TARDY ET FILS, EARL au capital de 447.100 euros, Sise 46 route nationale 74 à VOSNE ROMANEE 21700, 429 171 382 RCS DIJON, a décidé et constaté la réalisation de :

- la réduction du capital social en numéraire d'un montant de 110.619 euros par voie de rachat par la Société de ses propres parts sociales en vue de leur annulation, pour le porter de 447.100 euros à 336.481 euros ;

- la modification corrélative des statuts.

AL211623672

APPORTS

**TISSOT HOPGOOD DEMONT
Société d'Avocats au Barreau de Chalon sur Saône
16 Boulevard de la République
71100 CHALON SUR SAONE**

MARTIN AUTO

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 3 rue de la planche
21460 CORROMBLES
RCS DIJON 843.352.808**

AVIS D'APPORT D'UN FONDS ARTISANAL ET COMMERCIAL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CORROMBLES (21) du 20 février 2019 et suivant décision de l'associé unique de la Société MARTIN AUTO du 25 mars 2019,

Monsieur Emilien MARTIN a fait apport à la Société MARTIN AUTO, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, ayant son siège social 3 Rue de la Planche – 21460 CORROMBLES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 843.352.808,

d'un fonds artisanal et commercial de garage automobiles, exploité au 3Bis Rue de la Planche – 21460 CORROMBLES et répertorié à l'INSEE sous le numéro SIRET 522.175.397.00010.

Cet apport sus-désigné a été évalué à 99.000 euros et a été rémunéré moyennant l'attribution à l'apporteur, à titre d'augmentation de capital, de 9.900 parts sociales de 10 euros de nominal émises par la Société MARTIN AUTO.

La date d'entrée en jouissance du fonds apporté a été fixée rétroactivement au 1er octobre 2018.

Par suite, le capital de la société MARTIN AUTO a été augmenté d'une somme de 99.000 euros pour être porté de 1.000 euros à 100.000 euros, par création de 9.900 parts nouvelles de 10 euros chacune. Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour insertion

AL211623669

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA COTE D'OR

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Pôle Environnement et Urbanisme
Section ICPE
Affaire suivie par Mme AUBRY
(Tél. : 03.80.44.66.01)
courriel :
marie-pierre.aubry@cote-dor.gouv.fr**

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
DEMANDE D'ENREGISTREMENT
- Mathieu FAIVRE -
COMMUNE DE MONTMAIN (21250)**

Par arrêté préfectoral en date du 10 avril 2019, une consultation du public sera ouverte

du mardi 14 mai 2019 au mardi 11 juin 2019 inclus en mairie de MONTMAIN (21250), sur la demande déposée en Préfecture le 13 septembre 2018 et complétée le 15 mars 2019 par Monsieur Mathieu FAIVRE dont le siège social est situé 4, rue Jean de Lugny à MONTMAIN (21250), en vue d'obtenir l'enregistrement d'un élevage de volailles de chair (poulets), soit 39.999 emplacements, sur la commune de Montmain (21250), sur la parcelle 8 p (a), section B – lieu-dit «Le Bas Martin» ;

Cette installation est rangée sous la rubrique n° 2111-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

A partir de la date d'ouverture de la consultation du public, chacun pourra prendre connaissance du dossier déposé en mairie de MONTMAIN (21250) et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet les jours et heures d'ouverture au public, soit le **mardi de 09h00 à 13h00.**

Les observations pourront également être adressées au préfet par courrier, (Préfecture de la Côte d'Or, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial- Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE- 53 rue de la Préfecture - 21041 Dijon cedex) ou par voie électronique (pref-icpe6@cote-dor.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public soit jusqu'au mardi 11 juin 2019 inclus.

Le dossier peut être consulté sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Pôle environnement et urbanisme – section ICPE- 21041 Dijon cedex et sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de la consultation

http://www.cote-dor.gouv.fr/montmain-r3147.html

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour prendre une décision d'enregistrement. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au

l de l'article L.521-7 du code de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

LE PREFET

Pour le Préfet et par délégation,

La Cheffe du pôle environnement et urbanisme

SIGNE

Evelyne MORI

AL211623682

RECTIFICATIF

Dans l'annonce n° AL212021544 parue le 18/05/2018, il fallait lire : **suivant acte sous seing privé en date à Dijon du 16/04/2018, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement Dijon 1 le 24/04/2018, dossier 2018 20738, réf. 2018 A 01700**, en lieu et place du 1er paragraphe

AL211623673

MODIFICATION DE STATUTS

SAS OPTIM IMMOBILIER

**SAS
au capital de 19.500 €
Siège social :
26 rue du Château
21000 DIJON
399 469 758 R.C.S. Dijon**

Suivant décisions du 02/04/2019, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'intermédiation en assurance et notamment l'activité de courtier/courtage en assurance, de façon générale toutes opérations d'assurances.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence

Mention sera faite au RCS de DIJON

AL211623651

SICOV

**SAS
au capital de 40.000 €
Siège social :
13 rue de la Poste
21000 DIJON
016 950 933 R.C.S. Dijon**

Suivant décisions du 02/04/2019, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'intermédiation en assurance et notamment l'activité de courtier/courtage en assurance, de façon générale toutes opérations d'assurances.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence

Mention sera faite au RCS de DIJON

AL211623652

AVIS DE MODIFICATION

D F L

**SARL au capital de 501 000 €
Siège social : 7, rue du Mont
Bâtois 21200 BEAUNE
332 588 136 RCS DIJON**

Le 29.03.2019, l'AGM a décidé à compter du 01.04.2019 de supprimer de l'objet social l'activité d'entreprise de menuiserie, l'achat, la vente et l'agencement de cuisines, salles de bain et de tout matériel s'y rapportant et d'étendre l'objet social aux activités de prise de participations financières dans toutes sociétés, gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés, management de toutes sociétés et toutes prestations de services; direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations, toutes prestations de services dans les domaines financier, comptable et informatique, technique et commercial. Résidence hôtelière.

AL211623658

SIMMO 1

**Société à responsabilité limitée
au capital de 50 euros
Siège social : 23 Rue du Général Leclerc - 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
539 010 082 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision en date du 1er avril 2019, la collectivité des associés a : décidé de transférer le siège social SAVIGNY-LES-BEAUNE (21420) 23 Rue du Général Leclerc à BEAUNE (21200) 20 C Rue Poterne à compter du 1er avril 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : l'exercice de toutes activités d'intermédiaire de commerce, ce inclus notamment mais pas seulement celles d'apporteur d'affaires, de commissionnaire, de courtier, d'agent commercial, de représentant commercial ... et ce, dans tous les secteurs d'activités et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis.

AL211623670

MCM SARL CABINET MICHAUD Cabinet d'avocats 2 bis rue du cap vert 21800 QUETIGNY www.vgamm.com

MICHEL BOISSARD

SARL au capital de 20000€ Siège social : 15 rue Mercey, 21200 Chevigny-en-Valière 444 888 143 RCS de Dijon En date du 13/03/2019, l'associé unique a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 20000 Euros à 140000 Euros, ensuite de l'apport à la Société par Michel BOISSARD de son fonds de commerce de Menuiserie, charpentes, zinguerie, couverture et scierie donné en location-gérance à la société dans le cadre d'un contrat de location-gérance conclu par acte authentique du 26/12/2002. Ensuite de cette augmentation de capital, 12 000 parts sociales nouvelles de 10 euros de nominal chacune, ont été créées et sont entièrement libérées. Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés en conséquence. Modification au RCS de Dijon

AL211623671

PCGFIN

SAS au capital de 10 000 euros, siège social : 14 Rue du Vignery, 21160 PERRIGNY LES DIJON, 824 805 576 RCS DIJON, AGE 23/03/2019 : extension de l'objet social à l'exercice de la profession de commissaire aux comptes dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes.

Pour avis.

AL211623679

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 19/04/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE: Pré - Classification urbanisme : RNU

Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

2 ha 51 a 16 ca - Prairie basse: AB-149-154 - Prairie haute: AB-47-189[42]

SAVIGNY-LES-BEAUNE: Vigne AOC Savigny les Beaune Village et AOC 1er Cru - Classification urbanisme : zone A du PLU

Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles.

69 a 09 ca - Les rouvrettes: AX-10[112]-11[114](A)-11[114](B)

VEUXHAULLES-SUR-AUBE: Bois - Lande - Classification urbanisme : RNU

5 ha 58 a 49 ca - Coteau des lames: ZV-59[52]-60[53]-61[54] - Plateau de la montagne: ZR-36

VILLENEUVE-SOUS-CHARIGNY: Terre - Classification urbanisme : RNU

1 ha 17 a 98 ca - Le champ de l enterre: A-255-262 - Le grand chanron: A-32(J)-32(K)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 13/05/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211623696

EARL DE LA VIE DU MARCHE

**Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 336 100 euros
Siège social : 50 rue de Genlis
21110 LABERGEMENT-FOIGNEY
751 094 988 RCS DIJON**

Par décisions en date du 08/04/2019, la collectivité des associés a décidé la transformation de l'EARL en SCEA, à compter du 08/04/2019, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole

Dénomination sociale : SCEA DE LA VIE DU MARCHE

Siège social : 50 rue de Genlis – 21110 L'ABERGEMENT-FOIGNEY

Capital social : 448 100 euros suite à une augmentation de capital de 112 000 euros

Objet social : Gestion et exploitation d'un domaine agricole

Gérant : M. François-Xavier MOREAU, demeurant 8 rue du Presbytère – 21110 TART

Durée : jusqu'au 23/04/2111

Pour avis et mention, La Gérance

AL211623700

VENTE

CDC-HABITAT SOCIAL (SA D'HLM)

Vend 1 appartement T4 - LOT 1 UG 6026, 33, avenue de Sprendlingen à 21110 GENLIS de 81.89 m² au RDC DPE : E. PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 73 530 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 20. Quote part de charges annuelles : 1 840,37 €. PAS DE PROCEDURE EN COURS. Contact : CDC HABITAT Ventes – Monsieur GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDC-HABITAT SOCIAL du département 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC-HABITAT SOCIAL pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des

mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL211623662

CESSION

**ROUGIER CONSEILS
Société d'Avocats
au Barreau de Mulhouse
64, rue Jacques Mugnier
68200 MULHOUSE
Tél. : 03.89.33.44.44**

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Norges-La-Ville du 15 mars 2019, enregistré le 29 mars 2019 au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Dijon 1 sous le dossier 2019 00018641 référence 2104P01 2019 A 01503, Monsieur Christian LEB et Madame Ghislaine PALAY, son épouse, demeurant ensemble à 21120 MARCILLY-SUR-TILLE - 39, rue du Cerceau, ont vendu à la société 2 A D BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 EUR, dont le siège est à 71100 CHALON-SUR-SAONE - 15, rue Saint Georges et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALON-SUR-SAONE sous le numéro 849 342 407, la branche de fonds de commerce de vente à emporter et distribution automatique de produits alimentaires et boissons non alcoolisées, sise et exploitée à 21490 NORGES-LA-VILLE - 7, rue de Beauregard, moyennant le prix principal de deux cent cinquante-deux mille euros (252 000 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels à hauteur de 169 500 EUR et aux éléments corporels à hauteur de 82 500 EUR. L'entrée en jouissance a été fixée au 01 avril 2019.

Les oppositions devront être faites par acte extrajudiciaire, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, auprès du Cabinet d'Avocats FILEAS à 21000 DIJON - 14, rue Jean de Cirey.

Pour avis,

Murielle ROUGIER

Avocat

Conseil en Droit des Sociétés

et en Droit Fiscal

AL211623660

AVIS DE CESSION DE FONDS

Suivant acte SSP en date à BEAUNE du 05.04.2019, enregistré au SPFE de DIJON 1 le 10.04.2019, dossier 2019 00021095 référence 2104P01 2019 A 01773, la SARL D.F.L, au capital de 501 000 €, dont le siège social est 7 rue du Mont Bâtois 21200 BEAUNE, RCS DIJON n° 332 588 136, A CEDE à la SAS AMC AUGEY au capital de 100 000 €, dont le siège social est 7 rue du Mont Bâtois 21200 BEAUNE, RCS DIJON n °849 310 917, les éléments de fonds de commerce d'entreprise de menuiserie, achat, vente et agencement de cuisines et salles de bain et de tout matériel s'y rapportant, sis et exploité 7 rue du Mont Bâtois 21200 BEAUNE, moyennant le prix de 300 000 €. L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 01.04.2019. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse des éléments de fonds cédé.

AL211623692

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

**DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon**

AVIS

**SCI DENTARIUS
SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 6 rue de la Meuse
21121 FONTAINE-LESDIJON
831 858 535 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération de l'AGO du 01/04/2019, les associés ont décidé de nommer M. Gilles FINET, demeurant 66, rue Paul Claudel - 21000 DIJON, en qualité de cogérant pour une durée indéterminée à compter du 01/04/2019. Modification sera faite au RCS de DIJON. Pour avis La Gérance

AL211623687

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à DIJON du 5 avril 2019, M. Patrick BARRAIGNOT domicilié 13, Rue Saint Andéol à 21490 BELLEFOND a donné en location-gérance à la SARL RTM TAXI au capital de 500 euros, ayant siège 48 B, Rue des Rotondes à 21000 DIJON, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON, un fonds d'activité d'exploitant de taxi exploité 13, Rue Saint Andéol à 21490 BELLEFOND identifié à l'INSEE sous le N° 950 495 002 00046, et ce, pour une durée déterminée d'un an, à compter du 10 avril 2019, renouvelable ensuite annuellement

par tacites reconductions. Pour avis

AL211623691

NUITS OPTIQUE

SARL au capital social de 10000 Euros Siège social : 8 place de la République, 21700 ST GEORGE SIREN 520045 964 R.C.S. DIJON Le 7/11/2018, l'AGE a nommé Co-Gérant, M PADIEU Olivier demeurant 102 Avenue Victor Hugo.

Pour avis.

AL211623701

DISSOLUTION LIQUIDATION

GLORIFICUM FORTUNA

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Ter rue de la Colombière
21000 DIJON
802 095 885 RCS DIJON**

Par décision du 30/12/2018, l'associé unique a prononcé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L 237-1 à L 237-13 du Code de commerce, pour cause de cessation d'activité.

Jean-Marc GAGNEUX, demeurant 31 rue Félix Vionnois - 21000 DIJON, est nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de la

liquidation est fixé : 31 rue Félix Vionnois - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Le liquidateur.

AL211623674

GLORIFICUM FORTUNA

Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Ter rue de la Colombière
21000 DIJON
802 095 885 RCS DIJON

Suivant décisions du 31/12/2018, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation au 31/12/2018, a déchargé M. Jean-Marc GAGNEUX, demeurant 31 rue Félix Vionnois - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Le liquidateur.

AL211623675

REVELE TON POTENTIEL INSTITUT

SAS au capital de 1 000 ? Siège social : 5 rue André Malraux, 21000 DIJON 795 331 982 RCS DIJON Par décision du 15/03/2019, l'associé unique a décidé la dissolution de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 15/03/2019, nommé en qualité de liquidateur Carine ALEXANDRE demeurant 40 allée du Suchot 21800 Quetigny et fixé le siège de liquidation à son domicile. Modification au RCS de DIJON.

AL211623677

CHAMP PERCHET

EARL - Au capital de 7 500 euros - Siège : 3 rue de Parimaret 21490 BELLEFOND RCS DIJON 788 765 808 - l'AGE du 31.12.2018 a décidé la dissolution anticipée de la

Société à compter du 31.12.2018 et sa mise en liquidation amiable, a nommé Lydie DEREPAS (3 rue de Parimaret 21490 BELLEFOND) liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation, a fixé le siège de la liquidation au 3, rue de Parimaret 21490 BELLEFOND, adresse où devra être envoyée et

que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Dépôt légal au RCS DIJON- Pour avis

AL211623678

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 04/04/2019 : dénomination : DU TREMBLOY, siège : 14 Rue des Carmes, 21540 REMILLY EN MONTAGNE, durée : 99 ans, capital : 50 000 €, objet : exploitation de biens agricoles apportés, mis à sa disposition, achetés ou pris à bail, par un travail fait en commun par les membres associés dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, gérance : M. Sébastien GARROT et Mme Stéphanie GARROT (14 Rue des Carmes 21540 REMILLY EN MONTAGNE), cession : libre uniquement entre associés, agrément n°1346, le 21/03/2019. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL211623633

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 4 avril 2019, il a été constitué pour une durée de 99 ans, une Société à responsabilité limitée, dénommée « SARL LES SAULES » au capital de 1000 €, constituée exclusivement d'apports en numéraire, dont le siège social a été fixé à DIJON (21000) 3 rue Legrand du Saulle

Ayant pour objet :

- l'activité de marchand de biens ;
- l'activité de promotion immobilière, d'aménageur, de lotisseur, l'achat, la vente, l'échange, la location de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;
- l'activité de transactions immobilières
- la gestion, l'administration l'acquisition, la construction et la vente de biens et droits immobiliers
- l'activité de mise en relation, d'apporteur d'affaires ;

Toute transmission de parts à des personnes non associées doit être agréée par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

M. Jean-Paul PIARD demeurant à DIJON (21000) 3 rue Legrand du Saulle a été désigné en qualité de gérant.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON

Pour Avis

Le gérant

AL211623644

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/03/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : 221B ANIMATIONS Objet social : Activité de divertissement consistant à la résolution d'énigmes et de jeux de société en grandeur nature,Organisation de soirées évènementielles,Toutes prestations liées aux activités de divertissement Siège social : 3 Place GRANGIER, 21000 Dijon. Capital : 5000 ? Durée : 99 ans Président : GENESIS HOLDING, SAS au capital de 5000 euros, ayant son siège social 3 Place GRANGIER, 21000 Dijon, 849 525 597 RCS de DijonAdmission aux assemblées et droits de votes : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins. Clause d'agrément : Cession libre entre associés et soumise à agrément en cas de cession à des tierces personnes Immatriculation au RCS de Dijon

AL211623647

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE SWARAJ

FORME : Société par Action Simplifiée Unipersonnelle

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE SOCIAL 31 RUE D AUXONNE - 21000 DIJON

OBJET SOCIAL RESTAURATION RAPIDE SUR ET A EMPORTER LIVRAISON DE REPAS -

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de DIJON

Président : VASANTHAKUMARI KANAGASABAI demeurant à NANTERRE (92000) au 8 rue ZILINA

IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de DIJON

AL211623648

SCP « B.MUGNERET-T.LAUREAU-M.PÉRON
O.BERTHAUT & J.H. NÉNERT»
Notaires associés
23 Rue Jacques Cellerier – DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître NENERT le 8 avril 2019, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DALLA

Siège social : 18 rue de Fontenis – 21490 RUFFEY LES ECHIREY

Durée : 99 ans

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers

Capital social : 1.000 €

Apports en numéraire : 1.000 €

Gérant : Monsieur Serge DALLA FAVERA demeurant à DIJON, 11 Boulevard de Sévigné

Clause d'agrément : toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité

Immatriculation : RCS DIJON

Pour avis

J.H. NENERT

AL211623655

SCP « B.MUGNERET-T.LAUREAU-M.PÉRON
O.BERTHAUT & J.H. NÉNERT»
Notaires associés
23 Rue Jacques Cellerier – DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître NENERT le 8 avril 2019 a été constituée une SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DALLA

Siège social : 18 rue des fontenis – 21490 RUFFEY LES ECHIREY

Durée : 99 ans

Objet : l'acquisition de tous biens immobiliers, la souscription d'emprunts à cet effet ou non, la revente de ces biens, l'activité de marchand de biens, toute opération de rénovation ou promotion immobilière en ce compris toute opération de maîtrise d'œuvre et de construction.

Capital social : 1.000 €

Président : Monsieur Serge DALLA FAVERA demeurant à DIJON, 11 Boulevard de Sévigné

Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Clauses restreignant la libre disposition des actions : les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, cessions d'actions entre associés libres et soumises à agrément dans les autres cas

Immatriculation : RCS DIJON

Pour avis

J.H. NENERT

AL211623657

FIDAL

Société d'avocats
13 rue du 19 Mars 1962
71000 SANCE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/04/2019 a été constituée sous la dénomination sociale SCI DU LARREY, une société civile ayant pour objet l'acquisition, la gestion, la détention, l'usage, la location de tous biens et droits immobiliers, corporels et incorporels Le siège social est fixé 8 route de Pont – 21140 LE VAL-LARREY Le capital social est de 1.000 €, constitué uniquement par des apports en numéraire. Il est divisé en 100 parts de 10 € chacune, entièrement souscrites et libérées lesquelles ont été réparties entre les associés en proportion de leurs apports La cession de parts est libre entre associés et ne peut être faite à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés La durée de la société est fixée à 99 ans, à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de DIJON M. Michel MILLOT demeurant 8 route de Pont – 21140 LE VAL-LARREY est nommé premier gérant de la société pour une durée illimitée Pour avis et mention, le gérant

AL211623659

LA 3D PRINT

Suivant acte SSP du 23 mars 2019 constitution de la SAS :

LA 3D PRINT

Capital social : 2000 euros.

Siège social : 8 route de Troyes 21121 DAROIS

Objet : La conception, l'impression 3D et la commercialisation de modèles dentaires

Président : M. Charles BOURGEOIS demeurant 35 av Franklin Delano Roosevelt 21000 DIJON

Directrice générale : Mme Jacqueline BOUTELDJA demeurant 12 rue des Vignes - 21121 Fontaine-lès-Dijon

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux assemblée sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément des cessions d'actions: Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DIJON.

AL211623663

AVIS DE CONSTITUTION

(Décret n° 80.720 du 15 Décembre 1980)

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à FONTENELLE du 01/04/2019, il a été constitué un groupement agricole d'exploitation en commun dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : GAEC DES VIGNES

SIEGE SOCIAL : 8 rue du Chêne – 21610 FONTENELLE

DATE D'AGREMENT PAR MONSIEUR LE PREFET DE COTE-D'OR : 21/03/2019

N° D'AGREMENT : 1345

Ledit GAEC sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés du Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis et mention

AL211623665

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la : SARL BONDEAU BIKE FRANCE Au capital de : 10 000 euros Objet social : La société a pour objet directement ou indirectement, et dans tous pays : Prestations de services dans le domaine du cycle et service après-vente. Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. Siège social : 1 rue du Cimetière - 21610 SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. Gérance : M. BONDEAU Loïc demeurant 1 rue du Cimetière - 21610 SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE.

AL211623680

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 avril 2019, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : PIZZA FORDELLONE Forme : Société par actions simplifiée Capital social : 1 000 euros Siège social : 21 rue du Moulin 21700 Argilly Objet social : La société a pour objet, en France et dans tous pays : Restauration rapide, pizza, vente de glaces et boissons, le tout à consommer sur place et à emporter, sédentaire et ambulant. Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Durée : 99 années Admission aux assemblées et droit de vote : En cas de pluralité d'associé, chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives et a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés toute cession d'actions est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant en assemblée générale extraordinaire. Président : Monsieur Yann FORDELLONE demeurant 21 rue du Moulin 21700 Argilly. Immatriculation : au RCS de Dijon. Pour avis

AL211623681

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à DIJON (21000) du 2 avril 2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : RTM TAXI - Capital social : 500 euros par apports en numéraire - Siège social : 48 B, Rue des Rotondes à 21000 DIJON - Objet social : transport de

voyageurs par taxi - le transport non médicalisé de personnes à mobilité réduite conventionné par la sécurité sociale - les entreprises de taxis exerçant une activité de

transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas neuf places, y compris celle du conducteur, ou un véhicule taxi - tous services de navettes

non régulières vers les gares - Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés - Gérant : M. Hamdi MARKOUM demeurant 48 B, Rue des Rotondes à 21000 DIJON - RCS DIJON. Pour avis

AL211623686

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 09.04.2019 à SAULON LA RUE, constitution SARL JAMES L.C - Capital : 5 000 € - Siège social : 1, rue Haute 21910 SAULON LA RUE - Objet social : – Revêtement sols et murs, salle de bain clef en main, électricité, plomberie, plâtrerie, peinture. Maitrise d'œuvre Durée : 99 ans - Gérance : James CHAMPAY (1 rue Haute 21910 SAULON LA RUE) - Immatriculation RCS DIJON - Pour avis - La Gérance

AL211623690

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 11 avril 2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : AJLASA

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 10 000 euros

SIEGE : 18 rue Piron 21000 DIJON

OBJET : Toutes activités de vente au détail d'articles textiles y compris habillement, de bijoux fantaisie, de maroquinerie et divers accessoires de toutes marques. La vente de tous objets de décoration, d'ameublement, vaisselle, linge de maison, sous quelque forme que ce soit, par tous moyens de diffusion, y compris par internet.

DUREE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés : cession à un associé, un tiers, un conjoint, un ascendant ou un descendant soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Madame Anaïs FREITAG demeurant 6B rue du Tire Pesseau 21000 DIJON

IMMATRICULATION : au RCS de Dijon

Pour avis,

AL211623695

NIÈVRE

→ DIVERS

SCP Éric BLANCHECOTTE
& Carole BOIRIN
Avocats associés
6 rue de la Basilique
Tél : 03 86 71 01 84

SCI LA PAIX

Par jugement en date du 16 mai 2018, le Tribunal de Grande Instance de Nevers a prononcé la nullité de l'acte de constitution de la **SCI La Paix**, au capital de 1 000,00 €, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 479 660 862, ayant son siège social 24 rue de Faulquières 58300 Decize, **représentée par madame Christine Segonne, administrateur ad'hoc de la société** selon ordonnance rendue par la Présidente du Tribunal de Grande Instance de Nevers en date du 21 juillet 2017, domiciliée domaine de Breuille 58270 Fertreve.

Pour extrait.

Éric Blanchecotte

AL581623882

→ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 26/05/2017, Mme Georgette Catherine MOREAU, veuve BELLANGER, demeurant à FOURS (58250) 13 route de Montambert, décédée à DECIZE (58) le 4/03/2019, a institué 2 légataires universels, ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 01/04/2019 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de Nevers le 05/04/2019.

Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL581623876

SCP Francis LHERITIER - Nicolas CIRON
Notaires associés
6, avenue Saint Just
58000 Nevers

AVIS

Par testament olographe du 29 novembre 2013, Melle Annik Marie Elise Augustine COTTARD, demeurant à Nevers (58000), 9 rue de Marzy, célibataire, décédée à Nevers, le 24 janvier 2019, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me LHERITIER, notaire à Nevers, suivant procès-verbal en date du 8 avril 2019.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me LHERITIER, notaire associé à Nevers, chargé du règlement de la succession.

Pour avis.

Me F. LHERITIER

AL581623881

→ NOMINATION

GALIEN LPS

SAS Au capital de 1 000 000 euros Siège Social : 22 rue Edme Laborde Parc d'Activités Nevers Saint-Eloi 58000 NEVERS 815 068 077 R.C.S. NEVERS Aux termes des décisions du Président en date du 18 février 2019 : - il a été constaté la démission de M. Jean-Yves SARCIAUX de ses fonctions de Directeur général de la société à compter du 31 décembre 2017, - M. Damien PARISIEN demeurant 46 av Alsace Lorraine 38110 La Tour du Pin a été nommé en qualité de Directeur Général à compter de ce jour pour une durée indéterminée.

AL581623830

→ TRANSFERT DE SIÈGE

XP INVESTISSEMENT

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 20 000.00 €
Siège social
Les Charbonnières
18240 Savigny en Sancerre
825 212 806 RCS Bourges

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant décisions extraordinaires du 15 mars 2019, le gérant, associé unique, Monsieur Xavier PETITRENAUD demeurant 5 Place Saint-Laurent – 58000 NEVERS a décidé le transfert du siège social de SAVIGNY EN SANCERRE (CHER), Les Charbonnières à SAINT-AMAND EN PUISAYE (NIEVRE) Le Beau Soleil, et ce, à compter du 15 mars 2019. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, la gérance

AL581623721

LES OISEAUX DE NUIT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 €
Ancien siège social : 21, Grande Rue
58310 SAINT AMAND EN PUISAYE
Nouveau siège social : 52, Grande Rue
58310 SAINT AMAND EN PUISAYE
838 638 484 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 30/03/2019, l'Associé Unique a décidé à compter du 30/03/2019 de transférer le siège social sis à SAINT AMAND EN PUISAYE (58) du 21, Grande Rue au 52, Grande Rue, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL581623906

→ MODIFICATION DE CAPITAL

SARL ARRIAT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 € réduit à 3 826,47 €
Siège social : 200, Rue de la Raie
58000 NEVERS
392 787 875 RCS NEVERS

Il résulte de l'AGE du 05/02/2019 et des décisions du Gérant du 04/04/2019 que le capital social a été réduit de 3 795,98 € par voie de rachat de parts sociales. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL581623887

→ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique sera ouverte à la mairie de Larochemillay pour l'aliénation de portion de chemins ruraux au hameau de « Champrobert » (impasse du puit), à « Montjouan » (chemin rural dit de l'école), au lieudit « l'Haut de l'Arche » (chemin rural dit de l'Haut de l'Arche) et au lieudit « Le Moulin » (chemin rural dit du Moulin).

A cet effet, Madame Colette VALLEE, a été désignée commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Larochemillay du lundi 6 mai 2019 au lundi 20 mai inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie le :

-Lundi 6 mai de 9h à 11h

- Lundi 20 mai de 15h à 17h

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie et disponible aux jours et heures habituels. Elles peuvent également être adressées par écrit en mairie à l'attention du commissaire-enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie pendant 1 an.

AL581623903

→ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP Francis LHERITIER – Nicolas CIRON
Notaires associés
6 avenue Saint Just
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable (Art. 1397 al 3 c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Nicolas CIRON notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle «Francis LHERITIER et Nicolas CIRON, notaires associés' titulaire d'un office notarial dont le siège est à NEVERS (Nièvre), 6 avenue Saint-Just office notarial n° 58003, le DIX AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF Monsieur Didier HERMANT et Madame Marie-Thérèse, Euphrasie DANVIN son épouse demeurant ensemble à MARZY (58180) 6 Route des Coutériaux mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINS RICHAUMONT (02120) le 27 décembre 1975, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Nicolas CIRON notaire associé à NEVERS (58000), 6 Avenue Saint-Just, où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

AL581623879

→ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
23 rue Gambetta - 58002 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55
Fax 03.86.57.65.31
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 21 MAI 2019
A 10 heures 30

Au Tribunal de Grande Instance de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais.

Commune de VARENNES-VAUZELLES (Nièvre) 1 rue Marcel Pagnol :

Une maison d'habitation de plain-pied comprenant : salon – salle à manger avec espace cuisine ; cellier ; bureau ; couloir ; salle de bains ; WC ; trois chambres.

Panneaux rayonnants - Cheminée avec foyer fermé.

Appentis et petit abri de jardin métallique se trouvant sur le terrain.

Le tout cadastré section BC, numéro 382 « 1 rue Marcel Pagnol» pour une contenance de 05 ares 85 centiares.

Bien occupé.

MISE A PRIX : SOIXANTE QUATRE MILLE EUROS (64 000,00 €).

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le 11 avril 2019

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser:

· au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant, 23 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.

· au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET, huissier de justice à NEVERS (Nièvre), Tél : 03.86.36.13.00 le vendredi 10 mai 2019 à 10H sur place.

AL581623892

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
23 rue Gambetta 58002 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55
Fax 03.86.57.65.31
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 04 JUIN 2019
A 10 heures 30

Au Tribunal de Grande Instance de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais.

Commune de NEVERS (Nièvre) 4 rue Blaise Pascal :

Les lots ci-après dépendant de l'ensemble immobilier, Résidence BLAISE PASCAL sis à NEVERS (58000) – 4 rue Blaise Pascal, figurant au cadastre de la commune de NEVERS sous le n° AI 491 suite à la division de la parcelle AI 222 dont le règlement de copropriété et l'état descriptif de division ont été dressés par un acte reçu par Maître PERRIN, Notaire à NEVERS, le 25 mai 1966 publié à la conservation des Hypothèques de NEVERS le 03 juin 1966, volume 3704, numéro 14, avec modificatif de l'état descriptif de division par un acte de Maître BINI Notaire à NEVERS, en date du 28 juin 2012 publié à la conservation des hypothèques de NEVERS le 06 août 2012, volume 2012 P, numéro 3813 et correction de la formalité le 21 novembre 2012, volume 2012 D, numéro 8001 à savoir :

lot n° 281 : a) un appartement sis au huitième étage du bâtiment «A», cage d'escalier «c», à droite du palier, composé d'une entrée, dégagement, une salle de séjour avec balcon, quatre chambre, cuisine, séchoir, salle de bains, WC et penderies.

b) et les cent sept/dix millièmes des parties communes,

lot n° 54 : a) une cave sis au sous-sol du bâtiment «A» escalier «d».

b) et les cinq/dix millièmes des parties communes.

Bien occupé.

MISE A PRIX : VINGT MILLE EUROS (20 000,00 €).

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le 12 avril 2019

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

safer Grand Est

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Vente d'un bien indissociable sur les communes de LAVAU (YONNE), NEUVY SUR LOIRE (NIEVRE), BEAULIEU SUR LOIRE (LOIRET) et BONNY SUR LOIRE (LOIRET) – propriété d'une surface totale de 433 ha 66 a 38 ca comprenant un château avec ses dépendances d'habitation et d'exploitation, des terres, prés, landes, bois, étangs et vignes en zone AOC Coteaux du Giennois :

- LAVAU (YONNE) - 425 ha 73 a 38 ca - Bois a cheverot: P-4 - Bois de la bergere: P-6 - Bois de la grande cour: I-207 - Bois des brunoteries: P-12 - Bois des charriers: K-333[148]-334[148] - Bois du ferrier: P-23-24-25 - Bois guenin: P-96 - Champ d augegeon: P-10 - Champ de beauregard: K-163-164 - Champ de la maison: P-1-35 - Champ de la planche: K-4 - Champ de la pointe: I-197 - Champ de la poterie: K-378[150] - Champ de morigot: P-147-148-235[146] - Champ des bouchures: K-15 - Champ des pres chemins: P-46 - Champ des trois poiriers: I-211 - Champ du puits: K-373[147] - Champ guenin: P-97-98 - Champ rouge: P-43 - Champ sale: P-16 - Chaume des trois poiriers: I-206 - Grand bois du pre: K-16 - La brigauderie: P-26-27-28 - La chasseuserie: K-7-316[6] - La chaume a jacques renon: P-19 - La chaume des bois: P-5-33 - La creusiatterie: K-322[144]-323[143]-326[143]-328[145] - La dumellerie: P-50 - La foutelee: P-29-30-31 - La gatine: K-18-La grande cour: I-212-213 K-1-2-3-La grange arthuis: P-78(A)-78(Z)-79(A) - 79 (Z) - 80 - 81 - 82 -83 - 84 - 85 - 86 - 87 - 88 - 89 - 90 - 91 - 92 - 93 - 95 - 233 [94] (A) - 233 [94] (Z) - 234 (A) - 234 (Z) - 241 [78] - La petite bruyère: P-32 _ La ramellerie: P-133(A) - 133 (B) - 134 - 135 - 136 - 137 - 138 - 139 - 140 - 141 - 142 - 143 - 144 - La saulée: P-109 - 113 - 114 - 237 [109] - 298 [110] - 299 [112] - 300 [111] - 301 [111] - 302 [112] - 303 [110] - La serre: P-130 (A) - 130 (B) - 130 (C) - 131 (A) - 131 (B) - 132 - 239 [131] (A) - 239 [131] (B) - La tredaine: P-287 [145] - La tuilerie: P-51 - Le bruleri: P-15 - Le chaillou: P-103-104 - Le chenil: P-22 - Le ferrier: P-42 - 290 [36] - 295 [41] - Le grand champ: K-95 - Le gran pré: K-17 P-149 (A) - 149 (B) - 150 - 151 - Les bouchures : P - 160 - 161 - 162 - 243 [160] - Les bruleries : K-336 [149] - 375 [149] - Les brunoteries : P-13-14 - Les chambriers : P-129 (A) - 129 (B) - 240 [129] - Les champlivauderies : P-2-3 - Les champs cousin: P 115 - 116 - 117 - 118 - 119 - 120 - 121 - Les champs grisons : P 47 - 48 - Les charriers : K - 157 - 158 - 337 [156] - 338 [156] P-124 - Les dix arpents : P-18 - Les esserts : P-153-249 [157] - 250 [155] - 252 [155] - 253 [154] - 261 [152] - 263 [152] - 264 [157] - Les évêques: P - 52 - 53 - 54 - 55 - 56 - 343 - [57] - 344 [58]- 346 [59] - 349 [60] - 351 [60] - Les fourneaux: P- 105 - 106 - 107 - 108 - 238 [107] - Les genievres: P-7-8-9 - Les grandes garennes: P - 75 - 242 [75] - Les huits arpents : K-94 - Les maisons: P-49 - Les patures : P-11 - Les petites garennes : P-244 [156] - Les petits cocqs : K-5 - Les regnaults: K - 160 - 331 [162] - 332 [162] - 339 [159] - 340 [159] - 341 [161] - 342 [161] - Les saules : K-83 - Les terres fortes : P-257 [157] - 286 [157] - Pature à la jument: P-17 - Petits champs de la chaine : P-34 - Pré du ferrier : P - 44 - 45 (J) - 45 (K) - 45 (L) - Racine P-99 - 100 (A) - 100 (B) - 101 - 102

zonage - RNU

- **NEUVY-SUR-LOIRE (NIEVRE)** - 5 ha 33 a 70 ca - Le foussegy: ZL-105 - Le piloury: ZK-79(A)-79(B)-125[80](A)-125[80](B)-126[80] - Les daguettes: ZL-68-69-70-71-72(A)-72(B)-73(A)-73(B)-81-82-83-84-85-92-93-96-97-98

zonage - PLU : Av, A, Av Ebc

- **BEAULIEU-SUR-LOIRE (LOIRET) -** 1 ha 75 a 40 ca - Le bas des champs gibau: YP-98 - Saint martin: YK-238

zonage - PLU : A, Ap

- **BONNY-SUR-LOIRE (LOIRET)** – 83 a 90 ca - Les rattas: ZR-67

zonage - PLU : A

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 6 mai 2019** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL581623905

Pour tous renseignements s'adresser:

• au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant, 23 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.

• au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET, huissier de justice à NEVERS (Nièvre),

Tél : 03.86.36.13.00 le mercredi 22 mai 2019 à 14 H 30 sur place.

AL581623895

➜ MODIFICATION DE STATUTS

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

AUCORDIER
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.500 Euros
Siège social : 26, Route de Nevers
58110 ROUY
RCS NEVERS : 830 228 508

DECISION : Assemblée générale extraordinaire du 6 Mars 2019

Ancienne mention :

- le commerce d'alimentation générale, de presse, de jeux « La Française des Jeux », de dépôt de pain et de gaz, de librairie, papeterie, bimbeloterie, carterie, maroquinerie et plus généralement de cadeaux.

Nouvelle mention : à compter du 15 Mars 2019

- le commerce d'alimentation générale, de presse, de jeux « La Française des Jeux », de dépôt de pain et de gaz, de librairie, papeterie, bimbeloterie, carterie, maroquinerie et plus généralement de cadeaux, l'exploitation d'un débit de boissons et la petite restauration.

Pour avis

AL581623871

CONCEPT DEVELOPPEMENT CREATION

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 €
Ancien siège social :
49, Boulevard de la République
58000 NEVERS
Nouveau siège social :
2 Bis, Avenue Durante
06000 NICE
538 724 709 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/04/2019, les associés ont décidé à compter du même jour :

- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Conseil en matière d'implantation, d'aménagement, de décoration, d'exploitation, de communication, de management de magasins alimentaires (recherche et sélection d'emplacements en France) ; conception d'avants projets d'implantation ; études et suivi de travaux ; création de recettes culinaires, etc… - Formation en manière de management, d'exploitation de magasins alimentaires - Organisation d'évènements - Conseil en matière de croissance externe, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts

- de transférer le siège social de NEVERS (58) – 49, Bd de la République à NICE (06) -2 Bis, avenue Durante, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL581623886

SI2H

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.500 euros
Siège social : 127 rue Pierre Brossolette
58600 GARCHIZY
RCS NEVERS 453 006 710

Suivant délibération du 3 avril 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a, à compter du même jour :

- nommé Mr Sébastien GUILLE demeurant 15 rue de la Gare - 58400 MESVES SUR LOIRE, en qualité de cogérant en remplacement de Mr Désiré GUILLE, décédé le 25 décembre 2018,

- et décidé de transférer le siège social ZAC de Port Sec Nord - rue Archimède -18000 BOURGES et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société sera immatriculée au RCS de BOURGES.

Pour avis, la gérance.

AL581623897

➜ FUSION

FUSION

GALACTEA LOGISTIQUE Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 50.000 euros 20 bis rue de l'Eperon 58000 NEVERS 539 992 966 RCS NEVERS L'Associé unique a décidé le 29/03/2019 d'approuver le projet de fusion simplifiée conclu avec la société M.C.S.P Milk Cooler Spare Parts, SAS au capital social de 1.000.000 ?, dont le siège social est sis : rue du Général de Gaulle à (42110) CLEPPÉ, immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE sous le n° 432 903 441 aux termes duquel la Société a transmis à la société M.C.S.P Milk Cooler Spare Parts, absorbante, la transmission universelle du patrimoine ainsi effectuée et son évaluation. La société absorbante étant propriétaire de la totalité des actions de la société absorbée depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au Greffe du tribunal de commerce, la fusion était placée sous le régime prévu à l'article L 236-11 du Code de Commerce. La fusion et corrélativement la dissolution de la Société sont devenues définitives le 29/03/2019 ainsi qu'il résulte de l'AGE de la société M.C.S.P Milk Cooler Spare Parts en date du 29/03/2019.

AL581623890

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date à NEVERS du 01/04/19 enregistré auprès du SPFE de NEVERS, le 05/04/19, sous les mentions Dossier 2019 00008286, référence 5804P01 2019, Madame Pascale PANIER, dont l'établissement principal est à NEVERS - 58000 - 6 bis rue du Portugal et immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 383 057 312 a cédé à la société AUTO-ECOLE AVENIR, SARL au capital de 5 000 euros dont le siège social est NEVERS - 58000 - 6 bis rue du Portugal et immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro n° 848 473 187, un fonds de commerce d'enseignement de la conduite exploité 6 bis rue du Portugal - 58000 NEVERS,

moyennant le prix global de 180 000 euros, avec entrée en jouissance le 01/04/2019.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues au 6 bis rue du Portugal - 58000 NEVERS, dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales.

AL581623873

INSERTION

Suivant acte reçu par **Maître Julie MICHELOT, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher)**, le 22 mars 2019, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement NEVERS 1, le 29/03/2019 dossier 2019 00007588 référence 5804P01 2019 N 00186,

Madame Sophie Marie Eugénie **HUSSON**, commerçante, demeurant à LORMES (58140) 20 route d'Avallon.

En liquidation judiciaire aux termes d'un jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS, du 4 juin 2018.

A CEDE A :

Monsieur Christophe **VERRET**, sans profession, époux de Madame Daphné Marie-Jane **THOMAS**, demeurant à LORMES (58140) 20 rue Paul Barreau.

Le fonds de commerce de café, hôtel, brasserie, loto et vente de loterie, cadeaux, articles fumeurs, de pêche, de chasse, dépôt et vente de journaux, de gaz, vente de timbres-amendes, timbres postaux, cartes téléphoniques, PMU, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabac sis à LORMES (58140), 20 route d'Avallon, lui appartenant, connu sous le nom commercial LA SOURCE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS, sous le numéro 794141663,

Moyennant le prix principal de VINGT-SEPT MILLE EUROS (27.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour VINGT-DEUX MILLE SIX CENTS EUROS (22.600,00 EUR),

- au matériel pour QUATRE MILLE QUATRE CENTS EUROS (4.400,00 EUR).

Le CESSIONNAIRE a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au 7 janvier 2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de la SELARL JSA, dont le siège social est à VERSAILLES (78000), 20 avenue de l'Europe, Mandataire-Judiciaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion

Le notaire

AL581623893

INSERTION

Suivant acte reçu par **Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher)**, le 19 février 2019, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement NEVERS 1 le 08/03/2019 dossier 2019 00005787 référence 5804P01 2019N00158,

Monsieur Richard Mardochée **TUBIANA**, commerçant, demeurant à NEVERS (58000) 6 rue de Barcelone.

En liquidation judiciaire aux termes d'un jugement du tribunal de commerce de NEVERS le 17 juin 2015,

A CEDE A :

La Société dénommée **CONTIBAR**, Société à responsabilité limitée au capital de 1000,00 €, dont le siège est à NEVERS (58000) , 1 et 3 rue de la Revenderie , identifiée au SIREN sous le numéro 808474076 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Le fonds de commerce de Café, bar sis à NEVERS (58000), 3 rue de la Revenderie, pour lequel le propriétaire failli était immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS, sous le numéro 330335142.

Moyennant le prix principal de VINGT MILLE EUROS (20.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour NEUF MILLE EUROS (9.000,00 EUR),

- au matériel pour ONZE MILLE EUROS (11.000,00 EUR).

Le cessionnaire a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 1er janvier 2015, par sa qualité de locataire-gérant.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de la SELARL JSA, dont le siège social est à VERSAILLES (78000), 20 avenue de l'Europe, Mandataire-Judiciaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion

Le notaire

AL581623899

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

HOTEL DE L'AGRICULTURE

SARL au capital de 7.500 €
Siège social : 20 route de Moulins
58300 DECIZE
448 366 989 RCS NEVERS

Il résulte d'une décision d'associée en date du 30 mars 2019, la désignation de Mme Elodie RANVIER dt 12 rue Roland Girard – 58300 CHAMPVERT, en qualité de gérante en remplacement de Mme Marie-Claire RANVIER.

Pour avis, la gérante, Mme Elodie RANVIER

AL581623872

FIN LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé du 01 Avril 2019, enregistré le 04 Avril 2019 au SIE de NEVERS, dossier 2019 00008122, le contrat de location gérance portant sur le fonds de commerce et artisanal de Bâtiment, exploité au Bourg à Saint-Seine (58250) et immatriculé au RCS de Nevers sous le numéro 330 570 102, qui avait été consenti par acte sous seing privé du 31 Mars 2014 :

Christian LAUDET, ENTREPRISE INDIVIDUELLE, dont le siège social est le bourg 58250 SAINT-SEINE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 330 570 102, a donné en location gérance à JULIEN LAUDET, EURL au capital de 100 000 euros, dont le siège social est le bourg 58250 SAINT-SEINE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 801 013 459,

A été résilié à compter du 01 Avril 2019, sans indemnité de part ni d'autre.

AL581623894

RESILIATION DE LOCATION-GERANCE

Suivant acte reçu par **Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée «Office Notarial du Val Charitois» dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher)**, le 19 février 2019, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement NEVERS 1, le 08/03/2019 dossier 2019 00005787 référence 5804P01 2019N00158,

Le contrat de location-gérance consenti aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 décembre 2014, par :

Monsieur Richard Mardochée TUBIANA, commerçant, demeurant à NEVERS (58000) 6 rue de Barcelone.

A :

La Société dénommée CONTIBAR, Société à responsabilité limitée au capital de 1000,00 €, dont le siège est à NEVERS (58000), 1 et 3 rue de la Revenderie, identifiée au SIREN sous le numéro 808474076 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

A été résilié à compter du 19 février 2019.

Pour insertion

Le notaire

AL581623898

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SCI MADELINE

Société Civile Immobilière
au capital de 29.619 euros
Siège social : 17 Forgeneuve
58660 COULANGES LES NEVERS
377 493 119 RCS NEVERS

L'assemblée générale du 19 mars 2019 a désigné Mme Isabelle AMAR dt 19 rue des Lys – 91540 MENNECY en qualité de cogérante en remplacement de Mme Eliane ANDRIEUX, décédée.

Pour avis, B. ANDRIEUX

AL581623901

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SCI D'IVRY

Société Civile Immobilière
au capital de 1.524 euros
Siège social : 17 Forgeneuve
58660 COULANGES LES NEVERS
330 575 903 RCS NEVERS

L'assemblée générale du 19 mars 2019 a désigné Mme Isabelle AMAR dt 19 rue des Lys – 91540 MENNECY en qualité de cogérante.

Pour avis, B. ANDRIEUX

AL581623902

SCI BACHAS

La décision collective de la société SCI BACHAS, SCI au capital de 2 000 € ayant son siège 19 rue de la Cathédrale, 58000 NEVERS, RCS Nevers 483 139 382, du 25/12/2018 modifie l'avis précédemment publié. A partir du 25/12/2018, Monsieur Pierre MERLIN domicilié 2 impasse de la Chauvinière, 79410 SAINT REMY est désigné cogérant de la société. Pour avis : Michel ME

AL581623908

➜ NON DISSOLUTION

BEAUBOX

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 12.000 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
829 818 632 RCS NEVERS

Le 30 mars 2019, l'associée unique statuant en application de l'article L 223-42 du Code de Commerce a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Pour avis, le Gérant

AL581623885

PONTIBOX

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
838 005 395 RCS NEVERS

Le 30 mars 2019, l'associée unique statuant

safer Grand Est

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmnes de BRINAY et CHATILLON EN BAZOIS .

Cession des parts sociales d'une EARL exploitant une superficie totale de 166 ha 18 a 74 ca avec bâtiments habitation et exploitation, avec baux réalisés au nom de l'EARL.

dont en vente , commune de BRINAY : 1 ha 07 a 03 ca - Le brieux: A-261[119] (*) - Pouilly: A-258[116]-260[118]

Cmne de CORANCY: ZONE : RNU

1 ha 13 a 71 ca - Ardilly: B-1220[695] - Les chevannes: B-845-848-1253[847]-1254[853]

Cmne de DUN-LES-PLACES: ZONE : RNU

1 ha 19 a 60 ca - Pres de l ecluse: ZL-116

Cmne de GARCHY: ZONE : N

1 ha 18 a 80 ca - Les chaumes des bois dieu: ZL-49-51

Cmne de LAROCHEMILLAY: ZONE : RNU

10 ha 41 a 59 ca - Beaume arrachee: G-636 - Bois de buzon: G-574-575-578-580-581-582-583-584-585-587-598-604-608-609 - Champs des arrondes: G-573 - Champs des pres: G-459 - Goutte au bout: G-426 - La goulette: G-402 - Les serrats: G-805-806 - Montcenis: G-542 - Plonry: G-630 - Pre bourbe: G-791 - Pre vers l eau: G-731 - Sur les vignes: G-432

Cmne de MARIGNY-L'EGLISE: ZONE : RNU

1 ha 42 a 04 ca - Les carriats: D-1614 - Les souasses: D-1563-1564 - Les voisseries: D-1547

Cmne de PREPORCHE:

14 a 46 ca - Campagne de dos d ane: ZO-93 ZONE : N

49 a 29 ca - Bois de la sarree: ZY-16 - Bois de la saulee: ZE-51 ZONE : N

7 ha 57 a 52 ca - La corvas: ZO-153-177-237-238 - Le bois jacquot: ZP-43-45-46-48-49-52-53-61-66 ZR-40 ZONE : RNU

Cmne de SAINT-HONORE-LES-BAINS:

25 a 20 ca - Les boulats: B-899 - Pertuis des chers: B-852 ZONE : N

9 a 93 ca - Les boulats: B-898 ZONE : N

45 a 64 ca - Grande comme: B-954 - Le haut bout: B-442 ZONE : N

11 a 70 ca - Grande comme: B-939 ZONE : N

51 a 88 ca - Champs d avau: B-213(A)-213(Z)-214(A)-214(Z)-216 (avec chalet) ZONE N

Cmne de VILLAPOURCON:

15 a 38 ca - Bois girard: E-539 - Mont genievre: F-36(B)[B1] ZONE : N

52 a 63 ca - Bois de la brosse: A-67 - Bois de rang: A-284 - Les places: A-224 - Petite brosse: A-15 ZONE : N

32 a 70 ca - Les petits genets: F-1387 ZONE : N

6 a 53 ca - Petite brosse: A-13 ZONE : N

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 06/05/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL581623909

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

BAILLY BRUNO ET CYRILLE

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital social de 7 622 Euros
Siège social : Chemin des Sables
58440 LA CELLE SUR LOIRE
SIREN 351 552 104
R.C.S. NEVERS

Le 17 septembre 2018, par AGE il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 17 septembre 2018. M Bruno BAILLY demeurant 1 Chemin des Sables 58440 LA CELLE SUR LOIRE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 1 Chemin des Sables 58440 LA CELLE SUR LOIRE.

Pour avis.

AL581623804

SARL ROBIN

SARL au capital de 38112,25€
Siège social
9 Rue Du Commerce
58200 Cosne Cours Sur Loire
334315066 RCS Nevers

L'AGE du 05/04/2019 a décidé : d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur pour sa gestion, de le décharger de son mandat et de constater la clôture de liquidation. Dépôt au RCS de NEVERS.

AL581623856

SCI SPLM

SCI au capital de 1000 ? Siège social : La Fontaine Saint-Joseph, DHERE, 58240 Azy-le-Vif 503 593 311 RCS de Nevers L'AGO du 11/03/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2018. Radiation au RCS de Nevers

AL581623875

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

AVIS

SCI DES FONTAINES - 383 944 279 RCS NEVERS

Société civile immobilière en liquidation au capital de 762 euros

Siège social et siège de Liquidation : 44, Route de Demeurs 58130 URZY.

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2018 au 44, Route de Demeurs 58130 URZY a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Corinne RAUCAZ, demeurant 36 Rue Lavoisier 78140 VELIZY-BILLACOUBLAY, de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur

AL581623878

➜ AVIS DE CONSTITUTION

BIODIV

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
9, rue des Grands Jardins 58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à NEVERS du 15/03/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : société par actions simplifiée ; Dénomination : BIODIV ; Siège : 9, rue des Grands Jardins à NEVERS (58000) ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ; Capital : 10.000 euros ; Objet : l'activité d'exploitation apicole, toute prestation de location de ruches aussi bien aux entreprises qu'aux collectivités, institutionnels et particuliers ; Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserves des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disp osant du droit de vote. Président de la société : M. Bertrand COUTURIER, demeurant, 9, rue des Grands Jardins à NEVERS (58000). La société sera immatriculée au RCS de NEVERS. Pour avis

AL581623719

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing-privé du 21 mars 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques :

Dénomination : SAS DU PETIT CHENE

Siège Social : 221 Route De Dornes 58240 Luthenay-Uxeloup

Objet : la production d'électricité à partir de panneaux solaires et la revente d'énergie électrique solaire

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2 000 euros

Président : M. Emmanuel Berthon, demeurant 2 chemin des Barons, 58130 St Martin d'Heuille

Agrément Cession : En cas de pluralité d'actionnaires, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés

Droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Immatriculation : au RCS de Nevers. Pour avis et mention

AL581623806

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/03/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI MAX Objet social : L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction de tous immeubles bâtis et/ou non bâtis, leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des associés et/ou leur mise en location Siège social : 7 RUE DE VERTPRE, 58000 Nevers. Capital : 1000 ? Durée : 99 ans Gérance : M. MAUVE JEROME, demeurant 7 BOULEVARD GEORGE SAND, 36000 Châteauroux Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres ca Immatriculation au RCS de Nevers

AL581623824

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/03/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI VAL DE KAREVUE Objet social : L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction de tous immeubles bâtis et/ou non bâtis, leur mise à disposition au

bénéfice de tout ou partie des associés et/ou leur mise en location Siège social: 1 Route de Sauvigny, 58190 Dirol. Capital : 1000 ? Durée : 99 ans Gérance : Mme DEVILLERS KARINE, demeurant 1 Route de Sauvigny, 58190 Dirol Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles (transmission de la pleine propriété, nue-propriété ou usufruit) entre associés.Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes y compris un ascendant ou descendant ou le conjoint d'un associé, qui ne serait pas déjà associé, qu'avec l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés, sur décision prise à l'unanimité des associés, le cédant prenant part au vote Immatriculation au RCS de Nevers

AL581623867

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 08/04/2019, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SARL LE BOSSU DE ROUY

Objet social : Restauration, portage de repas, service traiteur, plats à emporter, location de vaisselle, débit de boisson

Siège social : 19 ROUTE DE NEVERS, 58110 ROUY

Capital : 1 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

Gérance : Madame GUIMARD PICHONNAT CHARLENE, demeurant 522 Route du Palais, L'Huis Moreau, 58110 ALLUY

Charlène GUIMARD PICHONNAT

AL581623870

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été procédé à la création de la SCEA DE LA PETITE GARDE prenant effet le 1er avril 2019 et disposant des caractéristiques suivantes :

FORME : SOCIETE CIVILE

OBJET : activités de production agricole savoir élevage équins

DENOMINATION SOCIALE : SCEA DE LA PETITE GARDE

SIEGE SOCIAL : «La Petite Garde» - 58240 SAINT PIERRE LE MOÛTIER

GERANT : Mme Gaëlle DURANTHON, demeurant à «La Petite Garde» - 58240 SAINT PIERRE LE MOÛTIER

CAPITAL SOCIAL : 22 800 euros

Description sommaire et montant des apports : Equidés

DUREE : 99 ans

Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts :

Toute cession de parts sauf entre associés est soumise à agrément.

IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis, Les fondateurs.

AL581623874

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme - 03000 MOULINS

AVIS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHANTENAY-SAINT-IMBERT du 12/04/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée -

Dénomination sociale : LES 2C - Siège social : Place de l'Eglise, 58240 CHANTENAY-SAINT-IMBERT - Objet social : Bar, Restaurant, Plats à emporter - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au

Registre du commerce et des sociétés - Capital social : 3 000 euros - Cogérance : Christophe SEARLES, demeurant 8 Rue de la Sauderie 58240 CHANTENAY-SAINT-IMBERT et Pascal FRESSLÉ, demeurant Place de l'Eglise 58240 CHANTENAY-SAINT-IMBERT. - Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des Sociétés de NEVERS.

Pour avis, La Gérance

AL581623907

CERFRANCE TERRE D'ALLIER

Expertise Comptable et Conseil
3 Parc de Fromenteau
03400 TOULON SUR ALLIER

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 01/04/2019, a été constitué le « GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN DU VIEUX CHENE », agréé par le Préfet de la Nièvre, le 06/03/2019 sous le n° 852. Son siège social est à « Le Bois » - 58380 LUCENAY LES AIX Immatriculation auprès du RCS de Nevers. Les associés co-gérants

AL581623877

SCHRAMM CERNEAU DISTRIBUTION

Acte sous seings privés en date à NEVERS du 11/04/2019:

Constitution d'une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCHRAMM CERNEAU DISTRIBUTION

Sigle : SC DIS

Siège : 4 Impasse des Jolivets 58500 CLAMECY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10 000 euros

Objet : En France et à l'étranger, en direct ou en sous-traitance, exercice de la profession civile d'agent commercial qui a pour objectif de négocier, conclure des contrats de vente, d'achat, de location ou de prestation de services au nom et pour le compte de producteurs,

d'industriels ou de commerçants français ou étrangers et ce, conformément aux dispositions légales relatives aux rapports entre les agents commerciaux et leurs mandants; Négoce de

tous types de produits principalement de savons et cosmétiques.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Carl-Johann SCHRAMM, dt 4 Impasse des Jolivets 58500 CLAMECY

Directeur Général : M. Jean-Eddy CERNEAU, dt 4 Bd Richard Wagner 37000 TOURS

La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

POUR AVIS Le Président

AL581623891

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : Direction de l'Exécution des contrats de Travaux – Ingénieur Conseil – LE BIGOT

Sigle : DETIC - LB

Forme juridique : SASU (Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle)

Capital social : 1 000 €

Siège Social : Lieu-dit BERNIERE – 58110 Châtillon en Bazois

Objet : Missions DET – AOR – AMO – OPC en ingénierie pluridisciplinaire du Bâtiment

Président : Mr. LE BIGOT Robert-Edmond

Autres dirigeants : (Néant)

Commissaire aux Comptes titulaire : (Néant)

Durée : 99 ans

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Chaque action donne droit à la participation aux Assemblées et aux droits de vote proportionnellement au nombre d'actions détenus par les associés dans le capital social.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS 58

Fait à Bernière le : 15 Avril 2019

AL581623910

YONNE

➜ DÉMISSION

AUDIT PARTENAIRE CONSEIL

SARL au capital de 306 250 euros,
siège social : 30-32 Avenue Jean Mermoz<\n>89000 AUXERRE,
414 880 211 RCS AUXERRE

Décision 21/09/2018 : démission des fonctions de cogérante de Mme Pascale MAQUAIRE, à effet du 01/10/2018. Pour avis.

AL891624056

➜ NOMINATION

LABORATOIRES MACORS

SAS Au capital de 18 622 400 euros Siège Social : rue des Caillottes Z I La Plaine des Isles 89000 AUXERRE 378 506 927 R.C.S. AUXERRE Aux termes des décisions du Président en date du 18 février 2019, il a été constaté la démission de M. Jean-Yves SARCIAUX et de Mme Muriel ZEHR de leurs fonctions de Directeurs généraux de la société et M. Damien PARISIEN demeurant 46 av Alsace Lorraine 38110 La Tour du Pin a été nommé en qualité de Directeur Général pour une durée indéterminée, à compter de ce jour.

AL891623990

HD CONSEIL
5, Chemin des poissonnières
CABESTANY

LE SPHINX

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL : 37.000 €
SIEGE SOCIAL
1 ter, Avenue de la Puisaye
VILLEFARGEAU (89240)
RCS AUXERRE : 379 888 688
SIRET : 379 888 688 00049

Il résulte du procès verbal des décisions de l'associé unique du 1er Avril 2019 que la société DOMIDEP, dont le siège social est à BOURGOIN JALLIEU (38300) 36, Route de Lyon, RCS VIENNE 448 792 317 a été nommée en qualité de Présidente de la société, pour une durée non limitée, en remplacement de Monsieur Kouider HAFID, démissionnaire à compter du 1er Avril 2019.

Les formalités d'inscriptions modificatives seront effectuées au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.

Pour avis.

AL891624044

HD CONSEIL
5, Chemin des poissonnières
CABESTANY

RESIDENCE SAINT CHARLES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL : 40.000 €
SIEGE SOCIAL
12, Rue de la halle
SAINT FLORENTIN (89600)
RCS AUXERRE : 538 528 191
SIRET : 538 528 191 00017

Il résulte du procès verbal des décisions de l'associé unique du 1er Avril 2019 que la société DOMIDEP, dont le siège social est à BOURGOIN JALLIEU (38300) 36, Route de Lyon, RCS VIENNE 448 792 317 a été nommée en qualité de Présidente de la société, pour une durée non limitée, en remplacement de Monsieur Kouider HAFID, démissionnaire à compter du 1er Avril 2019.

Les formalités d'inscriptions modificatives seront effectuées au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.

Pour avis.

AL891624045

HD CONSEIL
5, Chemin des poissonnières
CABESTANY

LAUNA

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL : 10.000 €
SIEGE SOCIAL
Les cognats
DIGES (89240)
RCS AUXERRE : 517 664 298
SIRET : 517 664 298 00018

Aux termes du procès verbal des décisions du 1er Avril 2019 , l'associé unique a décidé de nommer la société DOMIDEP, dont le siège social est à BOURGOIN JALLIEU (38300) 36, Route de Lyon, RCS VIENNE 448 792 317 en qualité de Présidente de la société, pour une durée non limitée, en remplacement de Monsieur Kouider HAFID, démissionnaire, à compter du 1er Avril 2019.

Les formalités d'inscriptions modificatives seront effectuées au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.

Pour avis.

AL891624047

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI CLERMAQ

SCI au capital de 1000 euros, 26 Rue Saint Jean 89400 Bussy En Othe. RCS Sens 497786798. A compter A.G.E du 24-02-2019: Transfert du siège social à: 1350 Route D Hery, 74540 Cusy. Formalités au RCS d'Annecy.

AL891623959

E.U.R.L. I TECH SECURITE

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 010 euros
Ancien Siège Social : 14 rue Emile Zola
89800 CHABLIS
Nouveau Siège Social : 40 route d'Auxerre
89800 CHABLIS
R.C.S. AUXERRE 498 089 143

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 mars 2019, l'associé unique a décidé :

- de transférer le siège social du 14 rue Emile Zola à CHABLIS au 40 route d'Auxerre à CHABLIS à compter du 1er avril 2019.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Les autres termes du précédent avis n'ont pas été modifiés.

Pour avis

AL891623941

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 4 RUE AMPERE

Société civile immobilière
au capital de 7.622,45 €
Siège social :
4 rue Ampère
89000 SENS
399 209 154 R.C.S. Auxerre

Selon décision unanime constatée dans un acte du 31 décembre 2018, les associés ont décidé du transfert du siège social au 34 bis rue Amelot 75011 PARIS à compter du 1er janvier 2019.

La société sera radiée du RCS de SENS et sera immatriculée au RCS de PARIS

AL891624071

ARION

SARL au capital de 7.700euros.
Siège social : 162 Rue du Quenou
89380 APPOIGNY.
RCS 429 880 875 AUXERRE

L'AGE du 20/03/2019 a décidé de transférer le siège social au 13 Chemin du Bas de Migraine 89300 ST AUBIN SUR YONNE, à compter du 01/05/2019. Gérant : Mme HANSER

Dounia, 7 Rue Notre-Dame 89144 LIGNY LE CHATEL. Radiation du RCS de AUXERRE et immatriculation au RCS de SENS.

AL891624072

➜ MODIFICATION DE STATUTS

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

SCI GRANDE RUE ARISTIDE BRIAND

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 16 route de Tonnerre
89200 ETAULE
RCS AUXERRE - SIREN 833.289.887

Modification de la dénomination

Aux termes de l'assemblée générale du 08 avril 2019, il a été décidé de prendre pour nouvelle dénomination «SCI BRIAND VAUBAN».

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au R.C.S d'AUXERRE.

Pour avis.

AL891624032

LE CLUB CONSO

Société à responsabilité limitée au capital de 4 400,00 euros Siège social : 6 rue du Halage 89250 GURGY 484 190 780 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 30 mars 2019, l'associé unique : – A constaté la démission de ses fonctions de gérant de Monsieur Christian COLIN à compter du 30 mars 2019, – A nommé Monsieur Yann QUINOT demeurant 8 rue du Faubourg Saint Esprit 89410 CEZY en qualité de gérant, – A ajouté à l'objet social de la société les activités suivantes : achat et vente de produits régionaux et de produits de la mer, fabrication et vente de crêpes, galettes et biscuits secs, y compris sur éventaires et marchés. – A transféré le siège social qui était 6 rue du Halage 89250 GURGY, au 8 rue du Fauboug Saint Esprit 89410 CEZY et ce à compter du 30 mars 2019. En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés de SENS. Pour avis, La Gérance

AL891624043

HD CONSEIL
5, Chemin des poissonnières
CABESTANY

SARL K.E.L.

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL : 45.734,71 €
SIEGE SOCIAL
Route d'Anquin – Les Forges
EGLENY (89240)
RCS AUXERRE : 404 148 538
SIRET : 404 148 538 00022

Aux termes du procès verbal des décisions du 1er Avril 2019 , l'associé unique a décidé :

- de nommer la société DOMIDEP, dont le siège social est à BOURGOIN JALLIEU (38300) 36, Route de Lyon, RCS VIENNE 448 792 317 en qualité de Présidente de la société, pour une durée non limitée, en remplacement de Monsieur Kouider HAFID, démissionnaire.

- de modifier la dénomination sociale qui devient « RESIDENCE LES FORGES»

Le tout à compter du 1er Avril 2019.

Les formalités d'inscriptions modificatives seront effectuées au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.

Pour avis

AL891624046

GAEC DE LA MARE

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé au capital de 157 500 € Siège social : chez M. GRIFFON Bernard – 89430 TRICHEY 377 826 037 RCS AUXERRE Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 mars 2019, la collectivité des associés a pris les décisions suivantes : - Augmentation du capital social de 16 500 euros, ce qui a pour effet de le porter à 174 000 €, - Nomination de M. Clément FONTUGNE, domicilié à RUGNY (89430), 15 Grande rue, aux fonctions de gérant. - Modification du libellé de l'adresse du siège social qui devient : 4 rue Maillet 89430 TRICHEY. Ceci ne constitue pas un transfert du siège social. Pour avis, la gérance.

AL891624051

LES CLOS ROSE

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : 6 les Promenades - 89290 IRANCY 840 365 126 RCS AUXERRE L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 2019 a décidé de modifier la dénomination de la société qui devient SARL BAPTISTE BIENVENU.

Pour avis, la gérance.

AL891624054

AVIS DE TRANSFORMATION

LAJAMBENERGY
Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 20 000 euros
Siège social : 8 Rue d'Agueseau
89580 COULANGES LA VINEUSE
528 799 802 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 3 avril 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 20 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Toute cession d'actions est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Monsieur Guy LAJAMBE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Guy LAJAMBE, demeurant 8 Chemin Porte d'en Haut 89580 COULANGES LA VINEUSE.

AL891624060

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

GARAGE PELLION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 53.358 euros
Siège social : 53, route de Joigny
89210 BRIENON SUR ARMANCON
300 846 193 RCS SENS

Il résulte des délibérations des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 23 mars 2019 les modifications ci-après à publier :

Anciennes mentions

Forme : Société Anonyme

Administrateurs :

M. Gilles BONGARD dt Champ de Pierre - Le Vernay – 58000 CHALLUY

Mme Jocelyne BONGARD dt Champ de Pierre - Le Vernay – 58000 CHALLUY

M. Grégory BONGARD dt 1 Allée de la Source – 89000 AUXERRE

Président Directeur Général : M. Gilles BONGARD

Commissaire aux comptes :

- Titulaire : M. Christian PERRIN-BONDOUX 12 B rue Achille Millien – 58000 NEVERS

- Suppléant : EIRL BOUVEAU 18 rue Mickaël Faraday - Zone Port Secteur Nord – 18000 BOURGES

Conditions d'admission aux assemblées : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions dès lors qu'elles sont libérées des versements exigibles.

Clause d'Agrément : Sauf en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant ou au profit d'une personne nommée administrateur, la cession d'actions à un tiers non actionnaire à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément de la Société.

Nouvelles mentions

Forme : Société par Actions Simplifiée

Présidente : La société FINANCIERE BONGARD 183 route de Lyon – 58000 CHALLUY immatriculée 450 023 338 RCS NEVERS

Commissaire aux comptes :

- Titulaire : la société CECOTTI THIERRY ET ASSOCIES 22 route d'Espagne – 31100 TOULOUSE

- Suppléant : la société AGM AUDIT LEGAL 3 avenue de Chalon – 71380 SAINT-MARCEL

Conditions d'admission aux assemblées : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'Agrément : Sauf en cas de succession ou de cession à un conjoint, à un ascendant ou à un descendant, la cession de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital est soumise à l'agrément de la société.

Le dépôt des pièces sera effectué au RCS de SENS.

Pour avis, la Présidente

AL891624064

SARL ATELIER ART VITRAIL

Par décision unanime du 28.9.2018, les associés de la SARL ATELIER ART VITRAIL au capital de 10.000 ?, siège social à GURGY (89250) 3, rue du Stade, 822 676 839 RCS AUXERRE, ont décidé d'augmenter le capital social de la société de 40.000 ?, par création de 4.000 parts nouvelles de 10 ? nominal chacune intégralement souscrites et libérées en numéraire. Par décision unanime du 25.3.2019, les associés ont pris acte de la démission du gérant et nommé un nouveau gérant. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Capital : 10.000 ? - Gérant : Mme Maryse COURTOIS 13, rue des Dames 89580 COULANGES LA VINEUSE ; NOUVELLES MENTIONS : Capital : 50.000 ? - Gérant : M ; Didier MICHEL 10, rue Sous Murs 89000 AUXERRE.

AL891624076

EARL GELHAY

EARL au capital de 60 522,26 euros Siège social : 2 la Roche – 89130 FONTAINES 410 792 428 RCS AUXERRE L'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2019 a : - Décidé de

réduire le capital social de 972,26 € pour le ramener à 59 550,00 €, puis de l'augmenter de 132 000,00 €, et enfin de le réduire de 153 240,00 € ce qui a pour effet de le ramener à 38 310,00 €. - Pris acte de la démission de M. Rémi GELHAY de ses fonctions de gérant et a nommé Mme Caroline GELHAY, demeurant à ROUFFY (Marne), 19 rue de la Croix de l'Orme, auxdites fonctions à compter du même jour. Pour avis, la gérance.

AL891624082

➜ CESSION

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 25 mars 2019, enregistré au SPFE AUXERRE 1, le 27 mars 2019, dossier 2019 00009700, référence 8904P01 2019 A 00807,

La société CANTINALLEGRA, SARL au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 114 Chemin de l'Infirmerie - Hameau des Vistes - 26170 VERCOIRAN, immatriculée au RCS sous le n° 795 039 981 RCS ROMANS, représentée aux présentes par M. Jean dit Walter LIPERI, A CEDE

à la société TABLE VIVANTE, SARL au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 4 et 5 Quai de la Marine - 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n°

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Vente d'un bien indissociable sur les communes de LAVAU (YONNE), NEUVY SUR LOIRE (NIEVRE),

BEAULIEU SUR LOIRE (LOIRET) et BONNY SUR LOIRE (LOIRET) – propriété d'une surface totale de 433 ha 66 a 38 ca comprenant un château avec ses dépendances d'habitation et d'exploitation, des terres, prés, landes, bois, étangs et vignes en zone AOC Coteaux du Giennois :

- LAVAU (YONNE) - 425 ha 73 a 38 ca - Bois a cheverot: P-4 - Bois de la bergere: P-6 - Bois de la grande cour: I-207 - Bois des brunoteries: P-12 - Bois des charriers: K-333[148]-334[148] - Bois du ferrier: P-23-24-25 - Bois guenin: P-96 - Champ d augegeon: P-10 - Champ de beauregard: K-163-164 - Champ de la maison: P-1-35 - Champ de la planche: K-4 - Champ de la pointe: I-197 - Champ de la poterie: K-378[150] - Champ de morigot: P-147-148-235[146] - Champ des bouchures: K-15 - Champ des pres chemins: P-46 - Champ des trois poiriers: I-211 - Champ du puits: K-373[147] - Champ guenin: P-97-98 - Champ rouge: P-43 - Champ sale: P-16 - Chaume des trois poiriers: I-206 - Grand bois du pre: K-16 - La brigauderie: P-26-27-28 - La chasseuserie: K-7-316[6] - La chaume a jacques renon: P-19 - La chaume des bois: P-5-33 - La creusiatterie: K-322[144]-323[143]-326[143]-328[145] - La dumellerie: P-50 - La foutelee: P-29-30-31 - La gatine: K-18 - La grande cour: I-212-213 K-1-2-3 - La grange arthuis: P-78(A)-78(Z)-79(A) - 79 (Z) - 80 - 81 - 82 -83 - 84 - 85 - 86 - 87 - 88 - 89 - 90 - 91 - 92 - 93 - 95 - 233 [94] (A) - 233 [94] (Z) - 234 (A) - 234 (Z) - 241 [78] - La petite bruyère: P-32 - La ramellerie: P-133(A) - 133 (B) - 134 - 135 - 136 - 137 - 138 - 139 - 140 - 141 - 142 - 143 - 144 - La saulée: P-109 - 113 - 114 - 237 [109] - 298 [110] - 299 [112] - 300 [111] - 301 [111] - 302 [112] - 303 [110] - La serre: P-130 (A) - 130 (B) - 130 (C) - 131 (A) - 131 (B) - 132 - 239 [131] (A) - 239 [131] (B) - La tredaine : P-287 [145] - La tuilerie: P-51 - Le bruleri: P-15 - Le chaillou: P-103-104 - Le chenil: P-22 - Le ferrier: P-42 - 290 [36] - 295 [41] - Le grand champ: K-95 - Le gran pré: K-17 P-149 (A) - 149 (B) - 150 - 151 - Les bouchures : P - 160 - 161 - 162 - 243 [160] - Les bruleries: K-336 [149] - 375 [149] - Les brunoteries : P-13-14 - Les chambriers : P-129 (A) - 129 (B) - 240 [129] - Les champlivauderies : P-2-3 - Les champs cousin: P 115 - 116 - 117 - 118 - 119 - 120 - 121 - Les champs grisons : P 47 - 48 - Les charriers : K - 157 - 158 - 337 [156] - 338 [156] P-124 - Les dix arpents : P-18 - Les esserts : P-153-249 [157] - 250 [155] - 252 [155] - 253 [154] - 261 [152] - 263 [152] - 264 [157] - Les évêques: P - 52 - 53 - 54 - 55 - 56 - 343 - [57] - 344 [58]- 346 [59] - 349 [60] - 351 [60] - Les fourneaux: P- 105 - 106 - 107 - 108 - 238 [107] - Les genievres: P-7-8-9 - Les grandes garennes : P - 75 - 242 [75] - Les huits arpents : K-94 - Les maisons: P-49 - Les patures : P-11 - Les petites garennes : P-244 [156] - Les petits cocqs : K-5 - Les regnaults: K - 160 - 331 [162] - 332 [162] - 339 [159] - 340 [159] - 341 [161] - 342 [161] - Les saules : K-83 - Les terres fortes : P-257 [157] - 286 [157] - Pature à la jument: P-17 - Petits champs de la chaine : P-34 - Pré du ferrier : P - 44 - 45 (J) - 45 (K) - 45 (L) - Racine P-99 - 100 (A) - 100 (B) - 101 - 102

zonage - RNU

- NEUVY-SUR-LOIRE (NIEVRE) - 5 ha 33 a 70 ca - Le foussegy: ZL-105 - Le piloury: ZK-79(A)-79(B)-125[80](A)-125[80](B)-126[80] - Les daguettes: ZL-68-69-70-71-72(A)-72(B)-73(A)-73(B)-81-82-83-84-85-92-93-96-97-98

zonage - PLU : Av, A, Av Ebc

- BEAULIEU-SUR-LOIRE (LOIRET) - 1 ha 75 a 40 ca - Le bas des champs gibau: YP-98 - Saint martin: YK-238

zonage - PLU : A, Ap

- BONNY-SUR-LOIRE (LOIRET) – 83 a 90 ca - Les rattas: ZR-67

zonage - PLU : A

BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES – terre et bois – parcelles occupées en partie

38 ha 95 a 46 ca - Entre chem grottes crabiss: ZE-36 - Les arbues: ZH-30-31 - Les vignes de chevigny: ZD-119

- Come bouriotte: D-310 - La pouche: D-810 - La vigneuse: D-811 - Le dessous des poux: C-791 - Les longues raies: ZH-1-19 - Les vignes de chevigny: D-1043-1050-1052 - Prairie de charmolion: ZL-9

- Sur droite du chem crabiss: C-52-53 - Champeau: ZN-13- Champs margot: H-104 - Chevigny le desert: D-16-17-29 - Clousais du ratat: ZK-27 - Come au cerf: D-354 - Come au cure: D-228-241 - Come au poirier: D-523 - Come brulee: ZD-30 - Come creuse: C-200-241-245 - Come des gruliers: C-344 - Come du crabissiot: C-284 - Come noire: ZH-43 - Dessous la cras: ZR-99-101-104- En chagneron: C-467-479-487-527-529-552-570 - Entre chem come noire roug: ZH-40 - Entre chem grottes crabiss: ZE-40 - Entre chemins etivey grott: ZE-29 - La vigneuse: D-831 - Le dessous des poux: C-740 - Les centrots: ZE-64-66 - Les chateignots: ZE-55 - Les chenevieres: D-139-153-159 - Les couees: C-675-676-709-710 - Les sardins de chevigny: ZD-27 - Les vignes de chevigny: D-867-898-923-928-951-981-990-1062 - Prairie de charmolion: ZL-12-46 - Prairie de chevigny: C-616-617-618 - Prairie de la cras: ZR-105-108-109-113-159

Zonage : RNU

DOMECY-SUR-CURE – terre et pré

1 ha 32 a 75 ca - L houche prunier: C-323 - Le grand pre: C-318

zonage : RNU

FONTENAY-PRES-VEZELAY – terre, pré et lande – parcelles occupées en partie

8 ha 48 a 59 ca - Vau rand: E-43 -

848 403 069 RCS AUXERRE, représentée par M. Nathan LECOIN et Mme Anouk LECOIN, un fonds de commerce de bar, débit de boissons, bar à vins, restaurant, soirées à thème, organisation de tous évènements et notamment de concerts et spectacles, connu sous l'enseigne « CANTINALLEGRA », sis et exploité à AUXERRE (Yonne), 4-5, quai de la Marine, moyennant le prix de 211 000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er avril 2019.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au

Cabinet S.J.B., Société d'avocats, 43 rue du Clos - 89000 AUXERRE.

AL891624063

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

HD CONSEIL
5, Chemin des poissonnières
66330 CABESTANY

SCI DE L'ESPOIR

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
CAPITAL : 3.000 €
SIEGE SOCIAL
1 ter, Avenue de la puisaye
VILLEFARGEAU (89240)
RCS AUXERRE : 484 085 063

CHANGEMENT DE GERANT

Il résulte d'un procès-verbal de délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 1er Avril 2019 que la société DOMIDEP, dont le siège social est à BOURGOIN JALLIEU (38300), 36, Route de Lyon - RCS VIENNE : 448 792 317, a été nommée en qualité de gérante de la société pour une durée non limitée en remplacement de Monsieur Kouider HAFID gérant démissionnaire à compter de cette même date.

Les formalités de dépôt et de publicité seront effectuées au greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

Pour avis : la gérance.

AL891624048

HD CONSEIL
5, Chemin des poissonnières
66330 CABESTANY

AV DE LA PUISAYE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
CAPITAL : 2.000 €
SIEGE SOCIAL
1 ter, Avenue de la puisaye
VILLEFARGEAU (89240)
RCS AUXERRE : 507 500 536

CHANGEMENT DE GERANT

Il résulte d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique du 1er Avril 2019 que la société DOMIDEP, dont le siège social est à BOURGOIN JALLIEU (38300), 36, Route de Lyon - RCS VIENNE : 448 792 317, a été nommée en qualité de gérante de la société pour une durée non limitée en remplacement de Monsieur Kouider HAFID gérant démissionnaire à compter de cette même date.

Les formalités de dépôt et de publicité seront effectuées au greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

Pour avis : la gérance.

AL891624049

MORVAN FOURRAGES

SARL au capital de 3 000 euros Hameau la Maison des Champs – 89630 SAINT-LÉGER-VAUBAN 512 154 956 RCS AUXERRE Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2019, la collectivité des associés a nommé Mme Alicia CHATELAIN, demeurant à SAINT-LÉGERVAUBAN (Yonne), 15 la Maison des Champs, aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL891624075

SARL CMF

L'AGO du 15.4.2019 des associés de la SARL CMF au capital de 10.000 ?, siège social à AUXERRE (89000) 7, rue des Caillottes, 792 386 260 RCS AUXERRE, a pris acte de la démission à compter du 15.4.2019 des fonctions de gérant de M. Igor MEDJEAN. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES - GERANTS : M. Igor MEDJEAN 9, rue Pasteur 89300 JOIGNY et M. Francis CALLEMENT 4, rue Menot 89230 BLEIGNY LE CARREAU. NOUVELLES MENTIONS - GERANT : M. Francis CALLEMENT 4, rue Menot 89230 BLEIGNY LE CARREAU.

AL891624079

DISSOLUTION LIQUIDATION

BLJ SERVICES

EURL au capital de 5000euros.
Siège social: 31 l'oasis
89150 Saint valerien.
493800809 RCS Sens.

Le 04/06/18, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Jorge Batista Luis, 31 l'oasis 89150 Saint Valérien, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS de Sens.

AL891623993

BLJ SERVICES

EURL au capital de 5 000 euros
Siège social 31 lieu-dit l'oasis
89150 Saint Valerien
493800809 RCS Sens

Le 04/06/18, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Jorge Batista Luis, 31 lieu-dit l'oasis 89150 Saint Valérien, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Sens.

AL891623997

SCI LES SOURCES

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 mars 2019 de SCI LES SOURCES, société civile immobilière en liquidation au capital de 152.45 euros, dont le siège est 4 Bd Lafayette 89000 AUXERRE, immatriculée 383514593 RCS AUXERRE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Jacki HENRY, demeurant 4 Bd Lafayette 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 4 Bd Lafayette 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL891624000

SCI LES SOURCES

L'Assemblée Générale réunie le 20 mars 2019 de SCI LES SOURCES, société civile immobilière en liquidation au capital de 152.45 euros, dont le siège est 4 Bd Lafayette 89000 AUXERRE, immatriculée 383514593 RCS AUXERRE, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a pris acte de l'absence de comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Le bilan de clôture sera déposé au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL891624004

IDEALWAY

SARL au capital variable de 2.000euros.
Siège social : 11 le vert buisson
89150 MONTACHER VILLEGARDIN.
RCS 503 134 793 SENS.

L'AGE du 31/08/2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du

31/08/2018. Radiation au RCS de SENS.

AL891624035

DISSOLUTION

AGENCE WEB INGENIEUSE POUR INTERNET ET L'INFORMATIQUE Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de 4 000,00 euros Siège social : 1 rue de l'Abbé Tauleigne - 89230 PONTIGNY 837 912 070 RCS AUXERRE Suivant les décisions de l'associé unique, celui-ci a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er janvier 2019. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Monsieur Romain FRANCK demeurant 1 rue des Carillons - 89800 LIGNORELLES. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 1 rue de l'Abbé Tauleigne - 89230 PONTIGNY, siège de liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, le liquidateur.

AL891624036

FIDUCIAL SOFIRAL

SARL LABORDE

SARL au capital de 85 000 euros
16 Rue de Paris 89200 AVALLON
RCS AUXERRE 382 589 075

Décision du 31/03/2019 : L'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime

conventionnel.

Philippe LABORDE, dt 10 C Rue Georges Bernanos 21000 DIJON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur

AL891624038

BOUCHERIE SAADA FAMILY

EURL au capital de 1.000€ Siège social : 50 RUE CEZANNE, 89000 AUXERRE810 934 927 RCS d'AUXERRE Le 02/01/2019, le Gérant a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. AHMED BEN EL FAKIR, 12/4 AVENUE INGRES, 89000 AUXERRE et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Modification au RCS d'AUXERRE

AL891624040

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI MOULIN DU PRESIDENT
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 45 734,70 euros
Siège social : Rue du Moulin du Président
89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 17 Rue des Perrières
89700 EPINEUIL
344 110 416 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 MARS 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 24 MARS 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Claude REGNIER, demeurant 17 Rue des Perrières - 89700 EPINEUIL, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 17 Rue des Perrières - 89700 EPINEUIL. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL891624042

LIQUIDATION

SARL DES GRANDS BARREAUX Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de

10 000 euros Siège social : 6 rue des Grands Barreaux – 89100 GRON 801 674 409 RCS SENS Liquidateurs : Monsieur Jean-Paul ROUX et son épouse, Madame Anne-Marie COKELAER demeurant 6 rue des Grands Barreaux 89100 GRON Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2018, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS (Yonne). Un liquidateur

AL891624050

Dissolution anticipée

PALOMBO PEINTURE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 7 Rue La Ville, 89570 SOUMAINTRAIN
388 763 419 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 mars 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Pierre PALOMBO, demeurant 7 Rue La Ville - 89570 SOUMAINTRAIN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 7 Rue La Ville - 89570 SOUMAINTRAIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL891624052

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE : EURL Production d'électricité Luc Jacquet
Entreprise Unipersonnel à Responsabilité Limité
au capital de 1000 €
Siège social : 14 rue principale
89560 Fouronnes.
Numéro R.C.S. 51158292600016

L'assemblée générale des associés, réunie le 31 décembre 2018 à Fouronnes a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Monsieur Jacquet Luc liquidateur, et constaté la clôture de liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Le Liquidateur, Luc Jacquet

AL891624053

AUDIT PARTENAIRE CONSEIL

Par décision du 11/04/2019, l'associée unique la SARL AUDIT PARTENAIRE CONSEIL a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 C. civ., la dissolution par confusion de patrimoine sans liquidation de la SARL AUDIT PARTENAIRE CONSEIL à compter du 01/10/2018. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SARL AUDIT PARTEAIRE CONSEIL au profit de la SARL AUCAP, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Les oppositions seront reçues au greffe d'AUXERRE. Pour avis.

AL891624057

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 04/04/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la **SA LE CERCLE DES VINS CDV** Chemin de Méré 89144 Ligny le Chatel, RCS Nanterre 412.358.822.

AL891624066

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/04/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique **CARROSSERIE 89** 59 avenue Charles de Gaulle 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 832681456. CIP 4104.

AL891624090

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/04/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Frédéric HUBERT** 8 place de Verdun 89560 Taingy. RCS Auxerre 330244443. CIP 4110.

AL891624091

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/04/2019, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée pour insuffisance d'actif de la **Sàrl CLEAN WAY FINANCE** 58 route Nationale 6 89380 Appoigny. RCS Auxerre 383083904. CIP 4101.

AL891624092

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/04/2019, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée pour nsuffisance d'actif de la **Sàrl MANAGEMENT CONSEIL FINANCE** 58 route Nationale 6 89380 Appoigny. RCS Auxerre 383083987. CIP 4102.

AL891624093

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/04/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Freddy RAZAFIMANANTSOA** 16 Rue des Images 89000 Auxerre. RCS Auxerre 432438216. CIP 3774.

AL891624094

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/04/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl BOURGOGNE CONSTRUCTION** 19 impasse Robineau 89660 Merry sur Yonne. RCS Auxerre 443804166. CIP 3903.

AL891624095

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/04/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique PONT DE PIERRE** 10 rue du Pont de Pierre 89470 MONETEAU. RCS Auxerre 812418457. CIP 3933.

AL891624096

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/04/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl TRADICAVE** 19 impasse Robineau la Croix Ramonet 89660 MERRY SUR YONNE. RCS Auxerre 801560616. CIP 3934.

AL891624097

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/04/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique AMEL** 19 rue du Pont 89000 Auxerre (vente de produits alimentaires). RCS Auxerre 835090911. CIP 4172. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891624084

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/04/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl PARENTHESES** Château de la Perrière 89660 Brosses. RCS Auxerre 489412478. CIP 4173. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891624085

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/04/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl J.C.D.** route d Auxerre 89230 Venouse (chaudronnerie). RCS Auxerre 488140187. CIP 4174. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891624086

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/04/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl ATELIER BRANCO MOTEUR** 68 route de Paris 89380 APPOIGNY (réfection de moteurs). RCS Auxerre 814496089. CIP 4175. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891624087

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/04/2019 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Madame Jacqueline Louise DE BEAUCHAMP** Centre Commercial Zac Saint-Simeon, parc du Levant 89000 Auxerre. RCS Auxerre 428886584. CIP 4091.

AL891624088

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/04/2019 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique **LE SMART** 8 place des Cordeliers 89000 Auxerre. RCS Auxerre 810119396. CIP 4109.

AL891624089

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/04/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité de 3 mois au profit de la **SAS BLEXDIAG** 7 rue des Amaryllis 89250 Chemilly-sur-Yonne (diagnostic en matière immobilière). RCS Auxerre 512016205. CIP 4157. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX. Date limite de dépôt des offres entre les mains de l'Administrateur judiciaire Me Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 DIJON : 30/04/2019 midi

AL891624098

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/04/2019 prononçant l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 1 an à l'encontre de Monsieur Patrick MARTIN en sa qualité de dirigeant de la **Sàrl GPA SERVICES** 34 Pesteau 89560 Merry-Sec RCS Auxerre 492707088. CIP 4037

AL891624099

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/04/2019 ordonnant l'arrêt de la poursuite d'activité au profit de **Madame Gwenaëlle, DULONG** épouse MICHOT 1, Chemin des Pimolles 89130 MEZILLES. CIP 4159.

AL891624100

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/04/2019 ordonnant l'arrêt de la poursuite d'activité au profit de **Madame François MICHOT** 1, Chemin des Pimolles 89130 MEZILLES.CIP 4160.

AL891623702

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/04/2019 ordonnant l'arrêt de la poursuite d'activité au profit de la **Sàrl M.C.P.I. THUILAND PERE ET FILS** 2 Route de Ronchère La Chapelle 89520 Saints RCS AUXERRE 431.497.049. CIP 4168.

AL891624101

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/04/2019 modifiant le plan de redressement de la **Sàrl LE STYLISS** C/o Monsieur Jean-Philippe RAYNAUD 22 rue Charles Rolland 89550 Hery. RCS Auxerre 316001767. CIP 3057.

AL891624102

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/04/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS CLEDIANCE** route de Frangey 89160 LEZINNES (commercialisation, de lumière electrominescente). RCS Auxerre 794753426. CIP 4035. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL891624103

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/04/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de **Monsieur Jean-Pierre Laurent FREYBURGER** 4 avenue du 11 Novembre 89200 Avallon (réparation automobile). RCS Auxerre 511499634. CIP 4150. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL891624104

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/04/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique DECOCHATEAUX AACCSY** 4 chemin Du Saulce 89290 Escolives-Sainte-Camille (achat vente d'objets d'arts). RCS Auxerre 513969360. CIP 4151. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL891624105

SCM DAVOUT SAINTE APOLLINE

Société civile de moyens
au capital de 300 euros
Siège social : 23 Boulevard Davout
89000 AUXERRE
824 208 151 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 mars 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Alain HADIDA, demeurant 5 Rue de la Croix Saint Germain 89130 TOUCY et Monsieur Mouhsine SAADANI, demeurant 15 Avenue Pasteur 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 23 Boulevard Davout 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL891624070

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : NFN.

Forme : SAS société en liquidation.

Capital social : 10000 euros.

Siège social : 9 avenue Georges Pompidou, 89100 Sens.

793178005 RCS Tribunal de Commerce de Sens.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 mars 2019, les actionnaires ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du Tribunal de Commerce de Sens.

Le liquidateur

AL891624078

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 15/03/19,il a été constitué une SARL dénommée KVG.Siège social:60 rue saint jean 89340 Villeneuve la guyard. Capital:50euros.Objet:production vidéo,Ingénierie audiovisuelle, captation et post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision.Gérance:M.Moustanir Bakari,60 rue saint jean 89340 Villeneuve la guyard;M. Justin Cantrelle, 60 lot vetivers ii 97600 Mamoudzou;M.Nawirdine Nafion,95 rue du commerce 97600 Mamoudzou. Durée:99ans.Immatriculation au RCS de SENS.

AL891623867

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 12/3/19, il a été constitué la SCI dénommée DI MALTA. Siège social: 7 allée de la fontaine 89000 Saint georges sur baulche. Capital: 200 euros. Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance: Mme Claude Nicole Di Malta , 7allée de la fontaine 89000 Saint georges sur baulche. Cessions soumises à agrément. Durée: 99 ans.

Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL891623884

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination : L'ATELIER Capital : 500€ Siège social : 5 rue de l'Equerre 89290 Irancy. Objet: acquisition d'un immeuble, administration et exploitation par bail. Durée : 99 ans. Gérant : M. Alexandre Vullien demeurant 5 rue de l'Equerre 89290 Irancy. Cessions soumises à agrément dans tous les cas. RCS : Auxerre.

AL891623978

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 29/03/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes: Forme sociale : Société civile immobilière - Dénomination sociale : WIFLO - Siège social : 9 Boulevard Maupéou, 89100 SENS - Objet social : - l'acquisition, la cession, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous droits ou biens immobiliers - la mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction - le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail, ...), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non, pour la réalisation de l'objet social - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : M. Florian MINOIS, demeurant 5 Rue de la Barre 89100 MALAY LE GRAND - M. William TROISFONTAINE, demeurant 10 Rue Paul Thénard - 21000 DIJON - Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas sauf cession entre associés - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales - Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis - La Gérance

AL891624037

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2019 à TANNERRE-EN-PUISAYE, il a été constitué une société en nom collectif. Dénomination sociale : ETA THEVENIN. Forme : Société en nom collectif. Objet : La réalisation de prestations de travaux agricoles. Et accessoirement la location de matériels agricoles,

la réalisation de travaux de terrassement et de prestations de manutention (levage, nacelle…). Capital social : 60 000 euros. Siège social : Lieusaint, 89350 TANNERRE-EN-PUISAYE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérants associés indéfiniment et solidairement responsables : M. Sébastien THEVENIN, demeurant Les Béatrix, 89350 TANNERRE-EN-PUISAYE. M. Jérémy THEVENIN, demeurant Les Petits Chatillons, Louesme, 89350 CHAMPIGNELLES. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

AL891624039

ROAD TRIP EUROPE

Par acte SSP du 19/03/2019, il a été constitué une Société Civile : DENOMINATION : ROAD TRIP EUROPE, SIEGE : 10 promenade de l'Ouest, VERON (Yonne). OBJET : Détention et utilisation de biens mobiliers. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 100 Euros. AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des per-

sonnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales. GERANCE : Glen MCMASTER, demeurant 25 Enfield Ave North Richmond, NSW 2754 (AUSTRALIE) et Marnie MCMASTER, demeurant 25 Enfield Ave North Richmond, NSW 2754 (AUSTRALIE). IMMATRICULATION : Au RCS de SENS. Pour avis, le géran.

AL891624055

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : HD RENOVATION

FORME : Société à responsabilité limitée

SIEGE SOCIAL : 48 Rue des Saulers 89240 Escamps

OBJET :

Travaux de maçonnerie et de couverture, tous travaux de terrassement, de nivellement, de comblement, de drainage, de cimentage et de dallage, tous travaux de nettoyage de sols, murs et façades ; sablage, rejointoiement ; entretien de toit et démoussage

Tous travaux de plâtrerie et de pose de plaques ; réalisation de cloisons et plafonds. Doublage, isolation, jointage

Tous travaux de pose de carrelage, de pierre naturelle et revêtements de sol

Tous travaux d'isolation thermique, acoustique et anti-vibrations

Ainsi que tous travaux du bâtiment, intérieur et extérieur.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1 000 euros

GERANCE :

- Monsieur David Henriques demeurant 48, Rue des Saulers 89240 Escamps

IMMATRICULATION : au RCS de AUXERRE.

Pour avis,

AL891624058

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date 1er avril 2019 à ARCES-DILO (Yonne), il a été constitué une société en nom collectif. Dénomination sociale : ETA DE LA BUTTE. Forme : Société en nom collectif. Objet : La réalisation de prestations de travaux agricoles. Et accessoirement, la location de matériels agricoles et la réalisation de travaux communaux. Capital social : 5 000 euros. Siège social : 14 route de Dilo – 89320 ARCES-DILO. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérants associés indéfiniment et solidairement responsables : M. Fabrice POLETTE et M. Adrien POLETTE, tous deux demeurant au 17 route de Dilo, 89320 ARCES-DILO. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis et mention, la gérance.

AL891624059

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2019, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale :

SCEA DROIN-MORIZOT. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 175 300 €. Siège social : 13 Grande rue - Vaugermain - 89800 SAINT CYR LES COLONS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Apports de biens meubles en nature pour un montant net de 174 450,95 €, et de numéraire pour un montant de 849,05 €. Gérant : Mme Valérie DROIN, demeurant 28 rue Mocques Paniers, 89800 CHABLIS. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL891624062

CONSTITUTIONS

Suivant acte SSP du 28/03/2019 et 03/04/2019, il a été constitué une SAS dénommée «PROVENMED EUROPE » - Siège social : 154 rue d'Alsace Lorraine - 89100 SENS - Capital social : 1.000 € - Objet social : L'exploitation et la commercialisation d'une des licences du brevet déposé par Mr Mohammed MOKRANE, à savoir celle consistant à permettre aux hommes souffrant d'incontinence urinaire de retrouver une vie sociale normale - Durée : 99 ans - Président : Mr Mohammed MOKRANE demeurant 154 rue d'Alsace Lorraine - 89100 SENS - Immatriculation au RCS de SENS.

AL891624068

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 4 avril 2019, à ST Georges sur Baulches. Dénomination : L'AUBERGE CHEVILL'YONNE. Forme : Société à responsabilité limitée. Siège social : 2 Allée Edith Chausson - Chevillon, 89120 Charny oree de puisaye. Objet : bar, pub, restaurant, snacking,

épicerie, dépôt de pain, relais poste et colis, distributeur presse, co-working, espace de travail partagé, soirée à thèmes, mise à disposition de salle, d'atelier, de garage, de cour, chambre d'hôte, revendeur de tabac. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 25000 euros Gérant : Madame sandrine CLET née ROBIN,

demeurant 1 rue du Lavoir - Perreux, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE Gérant : Monsieur Christophe CLET, demeurant 1 rue du Lavoir - Perreux, 89120 Charny oree de puisaye La société sera immatriculée au RCS de sens

AL891624077

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Volailles
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 107 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 49 €
- ☐ pour 2 ans 98 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

Insolite

Des potes partent en roulotte

Yves et Jean-Bernard, deux retraités bourguignons, sont amis depuis leur adolescence. Leur complicité les a amenés à se lancer dans une aventure insolite : prendre la route en tracteur pour sillonner le nord-est de la France.


Après plusieurs mois de travail, la roulotte imaginée par Yves et Jean-Bernard a déjà fière allure.

Yves Chatain et Jean-Bernard Haratyk sont amis de longue date. Ces deux jeunes retraités ont un parcours très différent. Jean-Bernard, était employé de banque et Yves était entrepreneur Paysagiste. Ce dernier, fils d'agriculteur, s'est récemment lancé dans la restauration et la collection de véhicules anciens, voitures et tracteurs. Une passion, ou plutôt un virus, qu'il a contracté subitement. «*Un dimanche matin, je me suis rendu à un rassemblement de véhicules de collection qui était organisé dans le coin. J'y ai vu de nombreux tracteurs, complètement restaurés. Ça m'a provoqué comme un déclic*» se souvient Yves. En voyant ces vieilles mécaniques agricoles rutilantes, Yves Chatain a rapidement pensé au tracteur de son père qui dormait depuis des années au fond d'une grange : un Someca SOM40 de 1959. «*L'après-midi même, j'ai regonflé les pneus et sorti le tracteur de la grange avec une sangle*» se souvient Yves, l'air amusé. «*Sur un coup de tête, j'ai décidé de le restaurer*». Pour ce tout jeune retraité, cette entreprise aura été un véritable chantier-école. Avec l'aide de l'ami de sa fille, il a pu approfondir ses connaissances en mécanique. Mais surtout, en mettant les mains dans le cambouis, il a mis aussi mis le doigt dans l'engrenage… «*Je me suis tellement pris au jeu que j'ai décidé de restaurer un tracteur chaque année*» avoue l'ancien paysagiste.

Avec son ami Jean-Bernard, ils se sont lancé un nouveau défi : pourquoi ne pas partir en voyage en tracteur ? Banco ! L'idée est lancée et à chacun sa mission. Jean-Bernard s'occupe de la destination de ce voyage insolite. «*J'ai proposé à Yves le Nord, la Belgique, en passant par Verdun. Des coins que je n'ai jamais visités*» se souvient Jean-Bernard. «*Yves a tout de suite dit oui*». Une destination qui l'attirait d'autant plus que ses deux grands-pères ont participé à la grande guerre et à la bataille de Verdun.


Le coin couchage avec ses deux lits superposés. Mais Jean-Bernard Haratyk n'exclut pas d'y ajouter un troisième lit amovible « au cas où un copain viendrait nous rendre visite pendant le voyage ».


Tous les détails comptent dans la roulotte… Pour Yves Chatain la déco doit aussi être d'époque.


Le Someca 40 de 1959 par qui tout a commencé. Après une restauration méticuleuse, il semble sortir d'usine.

De son côté, Yves cherche l'attelage qui conviendra le mieux pour le périple des deux compères. Ce sera une roulotte ! Recherches sur internet, demandes de devis… Yves et Jean-Bernard ne trouvent pas leur bonheur. Ils décident donc de réaliser eux-mêmes l'objet convoité à partir d'un char agricole. Partant de quelques croquis, l'idée est de réaliser une roulotte en bois qui soit le plus authentique possible, sans pour autant sacrifier le confort.

Depuis fin septembre, Yves et Jean-Bernard se retrouvent sous le hangar et s'affairent à la construction de la roulotte des potes. Coin couchage avec deux lits superposés, coin sanitaire avec douche et toilette sèche, coin cuisine avec frigo et réchaud… tout y est pour passer d'agréables moments. Avec toujours le souci d'une déco rétro et l'utilisation du bois comme matériau principal.

Une parenthèse nomade

Après quelques mois de construction la roulotte est quasiment terminée, prête à prendre la route. Le départ est prévu pour début juin, sans date précise. «*Nous partirons selon la météo*» précisent en chœur les deux voyageurs. «*C'est l'avantage d'être en retraite*». Pour la durée du voyage, c'est la même chose. Rien n'est défini. «*Nous prévoyons une semaine pour aller à Verdun, par les petites routes*» prévient Jean-Bernard. «*Mais pour le reste du voyage, ce sera l'aventure, au gré des rencontres et des surprises. Mais au minimum, nous serons partis pour un mois*». Pas d'itinéraire tracé, retour à la liberté, prendre le temps… voilà ce qui motive les deux amis pour cette parenthèse nomade. **FD**



Clin d'œil. Ce numéro parfaitement conservé de La Côte d'Or agricole et viticole de juin 1974, un des journaux à l'origine de la création de Terres de Bourgogne, a été découvert dans un petit meuble chiné sur un vide-greniers. Une fois restauré le meuble prendra place dans la roulotte, et le journal sera sans doute mis sous verre et accroché au mur.